



**Candidature du
Groupe d'Action Locale
Vosges du Nord
à l'appel à projets
LEADER 2014-2020**



PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU

le territoire à
chaleur  **joutée**



Une autre vie s'invente ici

27 février 2015





Préambule

Nous voyons dans cette candidature au programme LEADER plusieurs opportunités pour nos structures et notre territoire.

La stratégie locale de développement, résultat d'une large concertation, permettra de soutenir les actions innovantes en cohérence avec les projets du Pays et du Parc. Il s'agit pour nous d'un mode d'action original et complémentaire des politiques existantes. En responsabilisant les acteurs du territoire, il permet de renforcer la mobilisation collective au profit du développement local. Nous comptons sur cette mobilisation pour accentuer les dynamiques en cours sur les différents thèmes qui ont été retenus : le tourisme durable, les filières courtes et les savoir-faire locaux et la transition énergétique.

Cette candidature est également marquée par la volonté de dépasser les frontières. Celles de nos deux territoires d'abord. La collaboration entre le Pays et le Parc permet de présenter un périmètre de Groupe d'Action Locale constituant un territoire pertinent. Les réunions préparatoires ont démontré à quel point les priorités étaient partagées entre les différents acteurs de l'ouest à l'est du Nord de l'Alsace. Nous sommes convaincus que cette synergie apparue au moment de l'élaboration de la candidature se poursuivra par la mobilisation des acteurs du Groupe d'Action Locale mais surtout au travers des projets qui seront soutenus.

Dès le démarrage de l'élaboration du dossier de candidature, nous avons également voulu que la coopération soit forte avec le Groupe d'Action Locale Pays de l'arrondissement de Sarreguemines. Nous la voulons ambitieuse car là encore, pour une très grande partie de ces deux territoires, le travail en commun apparaît comme une évidence.

L'animation est une part importante de la réussite des programmes LEADER. Nous ne souhaitons pas que notre action se résume à un soutien financier. Elle doit apporter une plus-value aux projets accompagnés, les faire progresser et encourager les collaborations. L'expérience et les moyens des équipes techniques de nos deux structures viendront renforcer les moyens d'animation mis spécifiquement en place.

C'est soutenu par les élus du territoire que nous nous sommes mobilisés pour présenter cette candidature. C'est en s'appuyant sur la forte mobilisation des acteurs publics et privés que nous ferons de ce programme un atout pour le développement de notre territoire.

Patrick Hetzel

Député du Bas-Rhin

Président du Pays de Saverne,
Plaine et Plateau

Michaël Weber

Conseiller Régional de Lorraine

Président du Parc Naturel Régional
des Vosges du Nord



Table des matières

I / Présentation de la structure porteuse et du périmètre du GAL.....	6
1. Le Pays de Saverne Plaine et Plateau, territoire à chaleur ajoutée	6
2. Un périmètre d'intervention cohérent, rassemblant Pays et Parc	9
3. Le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (Sycoparc).....	11
4. Des acteurs locaux très structurés	12
II / Diagnostic du territoire	15
1. Les dynamiques démographiques.....	15
2. Un parc de logements ancien et énergivore	17
3. La mobilité, une question centrale pour le territoire.....	18
4. Solidarité et cohésion sociale, santé, équipements et services à la personne : une offre de services et d'équipements hétéroclite	19
5. L'emploi et les ressources humaines : un marché de l'emploi relativement dynamique.....	21
6. Les ressources locales, des spécificités du tissu économique local encore à développer	24
7. L'environnement, l'énergie et l'adaptation au changement climatique	30
III / Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone/AFOM.....	32
1. Atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur le territoire.....	32
2. Enjeux territoriaux pour le territoire du GAL	37
3. Croisement des enjeux territoriaux avec les thématiques de l'appel à projet de la Région Alsace.....	38
IV / Description de la stratégie et de ses objectifs.....	44
1. La priorité ciblée.....	44
2. La stratégie locale de développement	45
3. Cohérence entre la stratégie LEADER du Pays de Saverne, Plaine et Plateau/Pnr des Vosges du Nord et les orientations définies aux niveaux européen, national, régional et local	53



V / Participation des acteurs	63
1. Une candidature réalisée en concertation.....	63
2. Une large implication des acteurs locaux dans le cadre de 5 « forums LEADER ».....	65
3. Une organisation spécifique à la candidature LEADER.....	72
4. Le maintien du partenariat tout au long de la vie du programme.....	74
VI / Plan d'actions.....	75
VII / LEADER : laboratoire de la concertation territoriale et du partenariat public-privé.....	106
1. Le Groupe d'Action Locale.....	106
2. Le Comité de programmation	107
3. L'approche « intégrée » LEADER : une ingénierie « dédiée » LEADER en lien avec une ingénierie « mobilisée » LEADER.....	113
4. Articulation avec les organes de gouvernance locaux	115
VIII / Gestion, suivi et évaluation	116
1. Une cellule ressource dédiée au programme LEADER.....	116
2. L'évaluation	118
3. Communication, échanges de pratiques et d'expériences dans le cadre du programme LEADER	120
IX / Plan de financement	123
Conclusion	124



I / Présentation de la structure porteuse et du périmètre du GAL

6

La structure porteuse du GAL est l'Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau (PSPP), créée en 2003. La démarche est co-pilotée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Il s'agit pour ce territoire d'une première expérience LEADER, qu'il souhaite structurante et porteuse d'innovation sur le territoire. Les deux entités considèrent en effet que LEADER constitue un outil approprié d'animation, d'expérimentation, permettant de renforcer la gouvernance locale (GAL) autour d'une réflexion stratégique.

1. Le Pays de Saverne Plaine et Plateau, territoire à chaleur ajoutée

Les acteurs du Pays ont une ambition partagée : développer l'attractivité du territoire à chaleur ajoutée. Pour l'association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau (PSPP), cela signifie animer une démarche de développement durable du territoire, pour et avec les intercommunalités, en articulation avec le SCoT de la Région de Saverne, le SCoT de l'Alsace Bossue et le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

La marque déposée « Saverne, Plaine et Plateau, le territoire à chaleur ajoutée » renvoie à un territoire qui se définit avant tout par les relations directes et humaines que les différents acteurs tissent entre eux pour former un écosystème durable. Elle évoque en même temps des notions comme proximité, solidarité, synergies au service d'une économie de proximité qui valorise les ressources locales, y compris immatérielles.

Par ailleurs, le fil conducteur de l'action du Pays est la transition énergétique, à savoir le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre et plus écologique.

Le développement durable, entendu au niveau économique (réduire notre dépendance énergétique, gagner en compétitivité et créer de l'emploi), social (maîtriser le prix de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique) et écologique (réduire nos émissions de gaz à effet de serre et maîtriser l'ensemble des impacts environnementaux et sanitaires) est un objectif majeur et central pour le territoire ; il ne s'agit pas d'une action comme une autre mais véritablement d'une priorité transversale guidant l'action du Pays, et qui s'inscrit dans les objectifs régionaux du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).



La stratégie du Pays se concentre autour de quatre secteurs d'activité sensibles :

- l'industrie, secteur très présent sur le territoire, avec l'enjeu de la maîtrise des coûts de l'électricité ;
- le bâtiment, un secteur également fortement représenté sur le territoire, avec les opportunités d'affaires que représente l'efficacité énergétique dans la rénovation et le neuf ;
- le tourisme, sous l'angle en particulier du développement économique et de la création d'emplois ;
- l'agriculture et la sylviculture, avec pour but d'augmenter la consommation de produits locaux, en travaillant notamment sur le tourisme et sur les circuits courts, ainsi que le rôle clé des agriculteurs dans le développement de la méthanisation et du photovoltaïque.

et de quatre bouquets de services :

- santé et vieillissement, dont la question de l'accès aux soins (diagnostic en cours de l'ARS) ;
- transports et déplacements, avec la volonté d'impulser des initiatives locales visant à réduire la part modale de la voiture dans les déplacements ;
- orientation, formation et accès à l'emploi, en lien avec les partenaires du Pays (Maison de l'emploi et de la formation, Plateforme d'initiative locale, Région Alsace, ADIRA...) et notamment la question de la transformation des métiers due à la transition énergétique (bâtiment, agriculture...);
- appui aux entreprises et création d'activités, en favorisant l'émergence de nouvelles activités autour des énergies renouvelables et du bâtiment performant.

auxquels s'ajoutent l'articulation avec les 2 SCoT du territoire, le suivi d'indicateurs et la promotion du territoire.

Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau a mené de nombreuses actions d'animation et de mise en réseau, parmi lesquelles on peut citer la mise en réseau des acteurs santé-prévention-nutrition, l'animation d'une plate-forme de commercialisation de produits touristiques commune aux six offices de tourisme du territoire, la mise en ligne d'une centrale de réservation de covoiturage, la mise en œuvre d'un plan climat-énergie territorial ou encore la Semaine du développement économique (SDE) coordonnée par la Maison de l'emploi et de la formation de Saverne.

Le PSPP est composé de six communautés de communes (voir ci-dessous), et regroupe également d'autres partenaires : la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (Sycoparc) et la Ville de Saverne. En 2014, le Pays et l'Association pour la Promotion Economique de la Région de Saverne (APERS, fondée en 1987) ont





fusionné. L'APERS portait les actions d'animation économique et d'appui à la création d'activités sur un périmètre incluant le PSPP ainsi que la communauté de communes du Pays de la Zorn (CCPZ).

Avec la fusion des deux entités, la CCPZ a transféré sa contribution à l'APERS vers le PSPP et finance ainsi son programme de développement économique. C'est dans cet esprit que le territoire de la CCPZ est inclus dans le périmètre du GAL.

Par ailleurs, la Maison de l'emploi et de la formation de Saverne, qui pilote notamment la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) autour des secteurs stratégiques du territoire, avec les acteurs de l'orientation, de l'emploi, de la formation et les entreprises, et la Plateforme d'initiative locale pour la création, le développement et la reprise d'entreprises, favorisant les liens entre acteurs économiques du territoire, partagent la stratégie et les moyens humains du Pays. Le PSPP articule par ailleurs son action avec le SCoT de la Région de Saverne et le SCoT d'Alsace Bossue.

Les communautés de communes du Pays de Saverne Plaine et Plateau sont en train de réactiver le Conseil de développement, en réunissant un conseil resserré, composé de deux délégués par communauté de communes, soit 12 membres permanents. Le Conseil de développement fonctionnera sous la forme de groupe de travail dont la composition sera ouverte selon la saisine. Un animateur, membre de l'équipe technique mutualisée du PSPP ou d'une structure proche (SCoT, Mission Locale, ...) sera mis à disposition. En réponse à une saisine du PSPP, le conseil de développement, s'appuyant sur les travaux de ses groupes de travail, formulera des propositions pouvant être mises en œuvre localement et rapidement. "Comment faciliter le passage de l'école à l'entreprise dans le domaine de l'industrie ?" ; "comment augmenter la dépense de consommation de produits locaux" sont des exemples de sujets qui seront mis au débat. La démarche reprend les principes du développement local par les acteurs locaux au cœur de la mesure Leader.



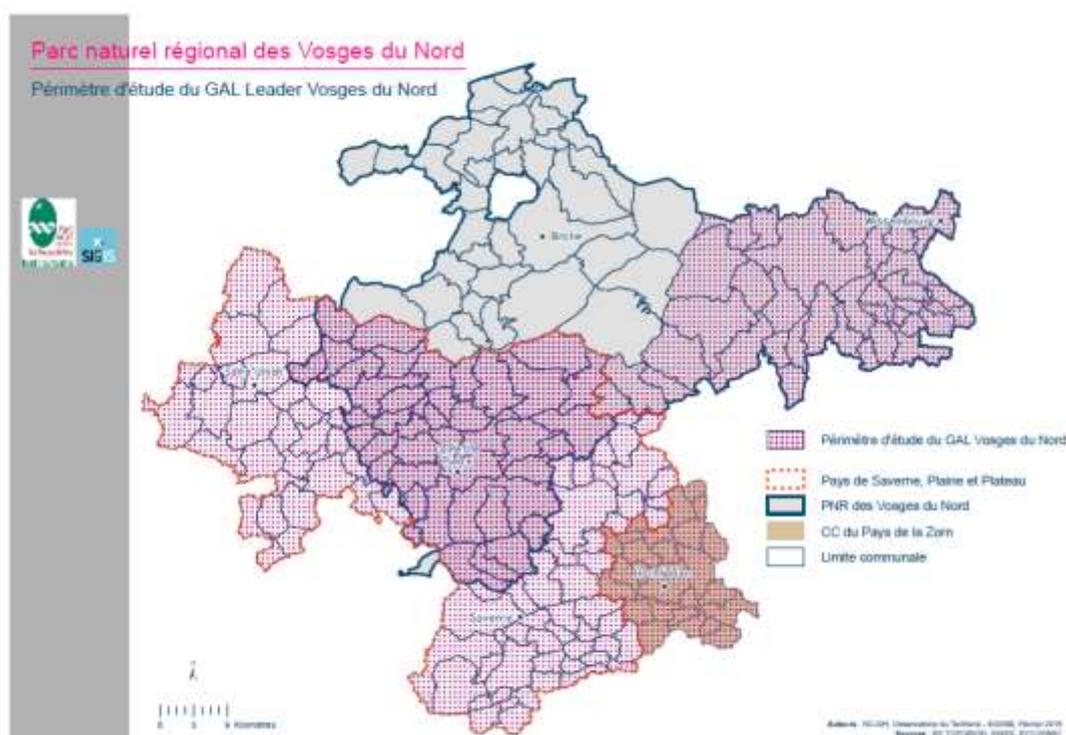
2. Un périmètre d'intervention cohérent, rassemblant Pays et Parc

Le périmètre du GAL se situe au nord de l'Alsace, à la frontière avec la Lorraine (Moselle). Il comprend le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau (PSPP), avec la communauté de communes du Pays de la Zorn (cf. ci-dessus), et la partie alsacienne du Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN/Sycoparc). La collaboration déjà ancienne entre le PSPP et le PNRVN a permis de mettre en place un véritable écosystème local sur ce territoire, avec une interpénétration des réseaux, des relations interpersonnelles, favorisant les circuits courts à tous les niveaux.

Le territoire se compose des six communautés de communes du PSPP : Pays de Sarre-Union, Alsace Bossue, Pays de la Petite-Pierre, Pays de Hanau, Région de Saverne, Pays de Marmoutier-Sommerau ainsi que la communauté de communes du Pays de la Zorn. A cela s'ajoutent les communes alsaciennes du PNRVN (hors PSPP) situées dans 4 communautés de communes: Pays de Niederbronn-les-Bains, Sauer-Pechelbronn, Pays de Wissembourg, Outre-Forêt.

On compte 181 communes pour un total de 146 133 habitants en 2012 (INSEE). Les deux pôles urbains majeurs sont Saverne au sud (11 685 hab.) et Wissembourg au nord (7 780 hab.). Le territoire compte aussi plusieurs bourgs-centres, dont 9 ont une population comprise dans une fourchette de 2 000 hab. à 5 500 hab. Les communes restantes (soit 93% des communes) ne dépassent pas le seuil des 2 000 hab. Il s'agit d'un territoire majoritairement rural : seules 19 communes (soit 12%) sont considérées comme des communes urbaines par l'INSEE (selon son zonage des unités urbaines réalisé en 2010).

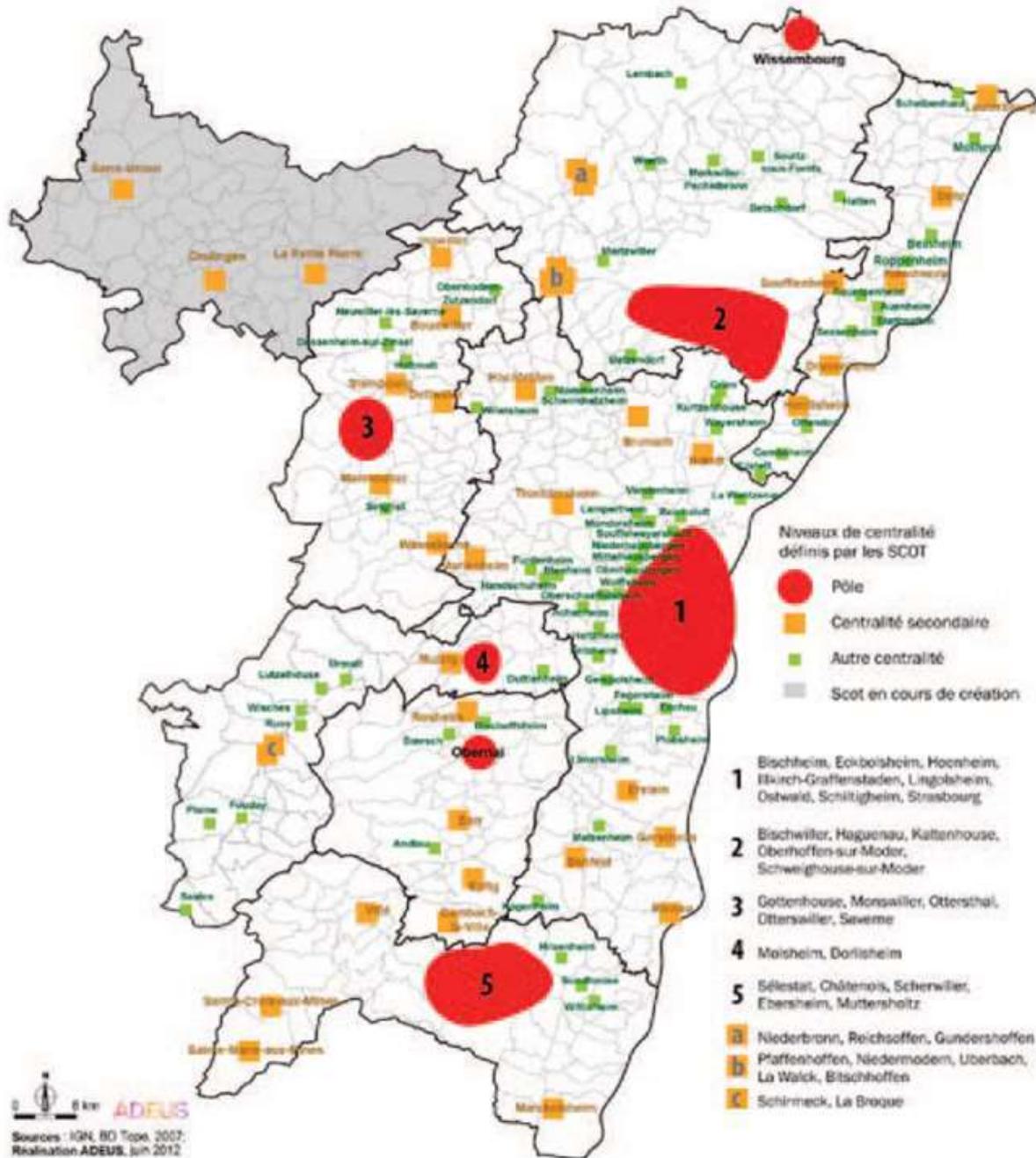
Carte n°1 : Périmètre du GAL Vosges du Nord





Le territoire est couvert par 4 SCoT : la totalité du territoire de l'Alsace Bossue, une majeure partie du territoire du SCoT de la Région de Saverne, une partie significative du territoire du SCOTAN (Alsace du Nord) et une petite partie du SCOTERS.

Carte n°2 : Armature urbaine utilisée pour l'analyse de l'interscot



Source : Adeus, Interscot - Indicateurs de suivi 2013



3. Le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (Sycoparc)

11

La candidature LEADER est élaborée en étroite coopération entre le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord. En effet, ces deux structures couvrent le territoire du GAL et ont déjà une coopération soutenue et des axes stratégiques en commun.

Le Sycoparc comprend les collectivités territoriales classées PNR, communes, communautés de communes, villes portes et périphériques et les partenaires que sont les régions Alsace et Lorraine, les départements du Bas-Rhin et de la Moselle, ainsi que les services de l'Etat, les chambres consulaires, l'ONF, et des fédérations d'associations. Le PNR a trois vocations¹ : un territoire où l'homme est attaché à son environnement naturel et culturel, un territoire qui récolte les fruits de son investissement patrimonial, un territoire qui ménage son espace et ses paysages. Le PNR s'articule également avec les 4 SCoT de son territoire (mise en place d'une commission inter-SCoT), les 3 Pays, dont le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Pays d'Alsace du Nord, et les 11 communautés de communes. Le Parc travaille également avec des partenaires allemands dans le cadre de la Réserve de Biosphère Transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald.

Le SYCOPARC, s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire de 35 agents anime un programme d'action répondant aux orientations de la charte. Les sujets sont diversifiés : aménagement du territoire et architecture portant notamment sur la rénovation du patrimoine bâti, développement du tourisme durable et de l'itinérance sous toutes ses formes, soutien à l'agriculture durable et aux filières de proximité, économie du bois, culture et médiation.

Le Sycoparc et le PSPP (dont les périmètres se chevauchent) travaillent déjà en collaboration, recherchant la complémentarité de leurs politiques et de leurs actions, en particulier sur le patrimoine naturel et culturel, les paysages, la valorisation des ressources et du patrimoine, afin d'augmenter l'attractivité du territoire : exploitation et transformation de ressources locales, produits touristiques, rénovation du patrimoine bâti, offre culturelle, valorisation des produits locaux par les circuits courts pour le maintien de l'activité agricole de massif... Le PSPP et le PNRVN ont mis en place une représentation et une participation dans leurs instances respectives pour assurer cette coordination.

Par ailleurs, la partie mosellane du Sycoparc participe au GAL du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines, qui sera un partenaire privilégié de notre GAL : les deux territoires ont échangé lors de l'élaboration de leurs stratégies et des synergies seront recherchées dans l'animation, afin de mettre en œuvre les deux stratégies LEADER dans le cadre d'une collaboration étroite, au-delà des projets de coopération entre GAL.

¹ Charte du PNRVN, Projet de territoire Horizon 2025.



4. Des acteurs locaux très structurés

12

Des partenariats forts existent depuis de nombreuses années sur le périmètre du GAL, entre des acteurs publics organisés, et également ouverts à toutes les forces vives du territoire.

Les communautés de communes, regroupées au sein de deux Pays, du PNRVN et de quatre SCoTs

Les communes du territoire sont organisées en 11 EPCI : Pays de Sarre-Union, Alsace Bossue, Pays de la Petite-Pierre, Pays de Hanau, Région de Saverne, Pays de Marmoutier-Sommerau, Pays de la Zorn, Pays de Niederbronn-les-Bains, Sauer-Pechelbronn, Pays de Wissembourg, et Hattgau/Soultzerland.

Les 4 communautés de communes concernées uniquement par le PNRVN sont également comprises dans le Pays d'Alsace du Nord. Ce dernier est porté par l'ADEAN (association pour le développement de l'Alsace du Nord), et agit dans les secteurs du tourisme, du climat, du développement économique, de l'emploi et de la formation : plan climat-énergie territorial, mutualisation de l'organisation touristique, insertion par l'activité économique, parcours de formation pour les plus de 45 ans... Le Pays a développé des partenariats avec un large réseau d'acteurs du tourisme (comité régional du tourisme d'Alsace, agence départementale du tourisme du Bas-Rhin, réseau des offices de tourisme Alsace...), de l'environnement (ADEME, conseil général du Bas-Rhin, syndicats de traitement des déchets...), de l'emploi-formation (Pôle emploi, mission locale d'Alsace du Nord, structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation...) et du développement économique (Adira, chambres de commerce et d'industrie, plateforme d'initiatives locale « Alsace du Nord initiatives », Club des développeurs PAMINA...).

Les communautés de communes coopèrent également dans le cadre des SCoTs d'Alsace Bossue, de la Région de Saverne, d'Alsace du Nord ou de la Région de Strasbourg, sur les thématiques de l'habitat, de la mobilité, des dynamiques économiques, des services à la population...

L'Eurodistrict REGIO PAMINA et l'association touristique Vis-à-Vis

L'Eurodistrict REGIO PAMINA est un groupement local de coopération transfrontalière (syndicat mixte ouvert) qui couvre les territoires frontaliers du Palatinat du Sud, du Mittlerer Oberrhein et de l'Alsace du Nord, comprenant le périmètre du GAL. Il travaille sur des missions en lien avec les problématiques de la frontière, par exemple, la mobilité, le bilinguisme, les démarches administratives, l'accès aux soins de santé, l'aménagement du territoire, l'environnement, le tourisme, les sports et loisirs. Outre les collectivités, l'Eurodistrict s'appuie sur différents partenaires pour conduire son action, notamment le Parc rhénan PAMINA, qui s'articule autour de la thématique de la mise en valeur de la plaine inondable des bords du Rhin, la Réserve de biosphère (programme de l'Unesco visant un mode de développement basé sur la valorisation des ressources locales et la participation citoyenne) transfrontalière, faisant l'objet d'une coopération ente le PNR des Vosges du



Nord et le Naturpark Pfälzerwald depuis 1985, le Club des développeurs PAMINA, le parc PAMINA pour la formation professionnelle...

L'Eurodistrict REGIO PAMINA gère depuis 2009 un fonds de micro-projets finançant des rencontres transfrontalières de citoyens, auquel de nombreux acteurs publics et privés du territoire ont participé comme porteur ou partenaire de projets.

En matière de tourisme, l'Eurodistrict peut s'appuyer sur l'Association touristique Pays de Bade-Alsace-Palatinat, plus connue sous le nom « Vis-à-Vis », qui compte environ 80 membres (communes, organismes touristiques...) coopérant en son sein pour le développement touristique de l'espace transfrontalier, et intégrant notamment 8 offices de tourisme entrant dans le périmètre du GAL, ainsi que le SYCOPARC et l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin.

Les Pôles d'excellence rurale (PER)

Le territoire a une tradition de conduite de projets innovants, en particulier dans le cadre du dispositif des PER, qui a connu un certain succès auprès des acteurs locaux, publics et privés.

Un PER a été labellisé en 2012 « Dynamiser l'économie de l'habitat durable, fondée sur la valorisation des ressources locales » porté par le SYCOPARC.

Le territoire avait également porté des PER de 1^{ère} génération :

- PER Energies nouvelles (PEREN) porté par l'ADEAN (Pays d'Alsace du Nord) : ressources énergétiques locales - géothermie, bois-énergie et biomasse agricole ;
- Musée de l'imaginaire Lalique : création dans une verrerie du XVII^{ème} siècle d'un Musée consacré à l'œuvre de René Lalique ainsi qu'à l'histoire verrière et de l'implantation de Lalique à Wingen/Moder ;
- Le tourisme durable pour l'authenticité d'une destination touristique en émergence : une structuration touristique de l'Alsace Bossue autour de la découverte des patrimoines naturels et culturels par des activités de loisirs sur le principe du développement durable.

Les associations de développement économique

L'agence de développement économique du Bas-Rhin (ADIRA) est une association qui depuis plus de 60 ans accompagne les entreprises et les collectivités dans leurs projets de développement économique. Elle compte parmi ses membres les principales forces économiques, politiques et sociales de la région.

L'ADEC (association pour le développement des entreprises et des compétences) est spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication et le développement durable et les énergies renouvelables. Elle s'appuie dans son action sur des partenariats public-privé aux échelons locaux, transfrontaliers et européens.



Le territoire du SCoT d'Alsace Bossue est marqué par une activité artisanale très importante et dynamique, avec une forte création d'établissements et d'emploi ces dix dernières années, principalement dans le bâtiment et la construction. D'après le SCOTAB, « Le secteur du bâtiment est relativement conforté : menuiserie charpente, couverture-zinguerie, menuiserie PVC-bois... »

14

Les entreprises disposent de la possibilité de rayonner sur les secteurs limitrophes, notamment en Moselle ou en Allemagne, marché porteur en matière de construction. La rénovation thermique reste un potentiel de développement, encore peu investi par les entreprises et les filières locales. » L'association des artisans d'Alsace Bossue regroupe environ 450 adhérents.

Le territoire à chaleur ajoutée

Le PSPP est engagé, avec la plateforme d'initiative locale "Initiative Pays de Saverne", dans une démarche de marketing territorial, autour de l'identité « Territoire à Chaleur Ajoutée », qui traduit la convivialité et la proximité des acteurs, qui, tous secteurs confondus, mettent en œuvre une intelligence collective au service du développement économique.





II / Diagnostic du territoire

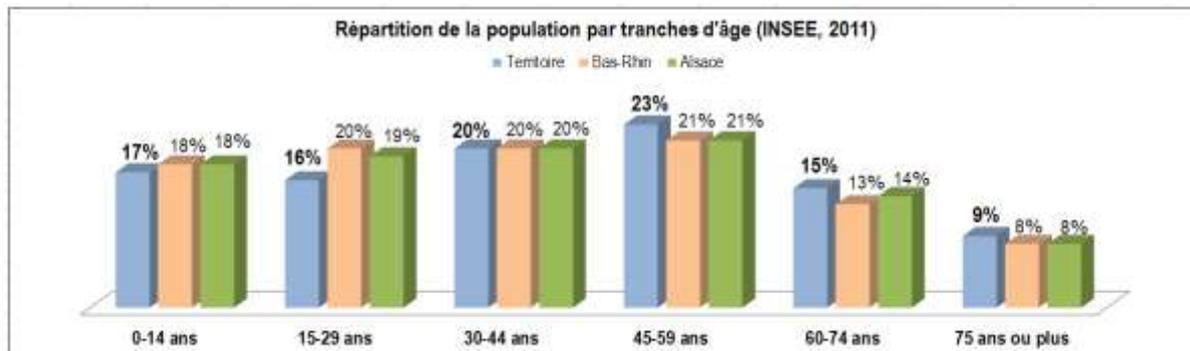
15

1. Les dynamiques démographiques

Le territoire connaît une croissance démographique sur la période 2006-2011 (INSEE). Néanmoins, le taux d'évolution de la population (+1,3%) est plus faible que dans le département du Bas-Rhin (+1,8%) et la région Alsace (+2%).

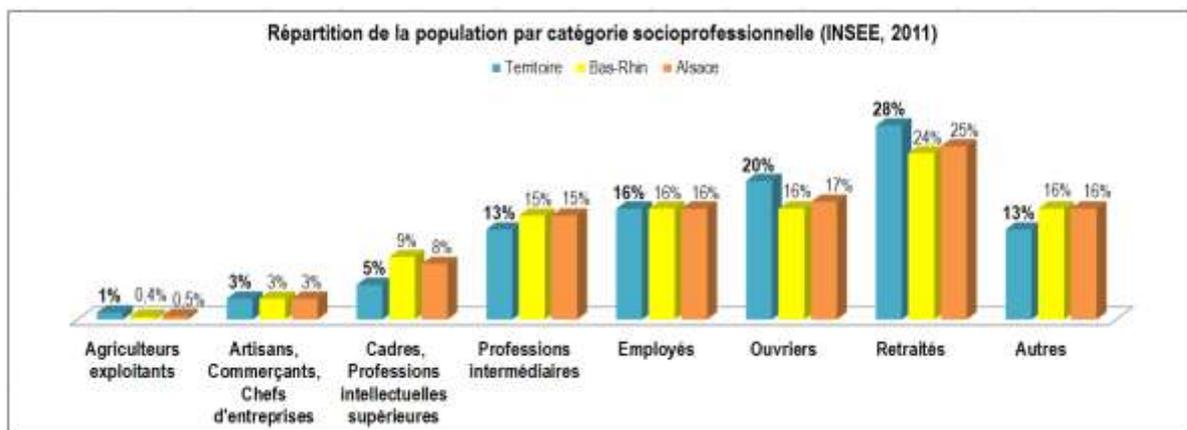
La répartition de la population par tranches d'âges est proche de celle du département et de la région. La différence la plus significative concerne la tranche des 15-29 ans, dont la part est inférieure de 3 points de pourcentage à la moyenne bas-rhinoise et inférieure de 4 points à la moyenne alsacienne. Globalement, la population âgée de plus de 45 ans (47%) est plus représentée sur le territoire que dans le Bas-Rhin (42%) et l'Alsace (43%).

La population connaît un très fort vieillissement, avec un taux d'évolution qui décroît pour les tranches d'âge des 0-14 ans (-3%), des 15-29 ans (-3%) et des 30-44 ans (-9%). A l'inverse, la population âgée de plus de 45 ans s'accroît, avec un taux d'évolution de +9% pour les 45-59 ans, +9% pour les 60-74 ans et +16% pour les plus de 75 ans.

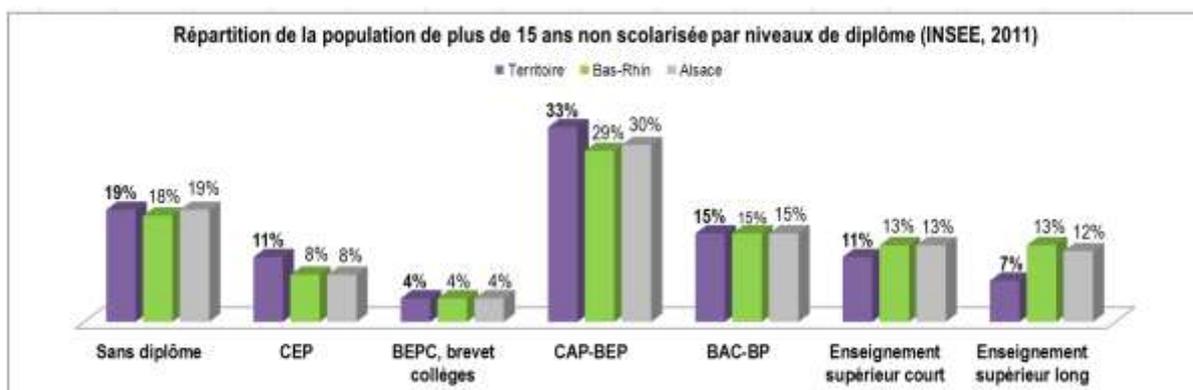


La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des retraités (28%), comme dans le département du Bas-Rhin et la région Alsace, puis celle des ouvriers (20%). La part de retraités et d'ouvriers est plus élevée sur le territoire qu'à l'échelle départementale et régionale (avec un écart de 4 à 5 points de pourcentage pour les retraités et un écart de 3 à 4 points de pourcentage pour les ouvriers). Aussi, la part de cadres et de professions intellectuelles supérieures est plus faible (avec un écart de 3 à 4 points de pourcentage), de même que la part de personnes comptabilisées comme « Autres ou sans activités professionnelle » (écart de 3 points de pourcentage).

Sur la période 2006-2011, trois catégories socioprofessionnelles connaissent une décroissance : celle des agriculteurs, des ouvriers (le nombre d'ouvriers diminue de 2000 personnes) et des personnes comptabilisées comme « Autres ou sans activités professionnelle » (ce nombre diminue de 1 560 personnes). Toutes les autres catégories sont en croissance, notamment celle des retraités (+3 600 personnes).



En termes de niveaux de formation, les populations les plus représentées sont les personnes dotées d'un CAP-BEP (33%), comme dans le département du Bas-Rhin et la région Alsace. Le territoire compte 34% de personnes faiblement qualifiées (CEP, BEPC ou brevet des collèges) et sans diplôme, contre 30% dans le Bas-Rhin et 31% en Alsace. La part de personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (court et long) est inférieure de 7 à 8 points de pourcentage à la moyenne départementale et régionale.





2. Un parc de logements ancien et énergivore

17

Le territoire est marqué par la prépondérance de l'habitat individuel et privé : 75% des logements sont des maisons en 2011 (contre 47% dans le Bas-Rhin et 49% en Alsace) et 74% des résidences principales sont occupées par des propriétaires (contre 57% dans le Bas-Rhin et 58% en Alsace) en 2011 (INSEE). Le parc de logements est assez ancien et globalement énergivore : à titre d'exemple, 31% des résidences principales construites avant 2009 datent d'avant 1946 (contre 25% pour la moyenne alsacienne et bas-rhinoise). Le parc de logements sociaux est restreint et inégalement réparti sur le territoire, de même que l'offre de logements locatifs².

Le territoire est en voie de périurbanisation et subit une pression foncière du fait de la proximité de la Communauté urbaine de Strasbourg. Ainsi, l'urbanisation s'est poursuivie sur la période récente, avec 3 800 nouveaux logements entre 2006 et 2011 (INSEE), soit un taux d'évolution de +6,6%, similaire (quoique légèrement supérieur) à celui du Bas-Rhin (+6,2%) et de l'Alsace (+6,4%).

Le territoire dispose d'un patrimoine bâti et architectural important. En effet, les villages sont constitués pour la plupart d'habitats traditionnels ou d'habitat lié à l'exploitation des ressources locales. Il existe également un habitat plus récent et plus banal, conséquence du développement urbain.



² SCoTs de la Région de Saverne, de l'Alsace Bossue et de l'Alsace du Nord, et Charte du PNRVN, Projet de territoire Horizon 2025, diagnostic.



3. La mobilité, une question centrale pour le territoire

Les déplacements domicile-travail des actifs suivent une logique liée à la localisation des pôles d'emploi. Les déplacements pendulaires externes sont polarisés par 3 agglomérations : Strasbourg, Haguenau et Sarreguemines.

L'axe autoroutier structurant est l'A4, qui relie Paris à Strasbourg, en desservant Saverne, poumon économique du territoire. La desserte de transports collectifs se compose de plusieurs lignes ferroviaires et de bus (réseau du Conseil Général du Bas-Rhin ou Bus-TER de la Région Alsace).

La problématique des transports reste toutefois très présente sur ce territoire :

- desserte interne très hétérogène étend donnée le caractère très vaste du territoire ;
- faiblesse des transports publics, avec une offre hétérogène selon les secteurs : les SCoT de l'Alsace Bossue, de la Région de Saverne et de l'Alsace du Nord possèdent les pourcentages les plus faibles de communes desservies par les transports collectifs ;
- présence de la seule portion autoroutière alsacienne payante ;
- barrière naturelle formée par le massif vosgien.

Tableau n°1 : Pourcentage des communes et de population desservies par les réseaux de transports collectifs selon le SCoT de résidence dans le Bas-Rhin

SCOT	% de communes desservies	% de populations desservies*
Région de Strasbourg	83 %	98 %
Bruche	68 %	82 %
Plémont des Vosges	57 %	80 %
Bande Rhénane Nord	56 %	69 %
Alsace du Nord	52 %	80 %
Alsace Bossue	50 %	65 %
Région de Saverne	48 %	78 %
Sélestat et sa région	37 %	74 %

* L'ensemble de la population d'une commune est considéré comme desservi dès lors que la commune est desservie par un réseau de transports en commun.
Source : Données ACT, VAlsace, ADEUS, 2014

Source : ADEUS, Territoires connectés : articuler les territoires par les transports collectifs, 2014

On peut noter également la présence d'un transport fluvial, notamment touristique, sur le territoire (canal de la Marne au Rhin, canal des houillères de la Sarre).



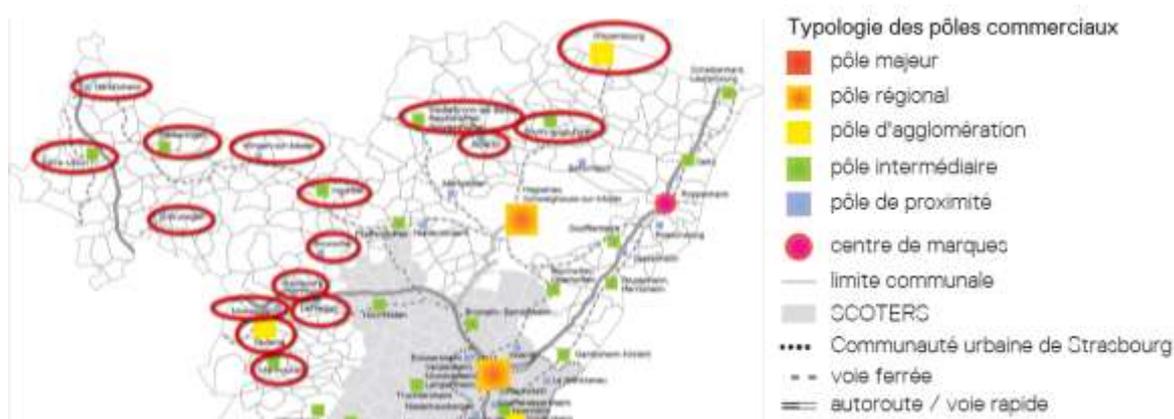
4. Solidarité et cohésion sociale, santé, équipements et services à la personne : une offre de services et d'équipements hétéroclite

19

L'armature commerciale s'articule autour de³ :

- 2 pôles commerciaux structurants d'agglomération⁴ : Saverne, Wissembourg ;
- 6 pôles intermédiaires⁵ : Soultz-Sous-Forêts, Niederbronn-les-Bains/Reichshoffen/Gundershoffen, Ingwiller, Diemeringen, Sarre-Union, Marmoutier ;
- 8 pôles de proximité⁶ : Herbitzheim, Drulingen, Winger-sur-Moder, Bouxwiller, Detwiller, Steinbourg, Monswiller et Woerth.

Carte n°3 : Armature commerciale dans le Bas-Rhin



Néanmoins, on compte un certain nombre de communes sans commerces alimentaires. La cartographie de l'accès aux services du quotidien montre que la diversité des services de proximité est plus importante dans les pôles urbains et pôles commerciaux du territoire.

³ Adeus, *L'armature commerciale du territoire Bas-Rhinois*, 2013

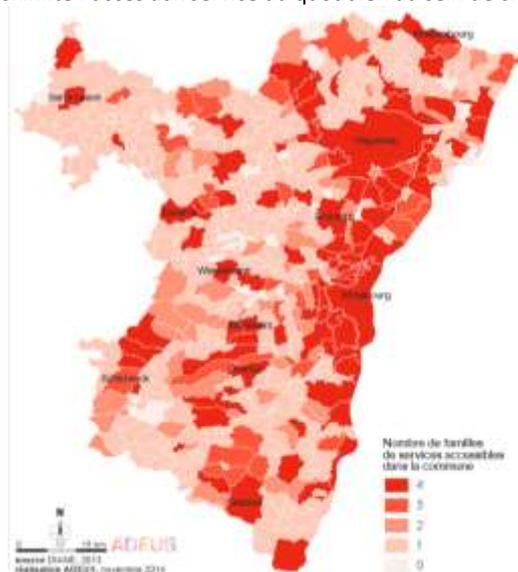
⁴ Concentration de plus de 50 unités marchandes autour d'une locomotive alimentaire dont la surface est supérieure à 6 000-7 000 m². Échelle de rayonnement métropolitain. Équipement généraliste : alimentaire, équipement de la personne, de la maison.

⁵ Concentration d'au moins 10 unités marchandes autour d'une locomotive alimentaire dont la surface est comprise entre 2 500 et 6 000-7 000 m². Échelle de rayonnement intercommunal ou inter quartier. Hypermarché complété par une petite galerie et quelques moyennes surfaces : alimentaire, services et offre complémentaire.

⁶ Concentration à minima de 3 commerces de proximité dans le tissu urbain avec ou sans locomotive alimentaire (surface inférieure à 2 500 m²). Échelle de rayonnement communal ou de quartier. Offre alimentaire et services.



Carte n°4 : Territoire de proximité : accès aux services du quotidien au sein de chaque commune du Bas-Rhin



Source : ADEUS, *Territoires connectés : articuler les territoires par les transports collectifs*, 2014

Dans le périmètre du SCoT de l'Alsace Bossue, le maillage territorial en équipements et services présente des carences, avec seulement 40 % de la population habitant une commune jouant le rôle de pôle de services de proximité⁷. L'offre de formation est en décalage avec l'offre d'emploi. L'offre de santé est considérée comme largement déficitaire, la démographie médicale de proximité constituant notamment un point de fragilité inquiétant. L'offre médico-sociale est basique. En revanche, l'offre culturelle et de loisirs est dynamique⁸.

Le SCoT de la Région de Saverne pointe une couverture disparate en équipements sanitaires, de même qu'en termes d'accueil des personnes âgées. Le territoire bénéficie d'un tissu associatif dense, où le sport, la musique et les loisirs à destination des enfants et adolescents sont particulièrement représentés. L'ensemble du territoire dispose d'un excellent maillage de médiathèques, bibliothèques ou points lecture. L'offre sportive de proximité est satisfaisante⁹.

Dans le SCoT de l'Alsace du Nord, si les structures d'accueil de la petite enfance existent, elles ne parviennent que peu à répondre à la demande. L'accessibilité vers les équipements scolaires est plutôt bonne, mis à part l'accessibilité aux lycées depuis les communes du nord-ouest, qui est plutôt médiocre.

La couverture territoriale en équipements culturels semble plutôt satisfaisante et le tissu associatif dense témoigne d'une vie culturelle et sportive riche et variée. Le territoire bénéficie d'un bon niveau d'équipements sportifs, qu'il s'agisse d'équipements de proximité et/ou structurants, avec toutefois une poche moins bien desservie du nord-ouest à l'est du territoire.

⁷ SCoT de l'Alsace Bossue, *Diagnostic Socio-économique*, 2014

⁸ SCoT de l'Alsace Bossue, *Diagnostic Socio-économique*, 2014

⁹ SCoT de la Région de Saverne



Concernant les équipements et services relatifs à la santé et au vieillissement, l'Alsace du Nord dispose de plusieurs établissements médicaux, dont l'accessibilité en est relativement bonne. Ainsi, globalement, les communes du territoire du SCoT de l'Alsace du Nord sont plutôt bien pourvues en équipements et services à la population et, au-delà de certaines faiblesses, le territoire ne présente pas de réels manques. Il convient toutefois de maintenir et améliorer cette dynamique¹⁰. Ainsi, l'offre de services et d'équipements à la population est hétérogène, avec des manques identifiés dans l'Alsace Bossue et certains autres secteurs.

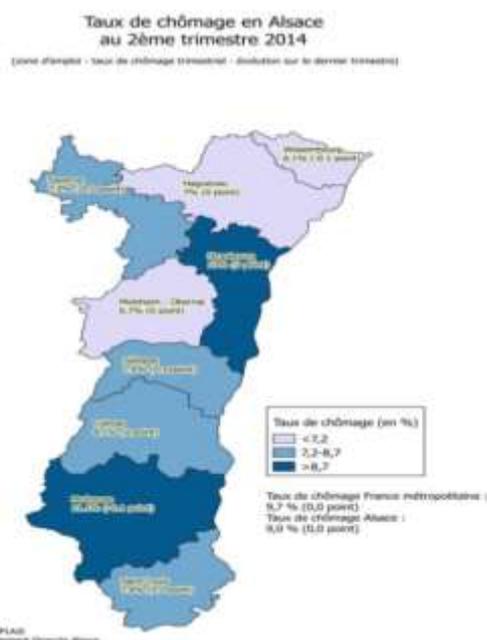
5. L'emploi et les ressources humaines : un marché de l'emploi relativement dynamique

Le territoire compte 49 700 emplois en 2011 (INSEE). Les deux principaux pôles d'emploi sont Saverne (8 800 emplois) et Wissembourg (5 600 emplois). Viennent ensuite Reichshoffen (3 000 emplois), Sarre-Union (2 800 emplois), Ingwiller (2 400 emplois), Bouxwiller (2 000 emplois) et Niederbronn-les-Bains (1 900 emplois).

Le marché de l'emploi est plutôt dynamique, avec une croissance d'environ 1 000 emplois et 900 actifs depuis 2006. Si le taux d'activité du territoire (75%) est proche de celui du Bas-Rhin et de l'Alsace (74%), son taux d'emploi (68%) est en revanche supérieur de 3 points de pourcentage à la moyenne régionale et départementale.

Le territoire appartient à 3 zones d'emploi (Saverne, Haguenau et Wissembourg), dont les taux de chômage sont parmi les plus faibles d'Alsace au 2^{ème} trimestre 2014 (moins de 7%, contre 9% en Alsace et 9,7% en France).

Comme à l'échelle départementale et régionale, les secteurs qui concentrent le plus d'emplois sont : le commerce/transports/services divers (35% des emplois) et l'industrie (27% des emplois). Néanmoins, le secteur industriel est nettement plus important sur le territoire, avec un écart de 9 à 10 points de pourcentage par rapport au nombre d'emplois industriels proposés dans le Bas-Rhin et l'Alsace.



¹⁰ SCoT de l'Alsace du Nord



Dans le PSPP, les secteurs les plus représentés dans l'industrie sont les équipements mécaniques, l'agro-alimentaire, la chimie-caoutchouc-plastiques. Le territoire du GAL compte quelques grandes entreprises de renom (De Dietrich Thermique, Mars Chocolat, Kuhn, Lalique, Gunther Tools, Isri France, Outils Wolf, Les Grands Chais de France, Alstom Transport...)¹¹.

L'industrie est confrontée à certains facteurs de fragilité. D'une part, beaucoup de centres de décisions sont situés hors du territoire. D'autre part, les filières de formation et les entreprises industrielles éprouvent des difficultés à recruter. On l'explique en partie par la mauvaise représentation ou l'absence de représentation de l'entreprise industrielle¹².

Aussi, le nombre d'emplois industriels est en baisse. Sur la période 2006-2011 on note une baisse de 1 200 emplois (INSEE), au profit des autres secteurs (à l'exception du secteur agricole qui enregistre également une diminution de 85 emplois), notamment le secteur du commerce/transports/services divers (hausse de 1 280 emplois) et de l'administration publique/enseignement/santé/action sociale (hausse de 950 emplois).



Le territoire compte 11 300 établissements actifs au 31/12/2012 (INSEE). Là encore, on retrouve les plus grosses concentrations d'établissements à Saverne (1400 établissements), Wissembourg (800 établissements), Ingwiller (500 établissements), puis Reichshoffen, Niederbronn-les-Bains et Bouxwiller, Sarre-Union et Sultz-Sous-Forêts (entre 300 et 400 établissements pour chacune de ces communes).

Comme à l'échelle départementale et régionale, la majorité d'entre eux (56%) relèvent du secteur du commerce, du transport et des services divers, mais dans des proportions moindres (avec un écart de 7 à 8 points de pourcentage). Pour les autres secteurs, la répartition est proche de la moyenne départementale et régionale, à l'exception du secteur de l'agriculture, qui est plus représenté sur le territoire (on compte 12% d'établissements dans le secteur agricole, contre 8% dans le Bas-Rhin et 9% en Alsace).

¹¹ PSPP, Le Mag n°3, hiver 2011-2012

¹² Idem





6. Les ressources locales, des spécificités du tissu économique local encore à développer

24

Le tissu économique se tertiarise mais le secteur industriel reste important sur le territoire (De Dietrich Thermique, Kuhn, Sotralentz, Mars Chocolat, Gunther Tools, Isri France, Outils Wolf, Les Grands Chais de France, Alstom Transport...) avec un développement significatif des industries agro-alimentaires (Brasserie Licorne, Meteor, Mars Chocolat, Colin, Grands Chais de France, Jus de Fruits d'Alsace,...).

Le territoire peut s'appuyer sur des spécificités du tissu économique : la géothermie à Soultz-sous-Forêts, la valorisation de la biomasse agricole et forestière (bois-énergie, céréales-énergie, bioéthanol), mais aussi le tourisme, dont le potentiel est pour l'instant insuffisamment exploité, ou encore le secteur de la construction, particulièrement bien représenté sur le territoire, avec l'une des plus fortes concentrations d'Alsace.

Des opportunités de développement pour la construction durable et l'artisanat

L'artisanat valorisant les ressources et le patrimoine du territoire (bois, grès, verre, rénovation du patrimoine bâti, construction traditionnelle, gastronomie) représente des potentiels de développement, notamment en matière de rénovation énergétique, bien qu'ils constituent pour l'instant une part limitée de l'économie.

L'amélioration des performances énergétiques, la qualité environnementale des bâtiments et la préservation du bâti (éco-rénovation du patrimoine traditionnel) représentent des perspectives intéressantes pour les entreprises du territoire.

En effet, dans le PSPP¹³ :

- la construction est particulièrement bien représentée, avec un chiffre d'affaires qui se fait principalement dans la rénovation et l'entretien des bâtiments.
- la typologie d'habitat est favorable aux travaux d'amélioration énergétique (prépondérance de l'habitat privé, individuel, ancienneté et forte typicité du parc), de même que les nouvelles réglementations en vigueur (RT 2012) et à venir.
- les bâtiments représentent 43% de la consommation d'énergie finale et 27% des émissions de GES sur le territoire du PSPP, il s'agit donc d'un important gisement de maîtrise des consommations énergétiques. Aussi, le PSPP a organisé des balades thermiques avec son espace info-énergie, permettant de sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux questions énergétiques dans le bâtiment.

¹³ PSPP, Le Mag n°6, octobre 2013



- Le territoire compte avec la présence de la Fédération française de la construction passive.
- Un diagnostic a été conduit à l'initiative de la Maison de l'emploi et de la formation de Saverne sur le développement des compétences et la transmission des entreprises par les artisans de plus de 55 ans, afin d'évaluer comment l'offre et les compétences évoluent vers les « nouvelles technologies constructives ». Parmi les artisans interrogés, peu sont titulaires d'une qualification (qualibat ENR, qualifelec, éco-artisan...) et peu anticipent la transmission.

25

Le PNRVN souhaite également accompagner la réappropriation par l'habitat du patrimoine bâti pour sa préservation, ainsi que sa rénovation et sa transformation dans le respect de l'héritage. Ainsi, il a porté un Pôle d'Excellence Rurale (PER) labellisé en 2012 « Dynamiser l'économie de l'habitat durable, fondée sur la valorisation des ressources locales », en lien avec son projet de territoire et avec diverses initiatives sur le territoire (réseau d'entreprises éco-rénovation, projet INTERREG IV, Mut'archi – conseil patrimoine bâti, PCET...). Dans ce cadre, un projet de « pôle d'efficacité énergétique » au sein hôtel passif d'entreprises spécialisées dans l'éco-rénovation et l'éco-construction, porté par la communauté de communes de la Région de Saverne, est en cours dans le PSPP. Le bâtiment performant représente donc une filière d'avenir pour le territoire.





Le tourisme

Le tourisme repose sur deux piliers principaux : des richesses naturelles et paysagères d'exception et un patrimoine culturel dense et diversifié : habitat traditionnel, monuments historiques, châteaux, édifices religieux, musées, patrimoine des villes et villages, lieux de mémoire, sites archéologiques, gastronomie, savoir-faire traditionnels (fer, verre, cristal, grès, bois) ...

En termes de capacités d'hébergement touristiques, le territoire compte 47 hôtels (soit 16% du parc hôtelier du Bas-Rhin), 10 campings (soit 23% de l'offre de campings du département) et 5 hébergements collectifs (sur un total de 31 hébergements collectifs à l'échelle départementale), en 2011 (INSEE).

Les communes qui comptent le plus grand nombre d'hôtels sont Wissembourg et La Petite Pierre (5 hôtels chacune), Niederbronn-les-Bains et Morsbronn-les-Bains (4 hôtels chacune), puis Saverne et Lembach (3 hôtels chacune). L'offre hôtelière est de gamme moyenne, avec une hôtellerie de petite taille et familiale.

On peut distinguer deux dynamiques distinctes :

- Le tourisme représente un poids important dans l'économie du PNR des Vosges du Nord. L'offre touristique est conséquente, avec notamment : un réseau dense de chemins de randonnées pédestres ainsi que d'itinéraires cyclables et de nombreux équipements patrimoniaux et pédagogiques (éducation à l'environnement) organisés en réseau.

L'offre touristique est tournée vers la qualité : le réseau d'offices de tourisme et de points d'information est étoffé et bien réparti, le territoire bénéficie de différentes reconnaissances (comme les stations vertes, les stations classées, les plus beaux villages ou détours de France...) et de nombreux établissements sont bénéficiaires d'un label de qualité¹⁴.

Néanmoins, et assez paradoxalement, le diagnostic laisse apparaître des marges de progression importantes dans la qualification de l'offre touristique sur les thèmes l'écotourisme ou plus largement du tourisme durable.

Cette ambition de progrès a été affirmée par les acteurs touristiques du Parc qui sont regroupés au sein de l'association « Atoutparc » qui les fédère et porte des actions de promotion, de qualification de l'offre touristique ou de constitution de produits innovants, notamment sur le thème de l'itinérance.

- Le Pays de Saverne Plaine et Plateau n'est pas à ce jour un territoire touristique en tant que tel. Il est concurrencé par les « incontournables alsaciens » : Strasbourg, Mont Saint-Odile, Haut-Koenigsbourg. Le PSPP possède toutefois de nombreux atouts à valoriser. En effet, ses ressources touristiques font écho aux attentes des visiteurs qui, selon des enquêtes,

¹⁴ Diagnostic Territorial du PNR des Vosges du Nord, mai 2011



attendent principalement de leur séjour en Alsace de découvrir des traditions populaires, de pratiquer du tourisme culturel ou du tourisme vert.

Un enjeu identifié pour le développement touristique est la présence en ligne et la couverture numérique du territoire, pour permettre aux touristes de rester connectés en permanence¹⁵. Si le PSPP entend développer l'économie touristique, il n'envisage pas de chercher à se construire une identité touristique qui serait en concurrence avec la destination Alsace d'une part et l'esprit "Vosges du Nord" porté par le PNR d'autre part.

Un travail en commun des offices de tourisme a été mené pour la mise en place d'une carte touristique, d'un site internet, d'une plateforme de commercialisation et de communication commune. Une stratégie touristique 2014-2015 a été élaborée entre le PSPP, le PNRVN, les communautés de communes, les offices de tourisme, la Région Alsace et l'ADT du Bas-Rhin, tous membres du comité de pilotage, comprenant 4 axes prioritaires : le cyclotourisme, les châteaux, la bière, et les savoir-faire, ainsi que, sous le pilotage du PNRVN, l'accessibilité douce, l'écotourisme et le développement durable.



¹⁵ PSPP, Le Mag n°4, juillet 2012



L'agriculture

28

Le secteur agricole est confronté à la baisse du nombre d'agriculteurs exploitants (-140 personnes) et d'emplois (-85 emplois) sur la période 2006-2011 (INSEE). Dans les Vosges du Nord, le changement des pratiques agricoles, influencé par la Politique Agricole Commune (PAC), a entraîné la disparition des ouvriers-paysans du cœur de Massif et la spécialisation des systèmes de productions sur les marges du territoire¹⁶. Néanmoins, le nombre d'établissements dans le secteur agricole reste important comparativement à la moyenne départementale et régionale (INSEE). Les exploitations tendent à devenir toujours plus grandes et spécialisées.

L'agriculture dans le PSPP représente 20% des exploitations bas-rhinoises. La production est essentiellement orientée vers la filière bovine-laitière (50% de la production laitière départementale)¹⁷. Le territoire du PNR des Vosges du Nord constitue également une terre d'élevage, favorable aux systèmes laitiers et allaitants. Ainsi, les principales cultures des surfaces déclarées sont les prairies permanentes et dans une moindre mesure, les cultures céréalières, le maïs grain et ensilage, ainsi que les prairies temporaires. Les vergers sont également présents (vergers traditionnels hautes tiges sont caractéristiques du paysage villageois des Vosges du Nord)¹⁸.

L'agriculture biologique et les circuits courts sont en développement. Les filières courtes font l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs du territoire. Les produits ne sont pas dans l'ensemble identifiés par un signe de reconnaissance et rares sont ceux valorisant leur lien avec le territoire des Vosges du Nord et sa typicité¹⁹.

Quelques initiatives ont vu le jour sur la dernière décennie dans le domaine de l'agro-énergie (culture de biocarburants, culture énergétiques, cultures pour alimenter le secteur de l'éco-rénovation...). La mise en place de ces cultures énergies pose toutefois des problèmes liés à la fragilité des sols gréseux et des risques élevés d'érosion des sols en zone de pente dans le périmètre du PNRVN. Le territoire dispose par ailleurs d'un véritable de développement du biogaz, à travers des techniques comme la méthanisation agricole²⁰.

Le SYCOPARC a animé un PAE sur la période 2010-2014 qui a aboutie à la contractualisation de 54 agriculteurs sur 1010 hectares. UN nouveau PAE qui portera sur 3000 hectares a été déposé et retenu. L'action du SYCOPARC porte également sur la valorisation des systèmes prairiaux au travers de projets innovants comme le concours annuel des praires fleuries.

¹⁶ Diagnostic Territorial du PNR des Vosges du Nord, mai 2011

¹⁷ PSPP, Rapport d'activité 2013

¹⁸ Diagnostic Territorial du PNR des Vosges du Nord, mai 2011

¹⁹ Diagnostic Territorial du PNR des Vosges du Nord, mai 2011

²⁰ Diagnostic Territorial du PNR des Vosges du Nord, mai 2011



La filière bois

Le territoire comporte beaucoup de forêt, en particulier sur le territoire du PNR (62% de forêt dont 49% avec statut domanial)²¹. Le bois représente ainsi une ressource historique dans le PNRVN, qui compte 134 établissements liés au bois en 2010, dont 71% d'établissements de sylviculture, d'exploitation et de services à l'exploitation et 29% d'établissements de transformation du bois. On note une forte diminution des activités de transformation au profit des activités d'exploitation sur la période 2005-2010, dans le périmètre du Parc.

Le faible niveau d'investissement au cours des dernières années risque de fragiliser les petites structures (première transformation notamment), ne leur permettant pas de se positionner sur un marché du bois de plus en plus concurrentiel et mondialisé. Cependant, en lien avec la dynamique initiée par le PNRVN et la communauté de commune de Sauer Pechelbronn, un certain nombre d'entreprises du bois se sont regroupés pour imaginer des nouveaux produits ou modes d'organisation qui permettrait de mieux valoriser le bois issu des Vosges du Nord et notamment les essences naturelles locales qui souffrent d'un déficit de débouchés.

²¹ Diagnostic Territorial du PNR des Vosges du Nord, mai 2011



7. L'environnement, l'énergie et l'adaptation au changement climatique

30

Le périmètre du GAL est un territoire contrasté, qui se caractérise par un cadre naturel varié, mêlant notamment plaine, collines et montagne. Cette diversité naturelle constitue un atout fort du territoire. Elle est à l'origine d'une variété importante de paysages, d'une riche biodiversité et d'un cadre de vie de qualité.

L'occupation des sols est marquée par l'importance des boisements, des espaces agricoles et des prairies.

- A l'échelle du territoire du PNRVN, la forêt occupe 64% des surfaces. Elle y joue un rôle majeur pour la protection de la nature. On compte également 32% de cultures et de 5% de surfaces urbanisées²².
- La forêt est moins présente dans le SCoT de la région de Saverne, où elle occupe 39% du territoire. La répartition des différents milieux sur territoire du SCoT de la région de Saverne accompagne la topographie : le massif vosgien est essentiellement boisé, le piémont a principalement une vocation prairiale associée ou non à des vergers (ou de la vigne), tandis que la plaine est dévolue à l'agriculture intensive²³.
- Le territoire du SCoT de l'Alsace Bossue est un territoire rural où l'urbanisation est très limitée (environ 6 % du territoire). Les proportions de forêts et de terres agricoles sont quasi équivalentes (~ 46 % chacune). Les prairies sont encore très présentes (près de 30 % du territoire)²⁴.

De nombreux espaces font l'objet d'une mesure de protection : ZNIEFF, zones Natura 2000, etc. Néanmoins, à l'échelle du PNRVN, le réseau d'espaces protégés réglementairement reste modeste, avec 0,5 % de la surface totale²⁵.

Le territoire est concerné par une dynamique de consommation foncière. A titre d'exemple, dans le périmètre du PNRVN, les surfaces urbanisées ont augmenté de 5,1 % sur la période 2000-2006²⁶. Sur le périmètre du SCoT de l'Alsace Bossue, les espaces agricoles sont en net recul, au profit de l'habitat et des grandes emprises²⁷.

Néanmoins, comparativement aux années 1980 et 1990, les dynamiques récentes de la consommation foncière montrent des évolutions positives. Les indicateurs mettent en évidence des tendances allant vers un usage plus économe et plus optimisé du foncier. Dans un contexte de maintien, voire d'augmentation des mises en chantier des logements, la consommation foncière a

²² Diagnostic Territorial du PNR des Vosges du Nord, mai 2011

²³ SCoT de la Région de Saverne

²⁴ SCoT de l'Alsace Bossue

²⁵ Diagnostic Territorial du PNR des Vosges du Nord, mai 2011

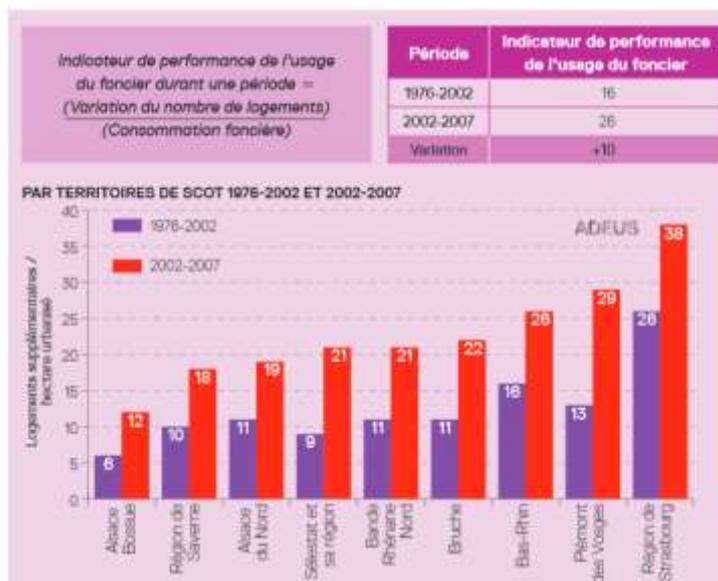
²⁶ Diagnostic Territorial du PNR des Vosges du Nord, mai 2011

²⁷ SCoT de l'Alsace Bossue

ainsi baissé. En produisant plus de logements et en consommant moins de foncier, les performances d'usage du foncier se sont très largement améliorées.

Cependant, les 3 SCoT concernés présentent l'indicateur de performance foncière le plus bas du Bas-Rhin. Aussi, tout semble indiquer que les marges de manœuvre existent pour aller encore plus loin²⁸.

Tableau n°2 : Indicateurs de performance de l'usage du foncier



Source : ADEUS, La consommation foncière dans le Bas-Rhin : l'optimisation en marche, 2014



La production d'énergies renouvelables en 2010 relève, par ordre d'importance : de la biomasse bois, de la géothermie de surface, du solaire photovoltaïque, de la petite hydraulique, du solaire thermique et du biogaz.

Le SRCAE fixe des objectifs de mobilisation supplémentaire d'ici 2020 dans ces domaines ainsi que celui de l'éolien et de la géothermie profonde²⁹.



²⁸ ADEUS, La consommation foncière dans le Bas-Rhin : l'optimisation en marche, 2014

²⁹ Energivie.info, SRCAE Alsace – Zoom territorial PSCP, décembre 2013



III / Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone/AFOM

1. Atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur le territoire

L'analyse AFOM fait la synthèse entre le travail documentaire et les échanges en atelier sur le diagnostic du territoire.

ATOUTS	FAIBLESSES
<i>Dynamiques démographiques</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Un dynamisme démographique 	<ul style="list-style-type: none"> Une population âgée et vieillissante Une part importante de personnes faiblement ou peu qualifiées
<i>L'emploi, les ressources humaines et le tissu économique local</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Un marché de l'emploi plutôt dynamique Un secteur industriel encore important Un territoire engagé dans une démarche de marketing territorial Présence d'entreprises ayant un savoir-faire Présence d'entreprises innovantes Présence de ressources naturelles (bois, grès...) favorable au développement de l'écoconstruction et de l'éco-rénovation Filières d'excellence (cristal, grès...) Patrimoine bâti de grande qualité Réseau des sites patrimoniaux sur l'ensemble du territoire Semaine de l'économie Dynamiques déjà existante (écoconstruction, éco-rénovation) Tissu artisanal dense Réseau des étoiles terrestres (Lalique, Meisenthal, Saint-Louis) Vergers 	<ul style="list-style-type: none"> Une industrie confrontée à certains facteurs de fragilité Manque de structuration de la filière bois Manque de visibilité de ces filières, notamment par rapport au milieu urbain Absence de vitrine collective pour les artisans du territoire Peu d'artisans maîtrisant les principes d'écoconstruction et d'éco-rénovation
<i>Habitat</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Un patrimoine bâti et architectural important, avec des habitats traditionnels ou liés à l'exploitation des ressources locales 	<ul style="list-style-type: none"> Un habitat peu diversifié : prépondérance de l'habitat individuel et privé, parc de logements sociaux restreint et inégalement réparti Un parc de logements sociaux restreint et inégalement réparti Un parc de logement ancien et énergivore
<i>La mobilité</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un axe autoroutier structurant (A4), qui dessert Saverne, poumon économique du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse des transports publics Prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle Desserte interne de transports hétérogène
<i>Solidarité et cohésion sociale, santé, équipements et services à la personne</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Existence de pôles commerciaux, d'équipements et de services 	<ul style="list-style-type: none"> Une offre de services et d'équipements à la population hétérogène, avec des manques identifiés dans certains secteurs, notamment l'Alsace Bossue



ATOUTS	FAIBLESSES
<i>Les ressources locales</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un patrimoine culturel dense et diversifié ▪ Une offre touristique conséquente et tournée vers la qualité dans le périmètre du PNRVN ▪ Mise en place d'une stratégie touristique commune entre le PSPP et le PNRVN ▪ Un secteur agricole encore important ▪ Développement des circuits courts, de l'agriculture biologique et de l'agro-énergie ▪ Une filière bois bien représentée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une partie du territoire (PSPP) qui ne constitue pas à ce jour un territoire touristique en tant que tel ▪ Un secteur agricole confronté à la baisse du nombre d'agriculteurs exploitants et d'emplois
<i>Les circuits courts</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lieux de groupements, vente de produits divers (agricoles, artisanaux...) et en même temps lieux de rencontre et de convivialité, voire restauration, expositions... ▪ Potentiel de productions agricoles existantes, nombreuses ressources locales (lait bio, vergers, viande, bois, celtic...) ▪ Marchés paysans ▪ Microbrasserie ▪ Nombreux producteurs différents, notamment en agriculture bio ou raisonnée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circuits courts pas assez présents auprès des restaurateurs et dans la filière alimentaire ▪ Manque de valorisation des productions locales ▪ Manque de connaissance des besoins des consommateurs ▪ Manque d'ateliers de transformation ▪ Manque de promotion, d'organisation collective de vente aux particuliers ▪ Vergers abandonnés, production fruitière à valoriser
<i>L'environnement, l'énergie et l'adaptation au changement climatique</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration des performances d'usage du foncier ▪ Des richesses naturelles et paysagères d'exception, à l'origine d'une riche biodiversité et d'un cadre de vie de qualité ▪ Existence d'un PNR ▪ De nombreux espaces protégés ▪ Une bonne couverture par les SCoT ▪ Production d'ENR (biomasse bois, géothermie de surface, solaire photovoltaïque, petite hydraulique, solaire thermique et biogaz) ▪ Un stock de biomasse important issu de l'exploitation agricole et forestière (déchets de coupe, déchets végétaux et animaux...) ▪ Ressources locales agricoles (pailles, cultures énergétiques) ▪ Création d'un réseau de chaleur (cogénération bois-gaz-production d'électricité) ▪ Méthanisation (STEP) ▪ Construction de microcentrales hydroélectriques ▪ Développement de l'éolien ▪ Volonté politique, élus ouverts voire volontaires ▪ Des acteurs engagés autour du PER sur les énergies renouvelables ▪ PCET 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un indicateur de performance foncière plus faible que dans le reste du Bas-Rhin ▪ Un réseau d'espaces protégés réglementairement modeste à l'échelle du PNRVN ▪ Sous-exploitation du stock de biomasse ▪ Manque de visibilité des artisans travaillant dans le domaine de l'éco-rénovation

ATOUTS	FAIBLESSES
<i>Tourisme durable</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circuits de randonnée pédestre nombreux ▪ Guide de randonnée pédestre et cyclable par GPS et application smartphone ▪ Tourisme solidaire (Caritas) ▪ Patrimoine paysager et bâti, paysages préservés participant de l'identité locale, alternance équilibrée prairie, forêt, lisières, cultures, richesses naturelles remarquables ▪ Ressources artisanales et industrielles ▪ Offre de bien-être (stations thermales...) ▪ Restauration du patrimoine castral et animation touristique ▪ Variété du patrimoine naturel et des savoir-faire ▪ Des acteurs engagés dans la préservation des richesses ▪ Biosphère classée à l'UNESCO, Ried de la Zorn, reliefs, zones humides... ▪ Classement Parc, UNESCO, Massif ▪ Diversité des pratiques, mobilités douces 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse de la mutualisation des structures de gestion (cloisonnement), manque de mise en réseau des offices de tourisme ▪ Manque de propositions d'accompagnement des touristes de manière cadencée, annoncées dans un programme et permettant de proposer du contenu pour un séjour d'un ou deux jours/manque de propositions globales d'itinérance ▪ Manque de visibilité homogène pour favoriser la lecture par les touristes ▪ Manque d'offre complète et structurée en éco-tourisme, notamment à destination des familles ▪ Calendrier non mutualisé, manque de lien avec les associations en matière d'événements... ▪ Manque d'offres de location de vélos ▪ Faiblesse du réseau cyclable ▪ Manque de possibilités d'hébergement ▪ Absence de transports en commun reliant le territoire





OPPORTUNITES	MENACES
<i>L'emploi, les ressources humaines et le tissu économique local</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'opportunités de développement dans le secteur de la construction durable et l'artisanat ▪ Territoire forestier mais peu de retombées économiques ▪ Valorisation du petit patrimoine local ▪ Eco-rénovation ▪ Le bois d'œuvre (par rapport au bois-énergie) ▪ Scieries proches des lieux d'exploitation ▪ Partenariat possible notamment avec la Jeune chambre économique de Saverne ▪ Concept d'économie circulaire intégrant industrie, agriculture et entreprises locales ▪ Apprentissage/nouvelles techniques dans la construction/rénovation ▪ Emergence d'un tissu d'artisans motivés et qualifiés dans l'écoconstruction et l'éco-rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fortes contraintes sur le patrimoine bâti (MH, isolation...) ▪ Pérennité des compétences, renouvellement des entrepreneurs ▪ Réhabilitation du bâti ancien en BBC freinée par le manque de moyens financiers des propriétaires particuliers
<i>Les circuits courts</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Multiplication de l'offre de recyclage des déchets notamment verts/fermentescibles en proximité (économie de transport) ▪ Structuration des circuits courts ▪ Concept « énergie du terroir », circuits courts énergie (circuit fermé de la paille, utilisation de la lisière et énergie) ▪ Restauration collective ▪ Activités touristiques, vente aux touristes, participation des scolaires ▪ Ecoconstruction et éco-rénovation ▪ Introduction du THD numérique sur tout le territoire pour favoriser l'implantation d'entreprises artisanales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés administratives, solitude et découragement des gens motivés ▪ Faible pouvoir d'achat des locaux ▪ Initiative souvent isolées ou peu connues, reposant sur une personne : fragilité
<i>Le tourisme durable</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Image nature du PNR des Vosges du Nord ▪ Découverte patrimoniale castrale, vieilles pierres ▪ Valorisation du territoire, de son patrimoine et de ses ressources, en faisant le lien ▪ Développement de l'itinérance ▪ Valorisation de l'offre de bien-être ▪ Forte volonté du territoire de développer les locations de vélo ▪ Développement de gîtes et lieux d'accueil économes en énergie ▪ Réseau de ville (5S) et articulation avec les métropoles de Strasbourg et Nancy-Metz 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible poids du territoire par rapport à d'autres territoires plus connus d'Alsace, manque d'image et de thématique fortes ▪ Fermeture des paysages qui découle de l'abandon d'exploitations agricoles ▪ Durée des séjours trop courte ▪ Dégradation/banalisation des espaces naturels remarquables, pression de l'urbanisation et de l'agriculture ▪ Dépérissement des prairies et augmentation du nombre de terrains en friche



OPPORTUNITES	MENACES
<i>L'énergie</i>	
<ul style="list-style-type: none">▪ Projet de « pôle d'efficacité énergétique » au sein hôtel passif d'entreprises spécialisées dans l'éco-rénovation et l'éco-construction (en cours dans le PSPP)▪ Existence d'un potentiel de développement des énergies renouvelables▪ Travail d'excellence du PNR des Vosges du Nord sur l'éco-rénovation▪ Multiplication de l'offre de recyclage des déchets notamment verts/fermentescibles en proximité (économie de transport)▪ Augmentation de la demande d'énergie verte : transformer le territoire en territoire à énergie positive (cf. expériences en Suisse ou Allemagne)▪ Projet de géothermie profonde à Wissembourg, qui peut attirer de l'activité▪ Cogénération à partir du bois à un niveau industriel▪ Besoins locaux en énergie : centre hospitalier, bâtiments publics, piscines, maisons de retraite, nouveaux lotissements▪ Initiatives visant à rendre les territoires autonomes en énergie sur de petites ou moyennes unités de production avec l'emploi d'énergies renouvelables▪ Bénéfices pour le territoire des retombées des énergies renouvelables▪ Concept « énergie du terroir »▪ Potentiels éolien, eau, méthanisation▪ Réponse à l'appel à projet « territoire à énergie positive » et démarche « ateliers des territoires »	<ul style="list-style-type: none">▪ La mise en place de cultures énergies pose des problèmes liés à la fragilité des sols gréseux et des risques élevés d'érosion des sols en zone de pente dans le périmètre du PNRVN▪ Peur d'innover tant dans la production d'énergie que dans l'économie d'énergie▪ Complexité de mise en œuvre d'un projet (technique, juridique, administratif...)▪ Des équipements de production dont l'exploitation financière ne profite pas au territoire (cadre juridique compliqué)





2. Enjeux territoriaux pour le territoire du GAL

37

L'analyse croisée issue des travaux de concertation et de la matrice AFOM ont permis aux acteurs locaux de dégager les enjeux territoriaux qui suivent.

Tourisme durable : nouveaux produits, formations des prestataires et qualification de l'offre, mobilité, ciblage des nouvelles clientèles

- La mise en réseau des acteurs touristiques, permettant d'augmenter la durée des séjours et les dépenses sur le territoire
- La promotion de l'image du territoire reposant sur nos ressources humaines et naturelles, permettant de renforcer son identité
- Le manque d'une offre complète et structurée en matière d'écotourisme, notamment pour les familles
- L'écotourisme et la mise en tourisme mutualisée, capitalisant la marque Parc, en associant tous les acteurs du territoire
- Le manque de pistes/itinéraires cyclables
- La dégradation et la banalisation des espaces remarquables

Soutien à l'innovation dans les filières artisanales valorisant les ressources et patrimoines du territoire

- L'incitation et le soutien aux initiatives économiques qui préservent le patrimoine naturel et culturel
- Le développement et l'appui sur les filières fleuron du territoire (cristal, grès...) pour préserver les savoir-faire locaux, développer l'emploi et être vecteur d'identité et d'innovation sur le territoire ?
- Le soutien à la valorisation locale des ressources du territoire par l'innovation, la créativité, la mise en réseau des acteurs
- La variété du patrimoine et des savoir-faire

Energie

- Le développement du lien public/privé pour aller vers un territoire à énergie positive
- Le soutien à l'éco-rénovation
- Rendre l'efficacité énergétique accessible à tous les habitants
- Agir en faveur des initiatives qui visent le développement d'un territoire autonome en énergie, sur de petites et moyennes unités de production et avec l'emploi d'énergies renouvelables, tout en intégrant la population au processus de décision
- La création des conditions d'acceptabilité sociale des nouvelles sources d'énergie
- La valorisation des ressources agricoles pour satisfaire les besoins locaux en énergies et matières premières



3. Croisement des enjeux territoriaux avec les thématiques de l'appel à projet de la Région Alsace

38

La Région Alsace, autorité de gestion du Programme de développement rural Alsace pour la période 2014-2020, a proposé 7 thématiques dans son appel à projets LEADER, s'inscrivant dans le cadre stratégique européen, en particulier pour le FEADER, et s'ancrant dans les besoins du territoire alsacien pris dans sa globalité :

- environnement,
- climat,
- développement durable du territoire,
- agriculture,
- lien rural-urbain,
- cohérence territoriale,
- liens entre monde rural et agricole

Les enjeux prioritaires dégagés pour le territoire ont été croisés avec ces thématiques afin d'orienter les travaux d'élaboration de la stratégie locale de développement (SLD) sur les attentes et les exigences de l'appel à projet LEADER alsacien.





Enjeux prioritaires pour le territoire	Environnement	Climat	Développement Durable	Agriculture	Lien rural/urbain	Cohérence territoriale	Lien rural/agriculture	Total
<i>Tourisme durable : nouveaux produits, formations des prestataires et qualification de l'offre, mobilité, ciblage des nouvelles clientèles</i>								
La mise en réseau des acteurs touristiques, permettant d'augmenter la durée des séjours et les dépenses sur le territoire			x		x	x	x	4
La promotion de l'image du territoire reposant sur nos ressources humaines et naturelles, permettant de renforcer son identité	x		x	X	x	x	x	5
Le manque d'une offre complète et structurée en matière de tourisme durable, notamment pour les familles	x		x		x	x		4
Le tourisme durable et la mise en tourisme mutualisée, capitalisant la marque Parc, en associant tous les acteurs du territoire	x		x	X	x	x	x	5
Le manque de pistes/itinéraires cyclables	x	x	x		x	x		5
La dégradation et la banalisation des espaces remarquables	x	x	x	X			x	4
Total	5	2	6	3	5	5	4	27





Enjeux prioritaires pour le territoire	Environnement	Climat	Développement Durable	Agriculture	Lien rural/urbain	Cohérence territoriale	Lien rural/agriculture	Total
<i>Soutien à l'innovation dans les filières artisanales valorisant les ressources et patrimoines du territoire</i>								
L'incitation et le soutien aux initiatives économiques qui préservent le patrimoine naturel et culturel	x	x	x	x		x		5
Le développement et l'appui sur les filières fleuron du territoire (cristal, grès...) pour préserver les savoir-faire locaux, développer l'emploi et être vecteur d'identité et d'innovation sur le territoire			x	x	x	x		4
Le soutien à la valorisation locale des ressources du territoire par l'innovation, la créativité, la mise en réseau des acteurs	x	x	x	x	x	x	x	7
La variété du patrimoine et des savoir-faire	x			x			x	3
Total	3	2	3	4	2	3	2	19

← 40



Enjeux prioritaires pour le territoire	Environnement	Climat	Développement Durable	Agriculture	Lien rural/urbain	Cohérence territoriale	Lien rural/agriculture	Total
<i>Energie</i>								
Le développement du lien public/privé pour aller vers un territoire à énergie positive	x	x	x				x	4
Le soutien à l'éco-rénovation	x	x	x				x	4
Rendre l'efficacité énergétique accessible à tous les habitants	x	x	x		x	x		5
Agir en faveur des initiatives qui visent le développement d'un territoire autonome en énergie, sur de petites et moyennes unités de production et avec l'emploi d'énergies renouvelables, tout en intégrant la population au processus de décision	x	x	x	x		x	x	5
La création des conditions d'acceptabilité sociale des nouvelles sources d'énergie	x	x	x					3
La valorisation des ressources agricoles pour satisfaire les besoins locaux en énergies et matières premières	x	x	x	x			x	5
Total	6	6	6	2	1	2	4	26





Synthèse

Contribution des enjeux territoriaux aux thématiques de l'appel à projet LEADER 2014-2020 :

Au regard des analyses précédentes, deux thématiques sont d'abord concernées par les enjeux territoriaux retenus par le GAL :

- 1) Développement durable : 15 points
- 2) Environnement : 14 points
- 3) Lien rural/agriculture : 12 points
- 4) Cohérence territoriale : 10 points
- 5) Climat : 10 points
- 6) Agriculture : 9 points
- 7) Lien rural / urbain : 8 points

Croisement enjeux territoriaux / thématiques LEADER 2014-2020

Les enjeux territoriaux qui impactent le plus les thématiques identifiées par la Région Alsace sont :

- 7 thématiques concernées :
 - ✓ Le soutien à la valorisation locale des ressources du territoire par l'innovation, la créativité, la mise en réseau des acteurs

- 5 thématiques concernées :
 - ✓ La promotion de l'image du territoire reposant sur nos ressources humaines et naturelles, permettant de renforcer son identité
 - ✓ L'écotourisme et la mise en tourisme mutualisée, capitalisant la marque Parc, en associant tous les acteurs du territoire
 - ✓ Le manque de pistes/itinéraires cyclables
 - ✓ L'incitation et le soutien aux initiatives économiques qui préservent le patrimoine naturel et culturel
 - ✓ Rendre l'efficacité énergétique accessible à tous les habitants
 - ✓ Agir en faveur des initiatives qui visent le développement d'un territoire autonome en énergie, sur de petites et moyennes unités de production et avec l'emploi d'énergies renouvelables, tout en intégrant la population au processus de décision
 - ✓ La valorisation des ressources agricoles pour satisfaire les besoins locaux en énergies et matières premières



4 thématiques concernées :

- La mise en réseau des acteurs touristiques, permettant d'augmenter la durée des séjours et les dépenses sur le territoire
- Le manque d'une offre complète et structurée en matière d'écotourisme, notamment pour les familles
- La dégradation et la banalisation des espaces remarquables
- Le développement et l'appui sur les filières fleuron du territoire (cristal, grès...) pour préserver les savoir-faire locaux, développer l'emploi et être vecteur d'identité et d'innovation sur le territoire
- Le développement du lien public/privé pour aller vers un territoire à énergie positive
- Le soutien à l'éco-rénovation





IV / Description de la stratégie et de ses objectifs

44

1. La priorité ciblée

Le diagnostic territorial, conduit en concertation avec les acteurs du territoire, a permis de dégager des enjeux pour le territoire du GAL (Pays de Saverne Plaine et Plateau et partie alsacienne du Parc naturel régional des Vosges du Nord). L'ensemble de ces enjeux se référait aux ressources du territoire, ressources énergétiques, environnementales, économiques et humaines. C'est pourquoi les acteurs du territoire ont choisi de cibler leur stratégie locale de développement sur la priorité suivante :

Priorité ciblée :

« Donner de la valeur aux ressources de notre territoire »

Cette priorité reflète la volonté des acteurs du territoire de s'ancrer dans les spécificités locales et de leur donner une plus-value, qui peut être économique, sociale, environnementale, territoriale...

En effet, l'objectif est d'exploiter de manière durable les potentiels, les gisements du territoire pour développer l'économie de proximité (artisanat, savoir-faire locaux, tourisme durable), favoriser l'emploi par le développement et la diversification des activités économiques, en s'adressant à différents publics et en participant à l'équilibre de ce territoire vaste et contrasté, et enfin participer à la transition énergétique.

La stratégie locale de développement s'inscrit ainsi fortement dans les dynamiques d'action du Pays de Saverne Plaine et Plateau, porteur du GAL, comme du Parc naturel régional des Vosges du Nord, partenaire privilégié de cette démarche locale. Elle va permettre, par la gouvernance mise en place, la volonté de travailler ensemble des différents acteurs du territoire, et la mise en œuvre imaginée, de progresser en proposant un soutien avec un véritable effet levier sur les enjeux territoriaux dégagés par les acteurs du territoire.

De manière transversale, la stratégie LEADER du GAL pourra s'appuyer sur les TIC pour la mise en œuvre de ses actions et de ce fait améliorer leur utilisation.



2. La stratégie locale de développement

45

La priorité se décline en trois orientations stratégiques, chacune déclinée en deux objectifs opérationnels :

- **Orientation stratégique n°1** : Structurer une filière de tourisme durable sur le territoire
- **Orientation stratégique n°2** : Renforcer les filières courtes/de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux
- **Orientation stratégique n°3** : Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire.

Orientation stratégique n° 1 : Structurer une filière de tourisme durable sur le territoire

Le diagnostic met en avant la grande richesse du territoire, comportant un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable, notamment avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord et la réserve de biosphère transfrontalière, et un patrimoine culturel dense et diversifié. L'offre touristique est contrastée sur le territoire. Elle est plutôt riche sur le périmètre du Parc (itinéraires de randonnées et cyclables, stations vertes, équipements patrimoniaux et d'éducation à l'environnement...) mais pas toujours suffisamment qualifiée, alors qu'elle n'est pas très développée sur le périmètre du Pays, malgré des atouts indéniables et une forte demande.

Le tourisme durable est une forme de tourisme durable pour la découverte d'espaces naturels et de ses habitants, particulièrement identifiable à l'espace du GAL au vu de ses caractéristiques. Les différents travaux de diagnostic conduits par les acteurs du territoire mettent en évidence un certain retard sur l'écotourisme par rapport à d'autres territoires, alors que le patrimoine peut être un ressort pour le développement local.

Pour cela, il faut parvenir à mettre en marché ces atouts en incitant les acteurs du tourisme à se rencontrer et à travailler ensemble avec de nouveaux leviers et de nouveaux outils. La démarche LEADER doit être le moteur de cette ambition, en offrant une gouvernance et des outils de travail en commun, pour aller au-delà du constat des atouts et offres existants, en structurant véritablement une filière de tourisme durable, et notamment écotouristique, sur le territoire.



La stratégie LEADER s'appuie sur les travaux en cours des acteurs du territoire, en particulier la stratégie touristique 2014-2015 élaborée entre le PSPP, le PNRVN, les communautés de communes, les offices de tourisme, la Région Alsace et l'ADT du Bas-Rhin, autour de quatre axes prioritaires : le cyclotourisme, les châteaux, la bière, et les savoir-faire, ainsi que, sous le pilotage du PNRVN, l'accessibilité douce, l'écotourisme et le développement durable.

Cette orientation stratégique se traduit en deux objectifs opérationnels autour de la promotion et de l'expérimentation.

Objectif opérationnel 1 : Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire

La structuration de cette filière touristique passe par une meilleure promotion des richesses et spécificités du territoire, afin de les faire connaître et d'être plus attractif. Cela passe par le soutien aux opérations de marketing et de promotion des offres spécifiques du territoire. Dans ce cadre, il est nécessaire d'encourager également les professionnels à devenir pleinement acteurs de leur développement, et de favoriser l'appropriation des ressources et patrimoines locaux par les professionnels.

Par ailleurs, la promotion des richesses et spécificités du territoire doit prendre en compte les stratégies touristiques des différentes échelles afin de proposer une vision cohérente au touriste et de se baser sur l'existant et les travaux déjà réalisés.

Objectif opérationnel 2 : Expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques

La structuration du tourisme durable sur le territoire doit laisser la part belle à l'expérimentation, pour offrir une véritable plus-value aux ressources territoriales. Celle-ci peut être mise en œuvre de différentes façons.

Il s'agit en premier lieu de travailler sur les liens entre acteurs à tous les niveaux, au service de la valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques. Ainsi, rapprocher les acteurs touristiques permettra d'améliorer et mutualiser l'offre. Dans ce cadre, malgré un potentiel avéré, un manque de liens entre les professionnels du tourisme, les acteurs de la protection de l'environnement et des sites patrimoniaux naturels, a été identifié. Démarches de mise en relation qu'il conviendra de favoriser. Enfin, l'objectif est également de décroiser les territoires afin de développer le marché de proximité (y compris à l'international) et de décroiser les différents acteurs du tourisme.

Le développement de services et produits innovants en lien avec les potentiels du territoire, par exemple en matière d'itinéraires, d'accès aux produits et savoir-faire locaux, de slowtourisme, seront également un moyen d'expérimenter de nouvelles formes de valorisation.



Enfin, pour renforcer l'accès des touristes au patrimoine du territoire dans une optique de développement durable, il convient d'améliorer la qualité de l'offre de services et d'hébergements écotouristiques et de soutenir le développement des transports doux qui s'inscrivent dans un maillage du territoire et favorisent les liaisons avec les territoires environnants.

47

Orientation stratégique n°2 : Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux

Le territoire dispose d'une richesse en produits et savoir-faire locaux, distribués encore trop rarement dans le cadre de filières courtes ou de proximité. Celles-ci ne se limitent pas aux circuits courts alimentaires, mais comprennent l'ensemble des filières de proximité qui valorisent les ressources du territoire : savoir-faire artisanaux, forêt, thermalisme...

La volonté de renforcer ces filières, mais aussi la créativité dans la façon de mettre en valeur les savoir-faire locaux, a été identifiée comme un instrument pour conforter le dynamisme local tout en répondant aux enjeux climat-énergie que rencontrent tous les territoires.

La dimension sociale de cette orientation stratégique doit également être soulignée, dans la mesure où elle doit permettre d'utiliser des éléments d'identité du territoire pour développer et diversifier les activités économiques et l'emploi.

Par ce biais, la stratégie LEADER permet également de travailler à la cohésion territoriale en favorisant le maintien et le développement d'activités traditionnelles sur les territoires, en tournant ces derniers vers l'avenir par l'innovation.

Cette orientation stratégique se décline en deux objectifs opérationnels sur l'appropriation de ces richesses et le développement de l'innovation.

Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale

Le constat a été fait de l'insuffisance de la consommation locale, malgré une offre riche sur le territoire en produits et savoir-faire locaux, et d'un manque d'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes de ces produits et savoir-faire. L'objectif de la stratégie LEADER est donc de répondre à cet enjeu, et de faire en sorte qu'habitants, professionnels et touristes aient connaissance de l'offre et envie de consommer localement.

Il s'agit donc dans un premier temps d'identifier l'offre de produits et savoir-faire locaux mais aussi de mieux connaître la demande, les attentes et besoins des consommateurs, et en résumé d'avoir une meilleure connaissance du marché.



L'objectif est également de mettre en réseau et de mutualiser l'offre pour la rendre plus visible et plus accessible aux différents publics.

Les acteurs locaux ont ensuite relevé un fort besoin d'informer, de sensibiliser et de communiquer auprès des différents publics, habitants, touristes et professionnels, notamment du bâtiment et du tourisme, sur l'offre de produits et savoir-faire locaux. Il s'agira de les amener à avoir connaissance de l'offre du territoire et de les inciter à faire appel aux artisans, aux producteurs du territoire pour leurs besoins, à « consommer local ».

L'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire du territoire passe également par la transmission des savoir-faire traditionnels et la sauvegarde, la valorisation et la modernisation de l'image des ressources et patrimoines du territoire. En effet, ceux-ci souffrent d'un déficit d'image, alors même qu'ils offrent des potentiels de créativité et de richesse locale importants. On peut penser ici au grès, au bois, ou encore aux vergers. Ceci pourra être avantageusement mis en œuvre en lien avec les secteurs associatif, artistique et touristique afin de leur apporter une forte valeur ajoutée.

Objectif opérationnel 2 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux

L'objectif retenu par les acteurs du territoire est ici de soutenir et de développer les filières spécifiques du territoire, en particulier la forêt/le bois, le grès, le thermalisme, l'agriculture biologique, la filière brassicole, le cristal et le verre.

Les savoir-faire locaux doivent développer une dimension créative pour se maintenir et évoluer. C'est pourquoi la stratégie LEADER entend soutenir les initiatives des entreprises permettant de créer et d'innover dans la mise en valeur des savoir-faire et des matières premières du territoire.

Il s'agira également de soutenir la communication en direction des jeunes afin de favoriser leur orientation vers les métiers et les formations portant sur les savoir-faire locaux, afin de renouveler les ressources humaines du territoire.



Orientation stratégique n°3 : Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire

Les initiatives des acteurs du territoire en matière énergétique sont nombreuses. Parmi les plus récentes, on peut citer la reconnaissance par le Ministère du Pays de Saverne, Plaine et Plateau comme territoire à énergie positive.



Se baser sur ces initiatives pour amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire a été identifié comme un moyen de donner de la valeur aux ressources de notre territoire. En effet, le territoire dispose tout à la fois de sources d'énergie, comme le bois/la biomasse, l'agro-énergie, la géothermie, mais également de ressources humaines et citoyennes permettant la mise en œuvre d'une dynamique vertueuse en la matière, tant environnemental, qu'au niveau économique, par la création, le développement et la diversification des activités, et au niveau social par la lutte contre la précarité énergétique, en ligne avec les objectifs européens, nationaux et régionaux en la matière.

Le fil conducteur de l'action du Pays de Saverne Plaine et Plateau soutenue par celle du Parc est la transition énergétique, à savoir le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre et plus écologique, afin de faire face aux enjeux en matière de dépendance énergétique, d'évolution des prix de l'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'impacts environnementaux. La transition énergétique passe par un changement de nos modes de consommation et de production.

Cet enjeu, qui présente une forte cohérence avec les orientations du SRCAE alsacien, trouve deux types de réponses : la transition énergétique du et pour le territoire et la valorisation des ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie.

Objectif opérationnel 1 : Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire

Les acteurs locaux souhaitent se concentrer sur un accompagnement efficace de la transition énergétique qui soit pensé comme une transition énergétique du territoire devant bénéficier directement au territoire. La notion d'efficacité a été soulignée par les participants afin de privilégier l'action utile pour l'atteinte des objectifs.

Cela suppose de communiquer vers les habitants de façon interactive et ciblée, afin de changer les comportements.

Cet accompagnement comprend également le fait d'encourager et de faciliter le financement citoyen et des entreprises pour le développement des énergies renouvelables.

Enfin, l'objectif est d'atténuer les effets du changement climatique, et ce, dans le cadre de la stratégie LEADER, par la planification et l'expérimentation en matière de mobilité durable, d'aménagement du territoire et de consommation énergétique.



Objectif opérationnel 2 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie

En cohérence avec les initiatives déjà portées par les acteurs locaux, et en particulier le Pays et le Parc, la stratégie visera à accompagner et développer l'écoconstruction et l'éco-rénovation, qui représentent en effet des perspectives intéressantes pour les entreprises du territoire et répondent également à l'enjeu de préservation du patrimoine bâti remarquable.

Le développement des circuits courts à tous les niveaux et de l'économie circulaire, par des projets innovants, répondent également à l'objectif de valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie, et ce de façon complémentaire à l'orientation stratégique n°2 visant à renforcer les filières courtes et de proximité.

Il s'agit également d'expérimenter des solutions de proximité en matière d'énergies renouvelables en tirant partie des ressources du territoire et en visant des retombées financières locales. La production d'énergies renouvelables sur le territoire comprend actuellement la biomasse bois, la géothermie de surface et profonde (à l'est du territoire), le solaire photovoltaïque, la petite hydraulique, le solaire thermique et le biogaz. Le SRCAE fixe des objectifs de mobilisation supplémentaire d'ici 2020 dans ces domaines ainsi que celui de l'éolien et de la géothermie profonde.

Orientation stratégique n°4 : Développer la stratégie du GAL par des actions de coopération avec d'autres territoires

La question de l'ouverture sur d'autres réalités territoriales ou vécues fait pleinement partie de la stratégie LEADER développée ci-dessus. Le principe LEADER d'engagement du territoire dans la coopération est une véritable chance de développement pour notre territoire.

En effet, outre la richesse des échanges qu'elle procure, la construction d'actions communes avec d'autres territoires, qu'il soit français ou européens, permet de prolonger la stratégie locale de développement, d'acquérir de nouvelles compétences, de mutualiser des moyens... et apportent une réelle valeur ajoutée à une démarche de projets.

Outre la valorisation du positionnement frontalier du GAL Vosges du Nord qui offre des perspectives en termes de collaborations avec des territoires allemands ou du Benelux, des échanges ont d'ores et déjà été engagés avec le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines, dont une partie du territoire est également couvert par le Parc naturel régional des Vosges du Nord (cf. ci-après).



Les problématiques suivantes sont susceptibles de faire l'objet de projets de coopération :

- **l'éco-rénovation** et plus largement de l'ouverture de nouveaux process et nouveaux marchés pour **l'artisanat local**. Dans ce domaine, des échanges antérieurs du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord avec les Pays de Condruses et le Pays d'Epinal pourraient également donner lieu à une association de ces territoires aux réflexions engagées ;
- le **tourisme durable**, qui apparaît comme un trait d'union incontournable entre nos deux territoires, actuellement traduit par des acteurs comme « Atout'Parc » ou le label « Destination Eden », prix d'excellence européen décerné au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. La problématique touristique a donc tout lieu de donner naissance à des projets de coopération ambitieux associant les deux GAL.

Pendant la phase de préparation du projet 2014/2020, plusieurs réunions de travail ont associé les acteurs des deux Pays et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ainsi que des professionnels de l'éco-rénovation, de l'artisanat et du tourisme notamment (11 décembre 2014, 7 janvier 2015, 22 janvier 2015...).

Ce partenariat et ces échanges précoces ont d'ailleurs permis de traduire des vellétés de coopération entre les GAL du Pays de Sarreguemines et du GAL Vosges du Nord en matière de :

- **Evaluation :**
 - ✓ Les deux territoires limitrophes présentant des similitudes dans leur projet 2014/2020 respectif, ils envisagent d'engager une évaluation croisée à mi-parcours et en fin de programme. A cet effet, l'évaluation de chacun des projets LEADER pourra notamment permettre à mi-parcours de recadrer le contenu desdits projets en vue de renforcer la cohérence du partenariat entre nos deux territoires et ainsi optimiser l'effet levier attendu de LEADER.
- **Communication :**
 - ✓ Au fur et à mesure du programme, des outils et opérations de communication seront réalisés en commun afin de mettre en valeur la plus-value LEADER dans des projets particulièrement innovants et/ou expérimentaux (films...).
- **Partage d'expérience et gouvernance croisée.**
 - ✓ Dans le même esprit que pour les projets de communication, les deux territoires partageront des temps d'échanges via leur comité de programmation, par exemple à travers l'organisation de rencontres des comités de programmation, de visites de terrain, de rencontre de porteurs de projets.... Soulignons enfin que des membres seront communs aux comités de programmation des deux GAL afin de faciliter leurs échanges et connaissances mutuelles (représentants du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, des thématiques touristiques et artisanales...).



3. Cohérence entre la stratégie LEADER du Pays de Saverne, Plaine et Plateau/Pnr des Vosges du Nord et les orientations définies aux niveaux européen, national, régional et local

53

La stratégie locale de développement portée par le GAL a été définie avec la préoccupation constante d'une cohérence totale avec les politiques et dispositifs existants, tant au niveau européen qu'au niveau local.

La stratégie proposée n'est donc pas contraire avec ces orientations, et s'appuie également sur les politiques et initiatives existantes pour sa mise en œuvre.





Déclinaison de la stratégie par domaine prioritaire du règlement FEADER

Priorité FEADER	Domaine prioritaire FEADER	Stratégie LEADER PSPP/PNRVN					
		Orientation 1		Orientation 2		Orientation 3	
		Obj. 1	Obj. 2	Obj. 1	Obj. 2	Obj. 1	Obj. 2
Priorité 1 (transversale) Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales	a) favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales;	x	x	x	x	x	x
	b) renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales;			x	x		x
	c) favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie				x		
Priorité 2 Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts	a) améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole;		x	x	x		x
	b) faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations;				x		



Priorité FEADER	Domaine prioritaire FEADER	Stratégie LEADER PSPP/PNRVN					
		Orientation 1		Orientation 2		Orientation 3	
		Obj. 1	Obj. 2	Obj. 1	Obj. 2	Obj. 1	Obj. 2
Priorité 3 Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture	a) améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles;		x	x	x		x
	b) le soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations;						
Priorité 4 Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie	a) restaurer, préserver et renforcer la biodiversité (y compris dans les zones relevant de Natura 2000, et dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques) les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens;			x			
	b) améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides;						
	c) prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols;						



Priorité FEADER	Domaine prioritaire FEADER	Stratégie LEADER PSPP/PNRVN					
		Orientation 1		Orientation 2		Orientation 3	
		Obj. 1	Obj. 2	Obj. 1	Obj. 2	Obj. 1	Obj. 2
Priorité 5 Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la foresterie	a) développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture;						
	b) développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire;					x	x
	c) faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets et des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie;						x
	d) réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture;					x	
	e) promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie;						
Priorité 6 Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique	a) faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois;	x	x	x	x	x	x
	b) promouvoir le développement local dans les zones rurales;	x	x	x	x	x	x
	c) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales	x	x	x	x	x	



Articulation avec les 11 objectifs thématiques du cadre stratégique commun de l'Union européenne et de l'accord de partenariat

Objectifs thématiques	Stratégie LEADER PSPP/PNRVN					
	Orientation 1		Orientation 2		Orientation 3	
	Obj. 1	Obj. 2	Obj. 1	Obj. 2	Obj. 1	Obj. 2
Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	x	x	x	x	x	x
Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité	x	x	x	x	x	
Renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole et du secteur de la pêche et de l'aquaculture	x	x	x	x	x	x
Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs	x	x	x	x	x	x
Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques		x	x		x	x
Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	x	x	x		x	x
Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseau essentielles		x			x	
Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	x	x	x	x		x
Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté		x	x	x		x
Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	x		x	x	x	
Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique	x					



Lignes de partage et complémentarités avec les autres programmes européens

FEADER Alsace 2014-2020

La stratégie locale de développement proposée par le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord est complémentaire du programme opérationnel FEADER Alsace 2014-2020 en de nombreux points. Tout d'abord, elle répond fortement aux enjeux régionaux en matière environnementale, énergétique et climatique, agricole et territoriale, où des constats communs ont pu être faits lors du diagnostic du territoire.

Le soutien du programme FEADER aux signes officiels de qualité pourra être mis à profit pour le renforcement des filières courtes, l'information des habitants, des entreprises et des touristes. Il est à noter que la stratégie LEADER intervient en matière d'agriculture sous l'angle de la consommation locale, par la sensibilisation, la communication, mise en réseau et la mutualisation.

Elle apporte également son soutien à l'agriculture biologique en tant que filière spécifique du territoire sous l'angle de l'innovation dans les savoir-faire, alors que le programme FEADER financera des investissements matériels productifs sur les filières AB peu développées, ou encore la conversion ou le maintien d'exploitations en agriculture biologique.

En matière d'activités économiques touristiques, la stratégie LEADER interviendra sur le développement des transports doux, en cohérence avec le programme FEADER qui soutient l'accessibilité aux sites, et sur le développement de services et produits innovants en lien avec les potentiels du territoire en matière écotouristique, afin de valoriser le patrimoine à des fins touristiques, ce qui est cohérent avec l'objectif du programme FEADER de renforcement du tissu économique dans les zones rurales.

La stratégie LEADER se propose d'intervenir sur la mobilité douce, qu'on retrouve dans la sous-mesure 7-4 « services de base » du programme FEADER ; cependant l'objectif n'est pas le même car ce soutien ne vise pas spécifiquement à développer l'offre de service en milieu rural, pour faire face à des manques identifiés dans certaines zones rurales, même si cela constituera un résultat de ces opérations, mais à valoriser le patrimoine à des fins touristiques et à accompagner la transition énergétique du territoire. Ces interventions sont donc complémentaires.

La stratégie LEADER est également complémentaire au programme FEADER en matière de forêt ; en effet, la mesure 8 du programme FEADER concerne les investissements dans le développement des zones forestières et l'amélioration de la viabilité des forêts, quand la stratégie LEADER prévoit de soutenir l'innovation dans les savoir-faire locaux en particulier la forêt/le bois.



De même, la stratégie LEADER pourra conduire à assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, en cohérence avec le programme FEADER, et permettre le développement de services en milieu rural, en dynamisant le tourisme et en valorisant le patrimoine naturel du territoire. Des synergies pourront être développées avec les sous-mesures 7-5 et 7-6 du programme FEADER.

Enfin, la stratégie LEADER privilégie les enjeux identifiés pour les GAL que sont l'environnement, le climat, le développement durable du territoire, l'agriculture, le lien rural-urbain, la cohérence territoriale et les liens entre monde rural et agricole. Tous ces enjeux sont couverts par la stratégie. Seuls les enjeux territoriaux qui répondaient à plusieurs thématiques régionales ont été retenus pour élaborer la stratégie (partie II du dossier de candidature sur l'analyse AFOM et des besoins du territoire).

FEDER Alsace 2014-2020

La stratégie de développement local proposée par le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord est complémentaire du programme opérationnel FEDER Alsace 2014-2020 dans la mesure où elle est cohérente avec les objectifs thématiques 1, 2, 3 et 4 de l'Union européenne retenus par le PO FEDER.

Cependant, elle n'intervient pas à la même échelle. Dans le cadre de l'OT1, le programme FEDER se concentre sur les infrastructures de RDI et sur les secteurs de spécialisation intelligente du territoire, alors que l'innovation est entendue dans la stratégie LEADER du territoire au sens large de nouvelles approches et procédés dans le domaine des savoir-faire locaux, du tourisme, des circuits courts ou encore de l'énergie, ainsi que dans les modes de mise en réseau des acteurs.

Des synergies pourront être recherchées avec le soutien à la RDI par le programme FEDER en matière d'économie verte et plus précisément de bâtiments économes et durables.

De même, les opérations soutenues par le programme FEDER en matière de TIC, et notamment l'accès au très haut débit, pourront créer des conditions favorables à la mise en œuvre de la stratégie du territoire et à l'utilisation des TIC pour améliorer la communication et la mise en réseau des acteurs.

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord pourront également inciter leurs entreprises à bénéficier du soutien du programme FEDER à destination des PME.



La stratégie LEADER intervient sur l'accompagnement et le développement de l'éco-rénovation et de l'écoconstruction dans le but de valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie, ce qui vient en complément de l'action du programme FEDER en matière de soutien à la rénovation énergétique.

En conclusion, on peut noter une forte complémentarité entre les deux stratégies, qui interviennent à des échelles différentes, le programme FEDER offrant des opportunités de développement aux entreprises du territoire et des conditions favorables à la mise en œuvre de la stratégie LEADER du Pays de Saverne Plaine et Plateau et du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Massif Vosgien 2014-2020

La stratégie de développement local proposée par le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord est complémentaire du programme Massif Vosgien 2014-2020, en intervenant sur des thématiques proches de celles dégagées dans la stratégie du Massif Vosgien. Cependant, elle n'intervient pas spécifiquement sur la création d'entreprises, mais plutôt sur la mise en réseau et la mutualisation des acteurs valorisant les ressources et savoir-faire du territoire (professionnels du tourisme, artisans, agriculteurs...) ou le développement de produits innovants.

De même, concernant l'éco-rénovation et l'écoconstruction, elle est cohérente avec l'objectif du programme Massif de promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises.

Enfin, en matière de biodiversité, la stratégie LEADER se place à un autre niveau d'action en valorisant la biodiversité pour le tourisme.

INTERREG Rhin supérieur 2014-2020

La stratégie de développement local proposée par le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord est complémentaire du programme opérationnel INTERREG Rhin supérieur 2014-2020.

Elle se traduira par des actions de coopération, dont certaines pourraient très probablement se réaliser à l'échelle du Rhin supérieur, compte-tenu des liens transfrontaliers étroits existant déjà sur ce territoire, en particulier du fait de la présence sur le territoire du Parc de la Réserve de biosphère transfrontalière, ainsi que de l'espace de coopération PAMINA.

Il s'agira cependant de projets de partage d'expériences d'une envergure moindre que celle des projets soutenus dans le cadre d'INTERREG. La stratégie du territoire cible également le décroisement des territoires afin de développer le marché touristique de proximité, y compris à l'international, et notamment de façon transfrontalière. Là encore, il s'agira de projets d'envergure moindre que ceux soutenus par le programme INTERREG, qui pourront cependant constituer une première étape vers un projet transfrontalier plus large en matière de tourisme.



FSE 2014-2020

La stratégie de développement local proposée par le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord est complémentaire du programme opérationnel FSE 2014-2020 dans la mesure où elle pourra s'appuyer sur les initiatives soutenues par le FSE pour valoriser ses potentiels locaux.

La stratégie LEADER n'a pas vocation à soutenir directement des actions d'éducation et de formation. Elle se concentre d'une part sur les actions d'éducation/sensibilisation en lien avec les enjeux environnementaux (filères courtes, comportements énergétiques) et d'autre part, pour ce qui est des savoir-faire locaux, la stratégie se limite à soutenir la communication en direction des jeunes afin de favoriser leur orientation vers les métiers et formations des filières spécifiques du territoire.

Cohérence avec les stratégies régionales et territoriales existantes

Stratégies régionales et territoriales	Stratégie LEADER PSPP/PNRVN					
	Orientation 1		Orientation 2		Orientation 3	
	Obj. 1	Obj. 2	Obj. 1	Obj. 2	Obj. 1	Obj. 2
CPER		x	x	x	x	x
CIDD <u>Pays de Saverne Plaine et Plateau</u> : inscrire le PCET dans une logique de croissance verte dans différentes filières, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment ; s'appuyer sur l'économie touristique pour en faire un véritable élément fédérateur du territoire, organiser l'offre touristique de courts et moyens séjours et développer l'écotourisme ; consacrer comme enjeu commun la protection et la valorisation du patrimoine culturel et naturel en lien avec les deux SCOT et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ; soutenir une stratégie touristique globale et la mise en réseau des outils de développement de l'activité touristique (OT) ; <u>Pays d'Alsace du Nord</u> : développement touristique du territoire (mutualisation des actions de développement et de promotion, optimisation de l'accueil touristique et appui aux projets structurants) ; poursuite d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre produits sur le territoire dans le cadre du PCET ; redynamisation du Pays en matière de stratégie touristique globale, valorisation des ressources touristiques et développement du tourisme vert	x	x	x	x	x	x



SRDT	x	x	x			
SRDEII	x	x		x		x
Convention interrégionale du Massif des Vosges	x	x	x	x		
Contrats de territoire Conseil général du Bas-Rhin / intercommunalités et communes : développement touristique, amélioration de l'habitat, préservation de l'environnement, développement des circulations douces, initiatives d'animation locale ; Centre d'interprétation du patrimoine à Dehlingen, Maison de l'Eau et de la Rivière, Musée de Bouxwiller, Centre d'interprétation du patrimoine des orgues et flutes	x	x	x	x	x	x
PRAD			x	x		
Convention régionale d'objectifs en faveur de l'agriculture alsacienne			x	x		x
Convention régionale d'objectifs en faveur de la forêt et du bois				x		x
SDAGE / SAGE						
SRCAE		x	x	x	x	x
SRCE		x				

A noter que la stratégie locale de développement est en cohérence et vient renforcer les stratégies locales de développement des territoires concernés, en premier lieu desquels le Pays de Saverne Plaine et Plateau, le Parc naturel régional des Vosges du Nord et les communautés de communes (voir la partie I du dossier de candidature), par ailleurs fortement associées à l'élaboration de la stratégie.





V / Participation des acteurs

1. Une candidature réalisée en concertation

Travaillant déjà dans le contexte d'un territoire en voie de réflexion (*Cf. diagnostic du territoire*), les partenaires de ce projet LEADER ont entièrement adhéré à cette démarche de développement rural. Cette candidature LEADER s'est concrétisée en partie grâce à la volonté conjointe des élus locaux, des acteurs et partenaires locaux.

C'est donc un ensemble de personnes particulièrement motivées qui se sont réunies pour travailler autour de cette candidature LEADER. Cette **participation régulière, productive et constructive** constitue un socle solide à partir duquel le GAL Vosges du Nord peut rapidement se mettre en mouvement sans qu'un laps de temps trop long soit nécessaire. Nos instances de gouvernance sont en place. Le repérage d'idées et de projets en amont peuvent rapidement trouver une concrétisation dans une programmation LEADER.

Des habitudes de travail ont été prises ou renforcées. La confiance entre acteurs est installée. Le contexte s'est donc avéré pleinement favorable à la préparation de cette candidature (et ce malgré un délai consacré très court). La production qui en est issue répond à **des besoins du territoire**, repérés par les groupes de réflexion existants. Cette candidature résulte donc d'**une réelle démarche partenariale entre les acteurs publics et privés** qui se traduit par :

- un Comité de programmation du futur LEADER, qui regroupe à parité des acteurs publics et privés ;
- l'intérêt porté aux initiatives privées dans la programmation à venir ;
- la volonté de conduire des opérations qui puissent associer des acteurs publics et privés ;
- la mise en œuvre d'opérations de coopération interterritoriale et/ou transnationale qui laisse une large place à l'initiative privée.

La démarche d'élaboration de la présente candidature LEADER a permis l'implication progressive de près d'une **centaine d'acteurs** (*cf. liste en annexe*). Cette participation, au travers d'échanges individuels et/ou collectifs, a été constante durant la démarche avec un certain nombre de temps forts qui ont rythmé cette élaboration.

Dans un souci de cohérence et de pérennisation de la mobilisation, les acteurs locaux qui ont participé à l'élaboration du projet LEADER seront tenus informés et surtout invité à poursuivre leur contribution au sein du **Groupe d'Actions Local (GAL)**.

Les différentes phases de mobilisation, durant les mois de janvier à février 2015, ont permis de dégager les axes stratégiques proposés dans le cadre du programme LEADER. Les propositions ont ainsi pu être discutées et arbitrées dans **une logique de confrontation positive des visions et des attentes de chacun**. Ce travail collectif a permis d'obtenir un **consensus** sur la définition de la priorité ciblée et de son intérêt général pour le territoire.



L'association des acteurs et partenaires locaux à la construction de la candidature revêt de multiples avantages, apportant ainsi **une valeur ajoutée** à différents niveaux :

- La traduction dans les faits d'un exercice de démocratie participative, où chacun a pu s'exprimer et formuler des suggestions. La confrontation d'avis et de regards entre acteurs est positive dans le sens où le respect des positions des uns et des autres a conduit chacun à faire un pas vers l'autre. C'est à travers d'expériences de proximité de cette nature que se forment progressivement des positions communes.
- Une telle approche transversale favorise l'émergence de raisonnements qui associent au même niveau les différentes facettes du développement économique du territoire. Les travaux ont permis à des acteurs originaires de différents secteurs professionnels et géographiques de se croiser au cours des séminaires LEADER, et de faire part de leurs initiatives sur le territoire.

3 temps de réflexion sont venus rythmer le processus d'élaboration de cette candidature.





2. Une large implication des acteurs locaux dans le cadre de 5 « forums LEADER »

Les forums LEADER, qui ont été organisés en **divers points du territoire**, ont permis à la fois de communiquer, d'informer et de former à la démarche LEADER les acteurs, publics et privés du territoire, ainsi que de les impliquer à tous les stades de l'élaboration de la candidature. La mobilisation des acteurs, en particulier des acteurs privés, a été faite à la fois par le Pays, le Parc naturel régional et les 11 communautés de communes du territoire LEADER. Les comptes rendus des forums sont joints en annexe au présent dossier de candidature.

Phase diagnostic

Les acteurs locaux ont récemment travaillé au diagnostic de leur territoire dans le cadre de différents travaux, en particulier lors de l'élaboration du nouveau projet de territoire de la charte du Parc en 2014. Ils ont donc pu s'appuyer sur ces résultats pour l'élaboration du diagnostic territorial.

Un forum LEADER a été organisé spécifiquement pour l'élaboration du diagnostic du territoire du GAL. Il s'est déroulé le 7 janvier 2015. Il a réuni 65 acteurs locaux.

Il comportait différents objectifs :

- La présentation d'expériences de la précédente période de programmation LEADER 2007-2013
 - ✓ Visionnage d'un film réalisé par les 4 GAL alsaciens sur les réalisations de la période 2007-2013
- L'information des acteurs du territoire sur la démarche LEADER
 - ✓ Présentation de la démarche LEADER et de l'appel à projet LEADER
 - ✓ La présentation des modalités d'élaboration de la candidature LEADER, et en particulier de l'implication des acteurs locaux
- L'élaboration d'un diagnostic partagé sur la base d'un travail collectif en ateliers
 - ✓ 4 ateliers transversaux portant sur les thématiques d'intérêt pour le territoire, sur la base des stratégies et ambitions partagées du Pays et du Parc, pouvant être complétées par les participants.

Les participants ont travaillé en deux temps :

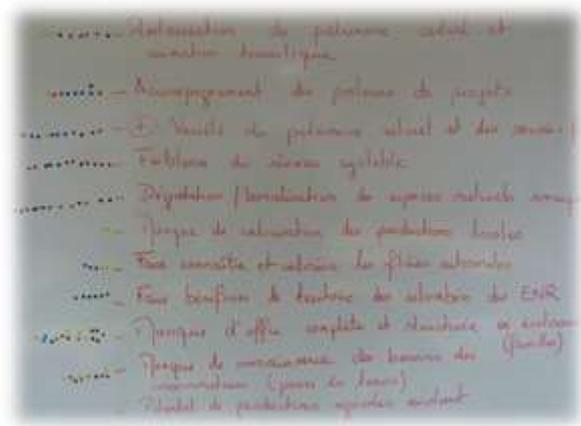
- Le territoire aujourd'hui : sur la base des travaux de diagnostic réalisés sur le territoire, les participants ont conduit une analyse AFOM, en particulier dans le cadre des pistes de travail pressenties pour le territoire : écotourisme, soutien à l'innovation dans les filières artisanales valorisant les ressources et patrimoines du territoire, circuits courts et énergie.

Ils ont ensuite priorisé les points forts et faibles du territoire.

- Le territoire demain : sur la base des principaux points faibles et forts du territoire, les participants se sont interrogés sur la façon de tirer profit des atouts et opportunités et de surmonter les obstacles identifiés, dégagant les principaux enjeux pour le territoire. Ils ont ensuite priorisé ces enjeux, pour retenir quelques enjeux partagés et prioritaires.







Phase stratégie

Deux forums LEADER ont été organisés pour l'élaboration de la stratégie locale de développement.

Le premier s'est déroulé le 20 janvier 2015 à Niederbronn-les-Bains. Il a réuni 25 acteurs locaux, et le second s'est déroulé le 22 janvier 2015 à Drulingen, réunissant 25 participants. Ces deux forums ont permis de dégager des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels pour la future stratégie locale de développement, au sein de 3 ateliers thématiques issus des enjeux de la phase diagnostic :

- Tourisme durable
- Soutien à l'innovation dans les filières artisanales valorisant les ressources et patrimoines du territoire
- Energie

Les participants ont travaillé en deux temps :

- Un travail individuel sur la définition des objectifs opérationnels en lien avec les enjeux dégagés lors de la phase diagnostic
- Un travail collectif de mise en commun des réflexions, permettant le débat sur les objectifs opérationnels entre les participants et leur formulation commune



Phase plan d'actions

Deux forums LEADER ont été organisés pour l'élaboration du plan d'action, traitant également de la question de la coopération.

Le premier s'est déroulé le 2 février 2015 à Reichshoffen. Il a réuni 22 acteurs locaux. Le second s'est déroulé le 5 février 2015 à Saverne. Il a réuni 32 acteurs locaux.

Le travail s'est fait en ateliers correspondants aux 3 orientations stratégiques validées dans la stratégie locale de développement. L'objectif de ces ateliers a été de décliner les objectifs opérationnels en actions, pour avoir au terme du forum une vision des « potentiels » en matière d'idées, de projets... qui ont permis d'alimenter les fiches actions.



Les participants ont travaillé en trois temps :

- Proposition de projets/idées par binôme, en utilisant un modèle de fiche projet.
- Mise en commun par le biais d'un arbre de la maturité : « en haut de l'arbre » les projets qui sont à l'étape de l'émergence, les idées encore vagues, pas formalisées ; « au milieu de l'arbre » : une phase intermédiaire où l'on a structuré l'idée mais sans passer au concret (action, mise en œuvre) ; « en bas de l'arbre » : le groupe est prêt à passer à l'action, les idées sont structurées et les moyens sont identifiés.
- Restitution en plénière





Une réunion du GAL pour la présentation de la candidature

Cette réunion s'est tenue le 26 février 2015 à Saverne. Elle a permis de :

- présenter le contenu de la candidature à l'ensemble des participants à son élaboration ;
- désigner les membres du collège privé du futur comité de programmation, sur la base d'un appel à candidature.





3. Une organisation spécifique à la candidature LEADER

Un Comité technique

Le comité technique pour le suivi de l'élaboration de la candidature était composé des deux directeurs du Pays et du Parc naturel régional et des équipes techniques.

Une réunion a également été conduite avec l'équipe du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines pour envisager les pistes de coopération entre les deux GAL.

Le comité technique s'est réuni à 5 reprises, au lancement de la mission et pour la préparation des comités de pilotage.

Un Comité de pilotage

Un comité de pilotage rassemblant les Communautés de communes du périmètre, les SCoTs du territoire, le Pays d'Alsace du Nord, la Sous-Préfecture le Pays de Saverne, Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord s'est réuni à 3 reprises pour :

- le lancement de la démarche et la préparation du diagnostic ;
- la validation de la stratégie et du plan d'actions ;
- la mise en place de la gouvernance du futur GAL.





Composition du Comité de pilotage de la candidature LEADER GAL Vosges du Nord

Organisme	Prénom	NOM	Fonction
ADEAN	Frédéric	REISS	Président
ADEAN	Anne	de GROSSOUVRE	Directrice
CC d'Alsace Bossue	Jean	MATHIA	Président
CC de la Région de Saverne	Pierre	KAETZEL	Président
CC de Sauer-Pechelbronn	Jean-Marie	HAAS	Président
CC d'Outre-Forêt	Pierre	MAMMOSSER	Président
CC du Pays de Hanau	Bernard	BRUMBTER	Président
CC du Pays de La Petite Pierre	Jean	ADAM	Président
CC du Pays de Marmoutier-Sommerau	Jean-Claude	WEIL	Président
CC du Pays de Niederbronn-les-Bains	Fernand	FEIG	Président
CC du Pays de Sarre-Union	Marc	SENE	Président
CC du Pays de Wissembourg	Serge	STRAPPAZON	Président
Conseil Général du Bas-Rhin	Francis	KLEIN	Délégué Territorial
Conseil Régional d'Alsace	Laurent	BURCKEL	Conseiller Régional
Conseil Régional d'Alsace	Huguette	ZELLER	Conseillère Régionale
Mairie de Reichshoffen	Hubert	WALTER	Vice-Président du SYCOPARC
Député	Patrick	HETZEL	Président du Pays de Saverne, Plaine et Plateau
Région Alsace	Daniel	KLEE	Directeur agence Nord-Alsace
SCoT d'Alsace Bossue	Jean	MATHIA	Président
SCoT d'Alsace Bossue	Eve	ZIMMERMANN	Directrice
SCoT de la Région de Saverne	Céline	DELAPLACE	Directrice
SCoT de la Région de Saverne	Stéphane	LEYENBERGER	Président
SCoT de l'Alsace du Nord	Géraldine	STAERLE	Directrice
SCoT de l'Alsace du Nord	Claude	STURNI	Président
Sous-Préfecture de Saverne	Cédric	DEBONS	Sous-Préfet
Sycoparc / Conseiller régional	Michaël	WEBER	Président du SYCOPARC
	Daniel	BASTIAN	Vice-Président du SYCOPARC
	David	SUCK	Vice-Président du SYCOPARC
	Léa	DENTZ	Vice-Présidente du Pays de Saverne, Plaine et Plateau
	Laurence	JOST-LIENHARD	Vice-Présidente du Pays de Saverne, Plaine et Plateau



4. Le maintien du partenariat tout au long de la vie du programme

Les instances de gouvernance du futur programme permettront de maintenir l'implication des partenaires pour l'animation, la programmation, le suivi et l'évaluation du programme.

En particulier, le GAL, qui se réunira a minima une fois par an, sera ouvert à tous les acteurs ayant participé à la démarche d'élaboration.

Le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines sera également invité aux différentes instances de gouvernance afin de favoriser l'articulation des stratégies des deux GAL.

La concertation de la candidature LEADER du GAL Vosges du Nord en un clin d'œil

- **5 forums territoriaux**
- **3 réunions de travail sur la question de la coopération avec le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines**
- **1 réunion du futur Groupe d'Action Locale**
- **3 réunions du Comité de pilotage et 5 du Comité technique** de la candidature
- **+ de 126 acteurs** qui ont participé au moins une fois à l'élaboration de la candidature
- **Près de 200 participants** aux temps de concertation
- **Plus de 400 heures de travail collectif** dédiées aux travaux d'élaboration de la candidature
- **Des lettres de soutien des collectivités territoriales** et de **leur groupement** à la candidature LEADER



VI / Plan d'actions

Fiche Action n°1 : La promotion des richesses et spécificités du territoire

Rattachement à la sous-mesure LEADER

- Sous-mesure 19-2 – Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement

Rattachement au domaine prioritaire principal et le cas échéant à un ou plusieurs domaines prioritaires secondaires

- Priorité n°6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique
 - ✓ a – faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emploi
 - ✓ b – promouvoir le développement local dans les zones rurales

Base réglementaire

- Articles 42 à 44 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 45 et 61 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 et 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et FEAMP

Lien avec les autres réglementations (ligne de partage avec autres mesures du Programme de Développement Rural Régional Alsace 2014-2020 et le cas échéant les autres programmes européens), ligne de partage avec les autres mesures LEADER

- Le programme LEADER interviendra en complémentarité du PDR Alsace, mesure 3 (promotion des produits alsaciens sous signe officiel de qualité, notamment agriculture biologique) en soutenant des actions de mise en valeur des spécificités du territoire à des fins touristiques.
- Un contrôle de non cumul des aides sera opéré par le GAL entre LEADER et les mesures thématiques du PDR FEADER.
- La ligne de partage avec les autres mesures LEADER se fait par l'objectif de l'opération soutenue, que reprend l'intitulé de chaque fiche-action ainsi que par la thématique à laquelle se rattache la fiche-action, ici le tourisme durable. La ligne de partage avec la fiche-action 2 se fait sur le type d'actions financées, en lien avec l'objectif opérationnel auquel se rattache la fiche.

Description de l'opération : rattachement à la stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis, effets attendus), type d'opérations éligibles

- **Orientations stratégiques :**
 - ✓ Orientation n°1 : Structurer une filière de tourisme durable sur le territoire
- **Objectifs opérationnels :**
 - ✓ Objectif n°1 : Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire
 - Soutenir les opérations de marketing et de promotion des offres spécifiques du territoire
 - Prendre en compte les stratégies touristiques des différentes échelles
 - Encourager les professionnels à devenir acteurs et financeurs de leur communication
 - Favoriser l'appropriation des ressources et patrimoines locaux par les professionnels
- **Effets attendus (« on a réussi si ») :**



<ul style="list-style-type: none">✓ Consolidation d'une filière économique autour du tourisme durable✓ Implication des acteurs publics et privés dans cette filière▪ Type d'opérations éligibles :<ul style="list-style-type: none">✓ <u>Etude</u> :<ul style="list-style-type: none">➤ Etude marketing, étude de positionnement, étude de faisabilité✓ <u>Communication</u> :<ul style="list-style-type: none">➤ Opérations novatrices de promotion et de communication (sont exclues les actions classiques que sont les salons touristiques par exemple) : carte touristique du territoire, film/vidéo touristique, portail commun, charte graphique, utilisation des médias locaux ...5. <u>Animation</u> :<ul style="list-style-type: none">➤ Opérations de sensibilisation, de découverte du territoire (ex : « Eductour », projets écotouristiques associant modes doux, hébergement et parcours thématiques ...)➤ Programme de sorties écotouristiques basé sur la découverte des richesses (nature, agriculture, patrimoine) des Vosges du Nord➤ Animation d'un label spécifique, d'une marque territoriale➤ Opération d'animation collective (ex : opérations visant à faire participer l'ensemble des acteurs locaux aux événements phares organisés sur le territoire en vue de créer du lien et de la transversalité – thématique et territoriale ; création d'Assises à l'échelle du GAL pour favoriser et cultiver l'innovation dans « l'éducation au territoire »
Type de soutien
▪ Subvention
Bénéficiaires éligibles
<ul style="list-style-type: none">▪ Maitres d'ouvrages publics :<ul style="list-style-type: none">✓ Collectivités et leurs regroupements (communauté de communes, syndicat mixte...), ainsi que les structures auxquelles elles participent (Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, Pnr des Vosges du Nord ...)✓ Etablissement public local (chambres consulaires ...)✓ Groupement d'intérêt public▪ Maitres d'ouvrages privés :<ul style="list-style-type: none">✓ Association✓ Entreprise tout secteur d'activité (agriculteur, exploitant forestier, artisan, commerçant, professionnels du tourisme, économie sociale et solidaire)✓ Forme collective d'organisation professionnelle (Cuma, groupement d'employeurs, coopérative ...)✓ Groupement et organisme professionnel✓ Office de tourisme✓ Particuliers participant d'une démarche globale✓ Société d'économie mixte
Dépenses éligibles
▪ Etude ▪ Communication ▪ Animation



Conditions d'éligibilité

- **La capacité du porteur de projet :**
 - ✓ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation
 - ✓ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet)
- **La cohérence du projet**
 - ✓ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le Pays de Saverne, Plaine et Plateaux et la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord
- **Les aspects financiers :**
 - ✓ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés = fonds propres du demandeur sont positifs ; capacité financière des collectivités locales = potentiel financier ...
 - ✓ Règle de minimis

Principes concernant la définition de critères de sélection (méthode de sélection et principes retenus pour définir les critères de sélection)

- **Cohérence / pertinence :**
 - ✓ Projets apportant une plus-value au GAL
 - ✓ Pertinence de l'étude au regard des besoins
- **Viabilité / transférabilité :**
 - ✓ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation.
 - ✓ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER
 - ✓ Innovation (financière, juridique, organisationnelle, stratégique...)
- **Impacts :**
 - ✓ Renforcement de la compétitivité économique des filières économiques locales
 - ✓ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet
- **Partenariat / mise en réseau**
 - ✓ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire
 - ✓ Ouverture à d'autres connaissances
 - ✓ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire

Montants et taux d'aide (taux maximum d'aide publique, plafonds éventuels, etc.)

- Taux maximum d'aide publique : 100%
- Au démarrage du programme, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, un seuil minimum et un seuil maximum de subvention en fonction des types de dépenses éligibles



Indicateurs de suivi (indicateurs de résultats et de réalisation)

- Nombre d'études réalisées
 - Nombre d'opérations de communication
 - Nombre d'heures d'animation cofinancées
 - Nombre de produits phare et d'évènements phare cofinancés du tourisme durable sur le territoire
 - Augmentation du nombre de nuitées dans des hébergements inscrits dans une démarche de tourisme durable
- Au démarrage des travaux, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, la valeur de référence et la valeur cible des indicateurs.*

Cofinanceurs envisagés

- Collectivités territoriales
- Région

Enveloppe FEADER affectée à l'opération

- 150 000 €



Fiche Action n°2 : Expérimentations dans la valorisation du patrimoine naturel et culturel

Rattachement à la sous-mesure LEADER

- Sous-mesure 19-2 – Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de a stratégie locale de développement

Rattachement au domaine prioritaire principal et le cas échéant à un ou plusieurs domaines prioritaires secondaires

- Priorité n°6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique
 - ✓ a – faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emploi
 - ✓ b – promouvoir le développement local dans les zones rurales

Base réglementaire

- Articles 42 à 44 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 45 et 61 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 et 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et FEAMP

Lien avec les autres réglementations (ligne de partage avec autres mesures du Programme de Développement Rural Régional Alsace 2014-2020 et le cas échéant les autres programmes européens), ligne de partage avec les autres mesures LEADER

- Le programme LEADER interviendra en complémentarité du PDR Alsace, mesures 6 et 7 (tourisme) sur la création ou l'adaptation de produits touristiques nouveaux liés aux spécificités du territoire et la valorisation du patrimoine naturel à des fins touristiques. Le programme LEADER n'interviendra pas sur les opérations de plan climat-énergie territorial financée par le FEADER.
- Le programme LEADER interviendra en complémentarité avec le PO FSE en matière de formation pour l'amélioration de la qualité de l'offre d'hébergements touristiques.
- Un contrôle de non cumul des aides sera opéré par le GAL entre LEADER et les mesures thématiques du PDR FEADER et du PO FSE.
- La ligne de partage avec les autres mesures LEADER se fait par l'objectif de l'opération soutenue, que reprend l'intitulé de chaque fiche-action ainsi que par la thématique à laquelle se rattache la fiche-action, ici le tourisme durable. La ligne de partage avec la fiche-action 1 se fait sur le type d'actions financées, en lien avec l'objectif opérationnel auquel se rattache la fiche.

Description de l'opération : rattachement à la stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis, effets attendus), type d'opérations éligibles

- **Orientations stratégiques :**
 - ✓ Orientation n°1 : Structurer une filière de tourisme durable sur le territoire
- **Objectifs opérationnels :**
 - ✓ Objectif n°2 : Expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques
 - Améliorer la qualité de l'offre de services et d'hébergements éco-touristiques



- Rapprocher les acteurs touristiques pour améliorer et mutualiser l'offre touristique
- Favoriser les liens entre les professionnels du tourisme, les acteurs de la protection de l'environnement et des sites patrimoniaux naturels
- Décloisonner les territoires afin de développer le marché de proximité (y compris à l'international) et découpler les différents acteurs du tourisme
- Développer les services et produits innovants en lien avec les potentiels du territoire (en matière d'itinéraires, d'accès aux produits et savoir-faire locaux, d'écotourisme et de slowtourisme)
- Soutenir le développement des transports doux qui s'inscrivent dans un maillage du territoire et favorisent les liaisons avec les territoires environnants
- **Effets attendus (« on a réussi si ») :**
 - ✓ Consolidation d'une filière économique autour du tourisme durable
 - ✓ Implication des acteurs publics et privés dans cette filière
- **Type d'opérations éligibles :**
 - Etude :
 - Audits et diagnostics de l'offre et des hébergements écotouristiques
 - Etudes de marché, de faisabilité, d'opportunité ...
 - Formation :
 - Amélioration de la qualité de l'offre d'hébergements touristiques
 - ...
 - Produits :
 - Soutien à la création de nouveaux produits écotouristiques (ex : restauration avec fermes auberges, hébergements avec des hébergements insolites, gastronomie locale ...)
 - Soutien à des opérations de structuration de l'offre et de mise en réseau des acteurs (notamment les offices de tourisme) dans la perspective de la création et de la commercialisation d'une offre touristique cohérente et complémentaire ...
 - Animation :
 - Démarches de mutualisation des services / des compétences (ex : temps d'ingénierie, d'accompagnement, mise en commun d'outils et/ou de services, mutualisation des Offices de tourisme ...)
 - Accompagnement des porteurs de projets en termes de conseils et d'investissements (particulièrement auprès des hébergeurs touristiques)
 - Soutien à l'émergence de nouveaux produits écotouristiques (ex : séjours itinérants – visites de sites naturels, de patrimoines- recourant aux modes doux et à de l'éco-hébergement ; mise en place de « package » touristique (avec intégration possible des sites touristiques phares du territoire comme le Royal Palace)
 - Communication :
 - Soutien à des opérations de promotion cohérente, ciblée et efficace (ex : encouragement à l'émergence de nouveaux outils utilisant les technologies actuelles : outils web, applications mobiles ...)
 - Travaux d'aménagement et d'équipements de locaux :
 - Travaux d'aménagement d'hébergements écotouristiques (structures existantes ou non utilisées) après vérification de la faisabilité et la viabilité technique et financière du projet)
 - Petits investissements chez des professionnels du tourisme (ex : ateliers de rangement de vélos ...)



Type de soutien
▪ Subvention
Bénéficiaires éligibles
▪ Maitres d'ouvrages publics : <ul style="list-style-type: none">✓ Collectivités et leurs regroupements (communauté de communes, syndicat mixte...), ainsi que les structures auxquelles elles participent (Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, Pnr des Vosges du Nord ...)✓ Etablissement public local (chambres consulaires ...)✓ Groupement d'intérêt public
▪ Maitres d'ouvrages privés : <ul style="list-style-type: none">✓ Association✓ Entreprise tout secteur d'activité (agriculteur, exploitant forestier, artisan, commerçant, professionnels du tourisme, économie sociale et solidaire)✓ Forme collective d'organisation professionnelle (Cuma, groupement d'employeurs, coopérative ...)✓ Groupement et organisme professionnel✓ Office de tourisme✓ Particuliers participant d'une démarche globale✓ Société d'économie mixte
Dépenses éligibles
▪ Etude
▪ Formation
▪ Produits
▪ Animation
▪ Communication
▪ Travaux d'aménagement et d'équipements de locaux
Conditions d'éligibilité
▪ La capacité du porteur de projet : <ul style="list-style-type: none">✓ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation✓ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet)
▪ La cohérence du projet <ul style="list-style-type: none">✓ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le Pays de Saverne, Plaine et Plateaux et la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord
▪ Les aspects financiers : <ul style="list-style-type: none">✓ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés = fonds propres du demandeur sont positifs ; capacité financière des collectivités locales = potentiel financier ...✓ Règle de minimis



Principes concernant la définition de critères de sélection (méthode de sélection et principes retenus pour définir les critères de sélection)

- **Cohérence / pertinence :**
 - ✓ Projets apportant une plus-value au GAL
 - ✓ Pertinence de l'étude au regard des besoins
- **Viabilité / transférabilité :**
 - ✓ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation.
 - ✓ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER
 - ✓ Innovation (financière, juridique, organisationnelle, stratégique...)
- **Impacts :**
 - ✓ Renforcement de la compétitivité économique des filières économiques locales
 - ✓ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet
- **Partenariat / mise en réseau**
 - ✓ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire
 - ✓ Ouverture à d'autres connaissances
 - ✓ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire

Montants et taux d'aide (taux maximum d'aide publique, plafonds éventuels, etc.)

- Taux maximum d'aide publique : 100%
- Au démarrage du programme, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, un seuil minimum et un seuil maximum de subvention en fonction des types de dépenses éligibles

Indicateurs de suivi (indicateurs de résultats et de réalisation)

- Nombre de produits innovants soutenus mis sur le marché
 - Nombre d'entreprises soutenues
 - Nombre d'acteurs concernés par des opérations collectives/mutualisées soutenues
- Au démarrage des travaux, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, la valeur de référence et la valeur cible des indicateurs.*

Cofinanceurs envisagés

- Collectivités territoriales
- Région

Enveloppe FEADER affectée à l'opération

- 200 000 €



Fiche Action n°3 : Appropriation des produits et savoir-faire / consommation locale

Rattachement à la sous-mesure LEADER

- Sous-mesure 19-2 – Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement

Rattachement au domaine prioritaire principal et le cas échéant à un ou plusieurs domaines prioritaires secondaires

- Priorité n°1 : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales :
 - ✓ a – favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales
 - ✓ renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales
- Priorité n°2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts :
 - ✓ a – améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché, ainsi que la diversification agricole
- Priorité n°3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture :
 - ✓ a – améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnements courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles
- Priorité n°6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique
 - ✓ a – faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emploi
 - ✓ b – promouvoir le développement local dans les zones rurales

Base réglementaire

- Articles 42 à 44 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 45 et 61 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 et 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et FEAMP



Lien avec les autres réglementations (ligne de partage avec autres mesures du Programme de Développement Rural Régional Alsace 2014-2020 et le cas échéant les autres programmes européens), ligne de partage avec les autres mesures LEADER

- Le programme LEADER interviendra en complémentarité du PDR Alsace, mesure 3 (promotion des produits alsaciens sous signe officiel de qualité, notamment agriculture biologique) en soutenant des actions de mise en valeur des spécificités du territoire.
- Le programme LEADER interviendra en complémentarité du PDR Alsace, mesure 4 (stratégies collectives de filières et/ou territoire : investissements matériels productifs sur les étapes de production et mise sur le marché ; bâtiments, équipements et matériels des CUMA) par le soutien aux démarches collectives visant la mise en marché de produits ou services basés sur les ressources du territoire.
- Le programme LEADER interviendra en complémentarité du programme FSE en soutenant l'information et la sensibilisation sur les savoir-faire locaux et les formations à la mise en place de systèmes de vente en circuits courts.
- Un contrôle de non cumul des aides sera opéré par le GAL entre LEADER et les mesures thématiques du PDR FEADER et du PO FSE.
- La ligne de partage avec les autres mesures LEADER se fait par l'objectif de l'opération soutenue, que reprend l'intitulé de chaque fiche-action ainsi que par la thématique à laquelle se rattache la fiche-action, ici les filières courtes et savoir-faire locaux. La ligne de partage avec la fiche-action 4 se fait sur le type d'actions financées, en lien avec l'objectif opérationnel auquel se rattache la fiche.

Description de l'opération : rattachement à la stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis, effets attendus), type d'opérations éligibles

- **Orientations stratégiques :**
 - ✓ Orientation n°2 : Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux
- **Objectifs opérationnels :**
 - ✓ Objectif n°3 : Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristes des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale
 - Identifier, mettre en réseau et mutualiser l'offre de produits et savoir-faire locaux, et mieux connaître les besoins des consommateurs
 - Informer, sensibiliser et communiquer auprès des habitants, des touristes et des professionnels, notamment du bâtiment et du tourisme, sur l'offre de produits et savoir-faire locaux
 - Sauvegarder, valoriser et moderniser l'image des ressources et patrimoines du territoire (en lien avec les secteurs associatif, artistique et touristique)
 - Favoriser l'appropriation et la transmission des savoir-faire traditionnels
- **Effets attendus (« on a réussi si ») :**
 - ✓ Une meilleure valorisation locale des ressources
 - ✓ Accroissement de la consommation de produits locaux par les acteurs privés et publics
- **Type d'opérations éligibles :**
 - ✓ Etude :
 - Etudes de faisabilité et d'opportunité pour la mise en place de système de ventes en circuit courts innovants...
 - ✓ Formation :
 - Formations à la mise en place de système de vente en circuits courts (points de vente à la ferme, TIC...)



<ul style="list-style-type: none">➤ Formations à la communication et au marketing➤ ...✓ <u>Produit</u> :<ul style="list-style-type: none">➤ Modes de commercialisation innovants (ex : édition locale de design, plateforme de commercialisation des circuits courts ...) ...✓ <u>Travaux d'aménagement et d'équipements de locaux</u> :<ul style="list-style-type: none">➤ Travaux d'aménagement et signalétique de sites et /ou de parcours thématiques locaux (ex : Route de la bière ...) à des fins touristiques et locales➤ ...✓ <u>Communication</u> :<ul style="list-style-type: none">➤ Soutien à des modes de communication innovants et différenciés, recourant notamment aux TIC pour faire connaître les offres de produits et savoir-faire locaux➤ Opérations d'information à destination des jeunes en lien avec les savoir-faire locaux✓ <u>Travaux et biens d'équipements</u> :<ul style="list-style-type: none">➤ Equipements spécifiques pour la production, la transformation, le stockage, le marketing et la vente de produits agricoles locaux / amélioration des systèmes existants➤ Soutien à des chantiers école, des chantiers participatifs (ex : acquisition de petits matériels, d'outillage ...)➤ ...
Type de soutien
▪ Subvention
Bénéficiaires éligibles
▪ Maitres d'ouvrages publics : <ul style="list-style-type: none">✓ Collectivités et leurs regroupements (communauté de communes, syndicat mixte...), ainsi que les structures auxquelles elles participent (Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, Pnr des Vosges du Nord ...)✓ Etablissement public local (chambres consulaires ...)✓ Groupement d'intérêt public
▪ Maitres d'ouvrages privés : <ul style="list-style-type: none">✓ Association✓ Entreprise tout secteur d'activité (agriculteur, exploitant forestier, artisan, commerçant, professionnels du tourisme, économie sociale et solidaire)✓ Forme collective d'organisation professionnelle (Cuma, groupement d'employeurs, coopérative ...)✓ Groupement et organisme professionnel✓ Office de tourisme✓ Particuliers participant d'une démarche globale✓ Société d'économie mixte



Dépenses éligibles

- Etude
- Formation
- Produit
- Travaux d'aménagement et d'équipements de locaux
- Communication
- Travaux et biens d'équipements

Conditions d'éligibilité

- **La capacité du porteur de projet :**
 - ✓ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation
 - ✓ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet)
- **La cohérence du projet**
 - ✓ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le Pays de Saverne, Plaine et Plateaux et la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord
- **Les aspects financiers :**
 - ✓ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés = fonds propres du demandeur sont positifs ; capacité financière des collectivités locales = potentiel financier ...
 - ✓ Règle de minimis

Principes concernant la définition de critères de sélection (méthode de sélection et principes retenus pour définir les critères de sélection)

- **Cohérence / pertinence :**
 - ✓ Projets apportant une plus-value au GAL
 - ✓ Pertinence de l'étude au regard des besoins
 - ✓ Degré de cohérence du projet avec les objectifs de valorisation des ressources territoriales à travers les marchés locaux et l'économie de proximité
- **Viabilité / transférabilité :**
 - ✓ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation.
 - ✓ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER
 - ✓ Innovation (financière, juridique, organisationnelle, stratégique...)
- **Impacts :**
 - ✓ Renforcement de la compétitivité économique des filières économiques locales
 - ✓ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet
 - ✓ Valorisation des ressources et savoir-faire locaux
 - ✓ Capacité du projet à créer ou entraîner un changement de pratiques dans les services, les filières intermédiaires, commerciales et artisanales par rapport à l'existant sur le territoire
- **Partenariat / mise en réseau**
 - ✓ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire
 - ✓ Ouverture à d'autres connaissances
 - ✓ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire



Montants et taux d'aide (taux maximum d'aide publique, plafonds éventuels, etc.)

- Taux maximum d'aide publique : 100%
- Au démarrage du programme, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, un seuil minimum et un seuil maximum de subvention en fonction des types de dépenses éligibles

Indicateurs de suivi (indicateurs de résultats et de réalisation)

- Nombre de personnes (dont jeunes) touchées par des actions de formation et communication
- Nombre de projets recourant aux TIC
- Nombre d'offres en circuit court soutenues

Au démarrage des travaux, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, la valeur de référence et la valeur cible des indicateurs.

Cofinanceurs envisagés

- Collectivités territoriales
- Région

Enveloppe FEADER affectée à l'opération

- 160 000 €





Fiche Action n°4 : Innovation dans les savoir-faire locaux

Rattachement à la sous-mesure LEADER

- Sous-mesure 19-2 – Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement

Rattachement au domaine prioritaire principal et le cas échéant à un ou plusieurs domaines prioritaires secondaires

- Priorité n°1 : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales :
 - ✓ a – favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales
 - ✓ renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales
- Priorité n°2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts :
 - ✓ a – améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché, ainsi que la diversification agricole
- Priorité n°3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture :
 - ✓ a – améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnements courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles
- Priorité n°6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique
 - ✓ a – faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emploi
 - ✓ b – promouvoir le développement local dans les zones rurales

Base réglementaire

- Articles 42 à 44 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 45 et 61 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 et 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et FEAMP

Lien avec les autres réglementations (ligne de partage avec autres mesures du Programme de Développement Rural Régional Alsace 2014-2020 et le cas échéant les autres programmes européens), ligne de partage avec les autres mesures LEADER

- Un contrôle de non cumul des aides sera opéré par le GAL entre LEADER et les mesures thématiques du PDR FEADER.
- La ligne de partage avec les autres mesures LEADER se fait par l'objectif de l'opération soutenue, que reprend l'intitulé de chaque fiche-action ainsi que par la thématique à laquelle se rattache la fiche-action, ici les filières courtes et savoir-faire locaux. La ligne de partage avec la fiche-action 3 se fait sur le type d'actions financées, en lien avec l'objectif opérationnel auquel se rattache la fiche.

Description de l'opération : rattachement à la stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis,



effets attendus), type d'opérations éligibles

▪ Orientations stratégiques :

- ✓ Orientation n°2 : Renforcer les filières courtes / de proximité et la créativité dans la valorisation des savoir-faire locaux

▪ Objectifs opérationnels :

- ✓ Objectif n°4 : Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux
 - Soutenir et développer les filières spécifiques du territoire, en particulier la forêt/le bois, le grès le thermalisme, l'agriculture biologique, la filière brassicole, le cristal et le verre
 - Soutenir les initiatives des entreprises permettant de créer et d'innover dans la mise en valeur des savoir-faire et des matières premières du territoire
 - Soutenir la communication en direction des jeunes afin de favoriser leur orientation vers les métiers et les formations

▪ Effets attendus (« on a réussi si ») :

- ✓ Développement de nouvelles pratiques innovantes sur le territoire

▪ Type d'opérations éligibles :

✓ Etude :

- Etude de faisabilité eco-design, fab-lab ...
- Etudes de marché en lien avec le développement des filières de proximité pour des groupements privés ou publics visant une portée territoriale large (besoins des consommateurs, viabilité à long terme, optimisation du rendement des producteurs...)

✓ Sensibilisation :

- Actions de sensibilisation des élèves aux métiers en lien avec les spécificités du territoire
- Actions de sensibilisation en direction des habitants sur la problématique des vergers, la replantation de bois nobles ...

✓ Produit :

- Soutien à des manifestations visant à la mise en relation des spécificités locales (ex : un concours de design mobilier en hêtre, des démarches mettant en relation créativité et savoir-faire/ et productions locales (gastronomie : concours de chefs...)...)

✓ Travaux d'aménagement et d'équipements de locaux :

- Travaux en lien avec la promotion des savoir-faire locaux
- Travaux en lien avec l'utilisation de matériaux locaux (notamment le bois local) (ex : maison témoin, bâtiments publics, éco quartier ...)...

✓ Animation :

- Actions de valorisation des productions fruitières et maraîchères : événements phares, ateliers de transformation et de conservation...
- Accompagnement et fédération des acteurs locaux impliqués dans telle ou telle filières
- ...

Type de soutien

- Subvention



Bénéficiaires éligibles

▪ **Maitres d'ouvrages publics :**

- ✓ Collectivités et leurs regroupements (communauté de communes, syndicat mixte...), ainsi que les structures auxquelles elles participent (Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, Pnr des Vosges du Nord ...)
- ✓ Etablissement public local (chambres consulaires ...)
- ✓ Groupement d'intérêt public

▪ **Maitres d'ouvrages privés :**

- ✓ Association
- ✓ Entreprise tout secteur d'activité (agriculteur, exploitant forestier, artisan, commerçant, professionnels du tourisme, économie sociale et solidaire)
- ✓ Forme collective d'organisation professionnelle (Cuma, groupement d'employeurs, coopérative ...)
- ✓ Groupement et organisme professionnel
- ✓ Office de tourisme
- ✓ Particuliers participant d'une démarche globale
- ✓ Société d'économie mixte

Dépenses éligibles

- Etude
- Sensibilisation
- Produit
- Travaux d'aménagement et d'équipements de locaux
- Animation

Conditions d'éligibilité

▪ **La capacité du porteur de projet :**

- ✓ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation
- ✓ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet)

▪ **La cohérence du projet**

- ✓ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le Pays de Saverne, Plaine et Plateaux et la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord

▪ **Les aspects financiers :**

- ✓ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés = fonds propres du demandeur sont positifs ; capacité financière des collectivités locales = potentiel financier ...
- ✓ Règle de minimis



Principes concernant la définition de critères de sélection (méthode de sélection et principes retenus pour définir les critères de sélection)

- **Cohérence / pertinence :**
 - ✓ Projets apportant une plus-value au GAL
 - ✓ Pertinence de l'étude au regard des besoins
- **Viabilité / transférabilité :**
 - ✓ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation.
 - ✓ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER
 - ✓ Innovation (financière, juridique, organisationnelle, stratégique...)
- **Impacts :**
 - ✓ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet
- **Impacts :**
 - ✓ Renforcement de la compétitivité économique des filières économiques locales
 - ✓ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet
 - ✓ Valorisation des ressources et savoir-faire locaux
- **Partenariat / mise en réseau**
 - ✓ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire
 - ✓ Ouverture à d'autres connaissances
 - ✓ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire

Montants et taux d'aide (taux maximum d'aide publique, plafonds éventuels, etc.)

- Taux maximum d'aide publique : 100%
- Au démarrage du programme, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, un seuil minimum et un seuil maximum de subvention en fonction des types de dépenses éligibles

Indicateurs de suivi (indicateurs de résultats et de réalisation)

- Nombre de personnes (dont jeunes) touchées par des actions de sensibilisation
- Nombre d'entreprises soutenues
- Nombre d'acteurs des filières spécifiques du territoire mis en réseau

Au démarrage des travaux, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, la valeur de référence et la valeur cible des indicateurs.

Cofinanceurs envisagés

- Collectivités territoriales
- Région

Enveloppe FEADER affectée à l'opération

- 180 000 €



Fiche Action n°5 : La transition énergétique du et pour le territoire

Rattachement à la sous-mesure LEADER

- Sous-mesure 19-2 – Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de a stratégie locale de développement

Rattachement au domaine prioritaire principal et le cas échéant à un ou plusieurs domaines prioritaires secondaires

- Priorité n°1 : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales :
 - ✓ a – favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales
- Priorité n°5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la foresterie
 - ✓ b – développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire
 - ✓ c- faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie
 - ✓ d – réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture
 - ✓ e – promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie
- Priorité n°6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique
 - ✓ a – faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emploi
 - ✓ b – promouvoir le développement local dans les zones rurales

Base réglementaire

- Articles 42 à 44 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 45 et 61 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 et 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et FEAMP

Lien avec les autres réglementations (ligne de partage avec autres mesures du Programme de Développement Rural Régional Alsace 2014-2020 et le cas échéant les autres programmes européens), ligne de partage avec les autres mesures LEADER

- Le programme LEADER n'interviendra pas sur les opérations de plan climat-énergie territorial financées par le PDR mais en complémentarité de ces actions le cas échéant.
- Un contrôle de non cumul des aides sera opéré par le GAL entre LEADER et les mesures thématiques du PDR FEADER comme du PO FEDER.
- La ligne de partage avec les autres mesures LEADER se fait par l'objectif de l'opération soutenue, que reprend l'intitulé de chaque fiche-action ainsi que par la thématique à laquelle se rattache la fiche-action, ici l'énergie. La ligne de partage avec la fiche-action 6 se fait sur le type d'actions financées, en lien avec l'objectif opérationnel auquel se rattache la fiche.



Description de l'opération : rattachement à la stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis, effets attendus), type d'opérations éligibles

▪ **Orientations stratégiques :**

- ✓ Orientation n°3 : Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire

▪ **Objectifs opérationnels :**

- ✓ Objectif n°5 : Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire
 - Communiquer vers les habitants de façon interactive et ciblée, afin de changer les comportements
 - Encourager et faciliter le financement citoyen et des entreprises pour le développement des énergies renouvelables
 - Atténuer les effets du changement climatique par la planification et l'expérimentation en matière de mobilité durable, d'aménagement du territoire et de consommation énergétique

▪ **Effets attendus (« on a réussi si ») :**

- ✓ Prise en compte des enjeux liés aux consommations d'énergies par les acteurs publics, privés et les citoyens
- ✓ Montée en compétence des acteurs (notamment les artisans)
- ✓ Opérations exemplaires en matière énergétique

▪ **Type d'opérations éligibles :**

✓ Etude :

- études visant l'utilisation de véhicules fonctionnant à l'énergie verte
- études pour la réalisation d'itinéraires...
- études de faisabilité juridiques et financière pour développer des outils nouveaux (ex : en faveur de la mobilisation du bâti ancien ou vacant...)

✓ Formation :

- maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments...

✓ Animation :

- animation, sensibilisation, concertation visant à faire émerger des projets d'ENR :
 - sensibilisation et concertation avec les citoyens
 - accompagnement aux projets d'investissements citoyens
 - prestation intellectuelle, accompagnements des communes et entreprises : *exemples*
 - accompagnement à l'animation de la rénovation des centres bourgs de villages ruraux (visant la limitation des déplacements, la réimplantation de services et commerces, la réhabilitation de l'habitat...)
 - accompagnement (conseils-expertises) des communes dans leurs réflexions sur le développement de l'éco mobilité (développement de la notion de courtes distances en milieu rural, articulation avec les PLU, véhicules en autopartage, transport à la demande ...)
 - animation encourageant localement la co-mobilité et la mobilité douce (animation des outils existants, soutien à des démarches associatives locales...)
 - accompagnement à la structuration du télétravail au sein des entreprises et des collectivités

✓ Communication :

- développement de nouvelles formes de sensibilisation et communication pour favoriser le changement de pratiques, la promotion de l'écomobilité (ex : communication participative impliquant les usagers ou futurs usagers, locataires, propriétaires ...tels qu'évènementiels, défis, expérimentations, association des usagers, mobilisation des TIC, ...)

✓ Produits :

- financements participatif
- création d'outils structurants et innovants favorisant la mobilité douce (plateforme informatique de la mobilité, aide à l'investissement auprès de clubs d'entreprises pour une mobilité douce sur les zones d'activité ...) ou plus globalement dans le domaine énergétique...



<ul style="list-style-type: none">✓ Travaux d'aménagement et d'équipements de locaux :<ul style="list-style-type: none">➤ lieux de sensibilisation/formation sur le thème de l'énergie➤ développement des modes de transports alternatifs (bornes électriques, équipements vélo, vélos électriques...) ...
Type de soutien
<ul style="list-style-type: none">▪ Subvention
Bénéficiaires éligibles
<ul style="list-style-type: none">▪ Maitres d'ouvrages publics :<ul style="list-style-type: none">✓ Collectivités et leurs regroupements (communauté de communes, syndicat mixte...), ainsi que les structures auxquelles elles participent (Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, Pnr des Vosges du Nord ...)✓ Etablissement public local (chambres consulaires ...)✓ Groupement d'intérêt public▪ Maitres d'ouvrages privés :<ul style="list-style-type: none">✓ Association✓ Entreprise tout secteur d'activité (agriculteur, exploitant forestier, artisan, commerçant, professionnels du tourisme, économie sociale et solidaire)✓ Forme collective d'organisation professionnelle (Cuma, groupement d'employeurs, coopérative ...)✓ Groupement et organisme professionnel✓ Office de tourisme✓ Particuliers participant d'une démarche globale✓ Société d'économie mixte
Dépenses éligibles
<ul style="list-style-type: none">▪ Etude▪ Formation▪ Animation▪ Communication▪ Produits▪ Travaux d'aménagement et d'équipements de locaux
Conditions d'éligibilité
<ul style="list-style-type: none">▪ La capacité du porteur de projet :<ul style="list-style-type: none">✓ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation✓ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet)▪ La cohérence du projet<ul style="list-style-type: none">✓ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le Pays de Saverne, Plaine et Plateaux et la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord▪ Les aspects financiers :<ul style="list-style-type: none">✓ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés = fonds propres du demandeur sont positifs ; capacité financière des collectivités locales = potentiel financier ...✓ Règle de minimis



Principes concernant la définition de critères de sélection (méthode de sélection et principes retenus pour définir les critères de sélection)

- **Cohérence / pertinence :**
 - ✓ Projets apportant une plus-value au GAL
 - ✓ Pertinence de l'étude au regard des besoins
- **Viabilité / transférabilité :**
 - ✓ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation.
 - ✓ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER
Innovation (financière, juridique, organisationnelle, stratégique...)
- **Impacts :**
 - ✓ Renforcement de la compétitivité économique des filières économiques locales
 - ✓ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet
 - ✓ Contribution du projet à l'adaptation au changement climatique
 - ✓ Impact direct sur la réduction des gaz à effet de serre
 - ✓ Utilisation plus rationnelle de l'énergie
- **Partenariat / mise en réseau**
 - ✓ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire
 - ✓ Ouverture à d'autres connaissances
 - ✓ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire

Montants et taux d'aide (taux maximum d'aide publique, plafonds éventuels, etc.)

- Taux maximum d'aide publique : 100%
- Au démarrage du programme, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, un seuil minimum et un seuil maximum de subvention en fonction des types de dépenses éligibles

Indicateurs de suivi (indicateurs de résultats et de réalisation)

- Nombre de personnes touchées par les actions de communication et sensibilisation
- Nombre d'initiatives de mobilité douce
- Nombre de communes accompagnées
- Nombre d'entreprises accompagnées

Au démarrage des travaux, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, la valeur de référence et la valeur cible des indicateurs.

Cofinanceurs envisagés

- Collectivités territoriales
- Etat / ADEME
- Région

Enveloppe FEADER affectée à l'opération

- 120 000 €



Fiche Action n°6 : Ressources locales et sobriété énergétique du territoire

Rattachement à la sous-mesure LEADER

- Sous-mesure 19-2 – Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de a stratégie locale de développement

Rattachement au domaine prioritaire principal et le cas échant à un ou plusieurs domaines prioritaires secondaires

- Priorité n°1 : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales :
 - ✓ a – favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales
- Priorité n°5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la foresterie
 - ✓ b – développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire
 - ✓ c- faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie
 - ✓ d – réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture
 - ✓ e – promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie
- Priorité n°6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique
 - ✓ a – faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emploi
 - ✓ b – promouvoir le développement local dans les zones rurales

Base réglementaire

- Articles 42 à 44 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 45 et 61 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 et 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et FEAMP

Lien avec les autres réglementations (ligne de partage avec autres mesures du Programme de Développement Rural Régional Alsace 2014-2020 et le cas échéant les autres programmes européens), ligne de partage avec les autres mesures LEADER

- Le programme LEADER interviendra en complémentarité du PDR Alsace, mesure 6-4 en matière d'économie circulaire et mesure 4-1 en matière de petits projets de production d'énergies renouvelables.
- Le programme LEADER n'interviendra pas sur la mécanisation de la récolte des entreprises forestières (mesure 8 du PDR Alsace), ni sur les MAEC (mesure 10 du PDR Alsace).
- Le programme LEADER interviendra sur l'accompagnement et le développement de l'éco-rénovation et de l'écoconstruction dans le but de valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie, en complémentarité du programme FEDER Alsace sur la rénovation énergétique.
- Les actions de formation des acteurs sur les énergies renouvelables ne relèvent pas de la formation professionnelle et ne sont ainsi pas redondantes des actions financées par le FSE.
- Un contrôle de non cumul des aides sera opéré par le GAL entre LEADER et les mesures thématiques du PDR FEADER comme du PO FEDER.



- La ligne de partage avec les autres mesures LEADER se fait par l'objectif de l'opération soutenue, que reprend l'intitulé de chaque fiche-action ainsi que par la thématique à laquelle se rattache la fiche-action, ici l'énergie. La ligne de partage avec la fiche-action 5 se fait sur le type d'actions financées, en lien avec l'objectif opérationnel auquel se rattache la fiche.

Description de l'opération : rattachement à la stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis, effets attendus), type d'opérations éligibles

- Orientations stratégiques :**
 - Orientation n°3 : Amplifier les dynamiques énergétiques ancrées dans le territoire
- Objectifs opérationnels :**
 - Objectif n°6 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie
 - Accompagner et développer l'écoconstruction et l'éco-rénovation
 - Développer les circuits courts à tous les niveaux et l'économie circulaire
 - Expérimenter des solutions de proximité en matière d'énergies renouvelables en tirant partie des ressources du territoire et visant des retombées financières locales
- Effets attendus (« on a réussi si ») :**
 - Meilleure visibilité des enjeux énergétiques par les acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités...)
 - Développement d'énergies renouvelables sur le territoire par des acteurs privés et publics
 - Retombées économiques perceptibles sur le territoire lié au développement d'énergies vertes
- Type d'opérations éligibles :**
 - Etude :**
 - études de potentiels en énergies renouvelables
 - études d'opportunité/de faisabilité d'installation d'unité de production d'énergies renouvelables
 - étude de potentiel agricole...
 - Formation :**
 - montage de projet (énergies renouvelables, construction en bois local,...)
 - construction et rénovation thermique performante avec utilisation de matériaux bio-sourcés
 - transformation des produits locaux
 - ...
 - Animation :**
 - mise en réseau des professionnels (agriculteurs, artisans,...)
 - accompagnement à la sensibilisation sur la mise en place de nouvelles formes d'énergies (méthanisation...)
 - animation visant le développement d'une politique globale de rénovation énergétique (conseillers en énergie partagé, animation d'une plateforme de la rénovation énergétique, soutien à l'animation d'un programme d'intérêt général...)
 - prospection d'entreprises à fort besoin énergétiques pouvant valoriser les énergies renouvelables (géothermie profonde)
 - aide à la constitution de filières (bois énergie, sous-traitance industrielle d'ENR)
 - accompagnement au développement de l'économie circulaire (optimisation de l'utilisation des déchets,...)
 - ...
 - Travaux d'aménagement et d'équipements de locaux :**
 - rénovations performantes des bâtiments publics, constructions neuves exemplaires en matière de consommation énergétique (sur la base de labels et critères techniques)
 - rénovations très performantes de bâtiments privés (petites entreprises, éco-gîtes, copropriétés dans la mesure de leur éligibilité...)...
 - Travaux et biens d'équipements :**



- petits projets d'ENR (centrales villageoises en photovoltaïques, solaire thermique, récupération des calories des eaux usées...)
- projets structurants pouvant rencontrer des blocages dans leurs financements
- projets d'ENR « pédagogique »...

Type de soutien

- Subvention

Bénéficiaires éligibles

▪ Maîtres d'ouvrages publics :

- ✓ Collectivités et leurs regroupements (communauté de communes, syndicat mixte...), ainsi que les structures auxquelles elles participent (Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, Pnr des Vosges du Nord ...)
- ✓ Etablissement public local (chambres consulaires ...)
- ✓ Groupement d'intérêt public

▪ Maîtres d'ouvrages privés :

- ✓ Association
- ✓ Entreprise tout secteur d'activité (agriculteur, exploitant forestier, artisan, commerçant, professionnels du tourisme, économie sociale et solidaire)
- ✓ Forme collective d'organisation professionnelle (Cuma, groupement d'employeurs, coopérative ...)
- ✓ Groupement et organisme professionnel
- ✓ Office de tourisme
- ✓ Particuliers participant d'une démarche globale
- ✓ Société d'économie mixte

Dépenses éligibles

- Etude
- Formation
- Animation
- Travaux d'aménagement et d'équipements de locaux
- Travaux et biens d'équipements

Conditions d'éligibilité

▪ La capacité du porteur de projet :

- ✓ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation
- ✓ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet)

▪ La cohérence du projet

- ✓ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le Pays de Saverne, Plaine et Plateaux et la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord

▪ Les aspects financiers :

- ✓ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés = fonds propres du demandeur sont positifs ; capacité financière des collectivités locales = potentiel financier ...
- ✓ Règle de minimis



Principes concernant la définition de critères de sélection (méthode de sélection et principes retenus pour définir les critères de sélection)

- **Cohérence / pertinence :**
 - ✓ Projets apportant une plus-value au GAL
 - ✓ Pertinence de l'étude au regard des besoins
- **Viabilité / transférabilité :**
 - ✓ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation.
 - ✓ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER
 - ✓ Innovation (financière, juridique, organisationnelle, technique, stratégique...)
- **Impacts :**
 - ✓ Renforcement de la compétitivité économique des filières économiques locales
 - ✓ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet
 - ✓ Contribution du projet à l'adaptation au changement climatique
 - ✓ Impact direct sur la réduction des gaz à effet de serre
 - ✓ Utilisation plus rationnelle de l'énergie
- **Partenariat / mise en réseau**
 - ✓ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire
 - ✓ Ouverture à d'autres connaissances
 - ✓ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire

Montants et taux d'aide (taux maximum d'aide publique, plafonds éventuels, etc.)

- Taux maximum d'aide publique : 100%
- Au démarrage du programme, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, un seuil minimum et un seuil maximum de subvention en fonction des types de dépenses éligibles

Indicateurs de suivi (indicateurs de résultats et de réalisation)

- Nombre d'entreprises soutenues
- Nombre d'acteurs mis en réseau

Au démarrage des travaux, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, la valeur de référence et la valeur cible des indicateurs.

Cofinanceurs envisagés

- Collectivités territoriales
- Etat / ADEME
- Région

Enveloppe FEADER affectée à l'opération

- 225 000 €



Fiche Action n°7 : Développer la stratégie du GAL par des actions de coopération avec d'autres territoires

Rattachement à la sous-mesure LEADER

- Sous-mesure 19-3 – Soutien à la mise en œuvre des projets de coopération du GAL

Rattachement au domaine prioritaire principal et le cas échéant à un ou plusieurs domaines prioritaires secondaires

- Sans objet

Base réglementaire

- Articles 42 à 44 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 45 et 61 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 et 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et FEAMP

Lien avec les autres réglementations (ligne de partage avec autres mesures du Programme de Développement Rural Régional Alsace 2014-2020 et le cas échéant les autres programmes européens), ligne de partage avec les autres mesures LEADER

- Le programme LEADER interviendra en complémentarité avec le programme INTERREG Rhin supérieur en soutenant des actions de coopération qui pourront se réaliser au sein de l'espace du Rhin supérieur. LEADER n'est pas dimensionné pour prendre en charge d'importants projets structurants qui relève directement du PO INTERREG mais il n'est pas exclu que des projets pilotes ou des échanges d'expérience en amont d'un projet d'envergure supérieure soient intégrés dans la stratégie LEADER.
- Un contrôle de non cumul des aides sera opéré par le GAL entre LEADER et les mesures thématiques du PDR FEADER comme du PO INTERREG Rhin supérieur.
- La ligne de partage avec les autres mesures LEADER se fait par l'objectif de l'opération soutenue, que reprend l'intitulé de chaque fiche-action.

Description de l'opération : rattachement à la stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis, effets attendus), type d'opérations éligibles

- **Objectifs stratégiques :**
 - ✓ Conforter la stratégie locale de développement
 - ✓ Ouvrir le territoire vers l'extérieur
 - ✓ Impulser une politique ambitieuse de coopération interterritoriale et transnationale
 - ✓ Impliquer les acteurs du territoire
 - ✓ Créer des synergies entre acteurs de différents territoires
 - ✓ Se doter de moyens à la hauteur de l'ambition
 - ✓ Apporter des éclairages nouveaux à la stratégie locale de développement
- **Objectifs opérationnels :**
 - ✓ Mener plusieurs projets de coopération au cours du programme
 - ✓ Conduire les projets de coopération dès la première année
 - ✓ Associer des partenaires publics et privés locaux, des habitants aux projets de coopération (recherche de partenaires, co-construction des actions, conduite des actions, et valorisation finale)



<ul style="list-style-type: none">✓ Générer des échanges entre acteurs, y compris des échanges commerciaux▪ Effets attendus (« on a réussi si ») :<ul style="list-style-type: none">✓ La coopération améliore les projets.✓ Des liens sont consolidés avec des territoires, notamment européens.▪ Type d'opérations éligibles :<p>Les actions de coopération dépendent par nature des projets de coopération eux-mêmes. Au stade de la candidature, on peut distinguer trois types d'actions :</p><ul style="list-style-type: none">✓ <i>Les actions préalables</i> permettant de co-construire le projet avant sa transcription dans un accord de partenariat (échanges, voyages d'études, traduction et interprétariat...).✓ <i>Les actions communes</i> de coopération : études, communication (supports, insertion, matériel numérique et virtuel, édition, site internet, film...), productions communes (études, ingénierie, évènementiel, formation, sensibilisation, élaboration de nouveaux supports ou nouveaux produits, acquisition et location de petit matériel relatif à la mise en œuvre d'actions communes...), évaluation,✓ <i>Les actions locales</i>, c'est-à-dire celles qui sont liées à l'action commune mais se déclinent de manières spécifiques à l'échelle de chaque GAL.
Type de soutien
<ul style="list-style-type: none">▪ Subvention
Bénéficiaires éligibles
<ul style="list-style-type: none">▪ Maitres d'ouvrages publics :<ul style="list-style-type: none">✓ Collectivités et leurs regroupements (communauté de communes, syndicat mixte...), ainsi que les structures auxquelles elles participent (Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, Pnr des Vosges du Nord ...)✓ Etablissement public local (chambres consulaires ...)✓ Groupement d'intérêt public▪ Maitres d'ouvrages privés :<ul style="list-style-type: none">✓ Association✓ Entreprise tout secteur d'activité (agriculteur, exploitant forestier, artisan, commerçant, professionnels du tourisme, économie sociale et solidaire)✓ Forme collective d'organisation professionnelle (Cuma, groupement d'employeurs, coopérative ...)✓ Groupement et organisme professionnel✓ Office de tourisme✓ Particuliers participant d'une démarche globale✓ Société d'économie mixte
Dépenses éligibles
<ul style="list-style-type: none">▪ Coûts de la préparation technique pour les projets de coopération (réunions, transport, logement, frais d'interprétariat et de traduction, études, prestations externes, coûts de personnel)▪ Coûts des projets de coopération (actions communes, animation, actions de renforcement des capacités, publications communes, petits investissements, frais de prestations externes...)



Conditions d'éligibilité
<ul style="list-style-type: none">▪ La capacité du porteur de projet :<ul style="list-style-type: none">✓ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation✓ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet)▪ La cohérence du projet<ul style="list-style-type: none">✓ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le Pays de Saverne, Plaine et Plateaux et la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord▪ Les aspects financiers :<ul style="list-style-type: none">✓ Capacité financière du porteur de projet (pour les porteurs de projet privés : fonds propres du demandeur sont positifs)✓ Règle de minimis
Principes concernant la définition de critères de sélection (méthode de sélection et principes retenus pour définir les critères de sélection)
<ul style="list-style-type: none">▪ Le Comité de programmation devra s'assurer que les projets de coopération concourent bien à la stratégie du GAL.
Montants et taux d'aide (taux maximum d'aide publique, plafonds éventuels, etc.)
<ul style="list-style-type: none">▪ Taux maximum d'aides publiques : 100%
Indicateurs de suivi (indicateurs de résultats et de réalisation)
<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de projets de coopération conduits▪ Nombre de territoires nationaux / européens partenaires▪ Nombre et diversité des acteurs publics / privés locaux impliqués par projet <p><i>Au démarrage des travaux, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, la valeur de référence et la valeur cible des indicateurs.</i></p>
Cofinanceurs envisagés
<ul style="list-style-type: none">▪ Collectivités territoriales▪ Région
Enveloppe FEADER affectée à l'opération
<ul style="list-style-type: none">▪ 150 000 €



Fiche Action n°8 : Animer-gérer-communiquer-évaluer

Rattachement à la sous-mesure LEADER

- Sous-mesure 19-4 – Soutien au fonctionnement et à l'animation

Rattachement au domaine prioritaire principal et le cas échéant à un ou plusieurs domaines prioritaires secondaires

- Sans objet

Base réglementaire

- Articles 42 à 44 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 45 et 61 du Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 et 65 à 71 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et FEAMP

Lien avec les autres réglementations (ligne de partage avec autres mesures du Programme de Développement Rural Régional Alsace 2014-2020 et le cas échéant les autres programmes européens), ligne de partage avec les autres mesures LEADER

- Sans objet

Description de l'opération : rattachement à la stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis, effets attendus), type d'opérations éligibles

- **Objectifs stratégiques :**
 - ✓ Garantir l'atteinte des objectifs stratégiques et la mise en oeuvre des fondamentaux LEADER
 - ✓ Disposer d'une ingénierie de « développement » pour le LEADER
 - ✓ Disposer d'une ingénierie « dédiée » LEADER en lien avec une ingénierie « mobilisée » LEADER (au sein du Pays et du Pnr)
 - ✓ Assurer la délégation de gestion et de paiement par une gestion compétente et optimale du programme
 - ✓ Rendre compte de la bonne utilisation des fonds européens (cohérence stratégique et réglementaire)
- **Objectifs opérationnels :**
 - ✓ Coordonner et piloter le programme et la stratégie, en lien avec le Président(e) du GAL, les membres du GAL, les partenaires publics-privés, les territoires de projet (Pays, Parc naturel régional et SCoT)
 - ✓ Animer les thématiques « phares » du programme (en liaison avec les équipes techniques du Pays et du Parc naturel régional)
 - ✓ Communiquer auprès des publics cibles, des bénéficiaires, du grand public, des membres du GAL sur le programme
 - ✓ Accompagner et suivre les porteurs de projets, en coordination avec les chargés de mission territoriaux Pays et Parc naturel régional
 - ✓ Mettre en oeuvre la stratégie coopération du GAL et les projets qui en découleront
 - ✓ Evaluer la démarche pour analyser les choix de développement retenus, mesurer l'efficacité des actions et la mise en oeuvre du programme et effectuer les ajustements nécessaires
 - ✓ Capitaliser l'expérience LEADER sur le territoire et contribuer au transfert d'expériences, notamment en participant au réseau rural régional, national et européen
 - ✓ Gérer administrativement, juridiquement et financièrement le programme et les dossiers
 - ✓ Suivre financièrement et administrativement le programme



<ul style="list-style-type: none">✓ Assurer le secrétariat du Comité de programmation▪ Effets attendus (« on a réussi si ») :<ul style="list-style-type: none">✓ Les fondamentaux LEADER et la stratégie locale de développement ont été respectés.✓ Optimisation, simplification et efficacité du programme LEADER▪ Type d'opérations éligibles :<ul style="list-style-type: none">✓ Actions d'expertises et animation thématique en lien direct avec la stratégie LEADER✓ Etudes✓ Outils d'aide à la décision, d'aide au montage de projets✓ Instruction, programmation, gestion✓ Capitalisation✓ Communication✓ Evaluation
Type de soutien
<ul style="list-style-type: none">▪ Subvention
Bénéficiaires éligibles
<ul style="list-style-type: none">▪ Maitres d'ouvrages publics :<ul style="list-style-type: none">✓ Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau✓ Parc naturel régional des Vosges du Nord
Dépenses éligibles
<ul style="list-style-type: none">▪ Salaires et charges des postes LEADER▪ Frais de déplacements et de mission, d'hébergements et de restauration rattachés aux postes LEADER▪ Frais de participation aux réseaux, y compris pour les membres du GAL▪ Frais de formation des personnes participant à la mise en oeuvre de la stratégie de développement locale du GAL▪ Frais de communication (édition, organisation d'événementiels, prestations de services ...)▪ Prestations de services (évaluations, études, recherches, développement informatique)▪ Frais de réception▪ Frais de fonctionnement liés au programme LEADER (affranchissement, papier à en-tête, abonnements revues, adhésions associations,...)▪ Petits investissements (matériel, logiciels,...)
Conditions d'éligibilité
<ul style="list-style-type: none">▪ Dépenses en lien avec l'animation et la gestion : frais de fonctionnement de l'équipe technique et du GAL▪ Dépenses en lien avec la communication▪ Dépenses en lien avec l'évaluation▪ Déplacements destinés à l'animation et à la gestion du GAL ou à l'action en réseau avec d'autres territoires (hors territoire partenaire de la coopération)
Principes concernant la définition de critères de sélection (méthode de sélection et principes retenus pour définir les critères de sélection)
<ul style="list-style-type: none">▪ Sans objet



Montants et taux d'aide (taux maximum d'aide publique, plafonds éventuels, etc.)

- Taux maximum d'aide publique : 100%
- Soutien en faveur des frais de fonctionnement et d'animation : 25% des dépenses publiques totales

Indicateurs de suivi (indicateurs de résultats et de réalisation)

- Postes créés ou maintenus
- Nombre de dossiers instruits
- Nombre de projets cofinancés et accompagnés
- Nombre de réunions du Comité de programmation
- Nombre de réunions du GAL
- Nombre d'outils de communication réalisés
- Nombre de participation au Réseau rural
- Nombre de personnes ayant participé aux opérations de suivi-évaluation
- Progression du nombre d'acteurs impliqués dans le GAL par rapport à la phase d'élaboration du programme LEADER

Au démarrage des travaux, le Comité de programmation fixera, avec l'aide de l'équipe LEADER, la valeur de référence et la valeur cible des indicateurs.

Cofinanceurs envisagés

- Pays de Saverne, Plaine et Plateau + Parc naturel régional des Vosges du Nord (autofinancement)
- Région

Enveloppe FEADER affectée à l'opération

- 395 200 €



VII / LEADER : laboratoire de la concertation territoriale et du partenariat public-privé

L'élaboration d'une candidature commune entre les deux territoires de projets (Pays Saverne, Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord) et le choix de la gouvernance LEADER qui en découle illustrent la volonté politique d'innover, de coopérer et d'assumer une coresponsabilité partagée de la bonne mise en œuvre du programme LEADER.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) et le Comité de programmation envisagés pour le programme LEADER 2014-2020 sont le fruit de l'expérience du territoire en matière d'implication de la société civile et de pilotage de politiques publiques. Ils témoignent d'une volonté forte visant à faire de LEADER un laboratoire en matière de gouvernance et de partenariat public-privé.

Le Comité de programmation sera l'instance décisionnelle d'un GAL élargi visant à renouveler les modalités d'implication et de sélection des partenaires privés et publics et à faire de LEADER un outil de coopération et concertation territoriale.

Pour cela, le GAL et le Comité de programmation auront les contours et rôles suivants :

1. Le Groupe d'Action Locale

Il permet de faire le lien entre les instances et dynamiques partenariales liées à la stratégie LEADER et de s'ouvrir à des personnes intéressées qui ne souhaitent pas s'impliquer au-delà d'une fois par an.

Composition

Le Groupe d'Action Locale est constitué :

- des membres du Comité de programmation ;
- des délégués du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, et du Parc naturel régional des Vosges du Nord ;
- des représentants des intercommunalités ;
- des structures partenaires issues de domaines ayant un lien avec la stratégie locale de développement du LEADER ;
- des porteurs de projet de dossiers cofinancés par le programme LEADER.



Fonctionnement

Les missions confiées au GAL sont les suivantes :

- se consulter entre acteurs publics/privés et créer du lien entre les dynamiques territoriales et les points de vue ;
- établir un bilan partagé annuel et donner la direction pour l'année suivante ;
- disposer d'un vivier d'expertise pouvant être mobilisé par le Comité de programmation ;
- s'approprier la stratégie LEADER et ses résultats « concrètement » ;
- amplifier la communication autour du programme

Si besoin, un règlement intérieur cadrera précisément le rôle du GAL.

Plusieurs rencontres plénières du GAL sont prévues tout au long de la vie du programme LEADER (a minima une fois par an). Ces réunions auront pour objectif de partager les expériences (ex : visite sur place ...) et de débattre autour des enjeux communs aux différentes actions, dans le cadre d'ateliers thématiques et / ou transversaux. Les thèmes seront définis à partir du contenu réel des actions entreprises et à l'aide des informations issues du processus de suivi – évaluation, de façon à ce que les ateliers constituent de véritables « groupes d'intérêt partagé ».

2. Le Comité de programmation

En application des règles d'attribution des fonds communautaires, le Groupe d'Action Locale, porté juridiquement par l'Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, a mis en place un Comité de programmation qui répond aux règles du partenariat public-privé.

Le Comité de programmation est le coeur et le pilote du programme LEADER. Véritable instance de démocratie locale, force de propositions et d'orientations, incarnation de la démarche ascendante du programme LEADER, il se doit de représenter les différents acteurs et filières territoriaux en lien avec la stratégie locale de développement choisie.

Ce comité de programmation est **l'organe décisionnel** du GAL.

Il est constitué des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques et des deux structures de co-portage opérationnel du LEADER.

Ce Comité de programmation de **40 membres** sera mis en place. Il est composé comme suit :

- 20 membres pour le collège public : 10 titulaires + 10 suppléants
- 20 membres pour le collège privé : 10 titulaires + 10 suppléants

Des représentants du Comité de programmation du GAL du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines seront systématiquement conviés à assister aux travaux du GAL des Vosges du Nord.

Il est chargé de la mise en œuvre de la stratégie et décide du soutien apporté par l'axe 4 du FEADER aux maîtres d'ouvrages d'opérations s'intégrant à son plan de développement.



Composition

Collège public

Le CA du Pays Saverne, Plaine et Plateau et le comité syndical du Parc naturel régional des Vosges du Nord désignent chacun la moitié des élus au comité de programmation :

- Pays Saverne, Plaine et Plateau : 10 représentants (5 titulaires + 5 suppléants)
- Parc naturel régional des Vosges du Nord : 10 représentants (5 titulaires + 5 suppléants)

Ils permettent de faire de LEADER un outil créant du lien entre les dynamiques territoriales (cohérence, amplification), en particulier avec les communautés de communes et les SCoT.

Collège privé

La composition du collège privé est en cohérence complète avec les axes et les orientations de cette nouvelle candidature.

Les modalités de désignation des membres privés du Comité de programmation ont répondu au principe de démarche ascendante et de partenariat, principes fondamentaux du LEADER.

Combinant partenariat effectif et volontariat, la sélection des membres résulte à la fois :

- d'un appel à candidature à tout organisme susceptible d'être intéressé par la démarche LEADER, au sein des instances en lien avec la stratégie LEADER ;
- d'une démarche de contacts privilégiés avec des acteurs ayant exprimé leur intérêt pour la démarche engagée et leur volonté d'intégrer le Comité de programmation.

Différents critères ont guidé la sélection des membres :

- répartition cohérente au sein des thématiques abordées par la stratégie locale de développement ;
- équilibre géographique au sein du territoire LEADER ;
- champs de compétences, de connaissances ;
- volonté et capacité à s'impliquer sur la durée du programme



Liste prévisionnelle des membres du collège privé

	Organisme	Prénom - Nom
1	La Grange aux Paysages	Raphaël Bauer
2	Atout Parc	
3	Propriétaire d'un hôtel au naturel, et membre du réseau d'entreprises ACTER	Christelle Zorafa
4	PDG de MOB Alsace (construction bois), Président de Synbol	Vincent Klingert
5	Espace randonnées	
6	Un groupement d'agriculteurs	Paniers Mariette ou Bonheur est dans le pré
7	Brasserie artisanale Blessing Waldhambach	Nathalie Blessing
8	Centre International d'Arts Verrier	
9	Présidente des carrières de grès	Francine Loegel
10	Un architecte	
11	Association au cœur des houblons d'Alsace	
12	Personne qualifié : acteur investi sur la filière bois et les circuits courts	Armand Braconnier
13	Un hôtelier de la Petite Pierre	Lisbeth Strohmenger
14	Un propriétaire de gîte	Norbert Stoffel
15	Un acteur de l'éco-rénovation	Bâtir cru
16	CH Agri + OPABA	Véronique Klein
17	CRESS Alsace	Clémentine Gavarini
18	Fondation du patrimoine	Marie-Odile Kammerer
19	Energieculteur	Matrial Bieber
20	Expert forestier, Vice-président de Pro Silva France Administrateur du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Alsace	Evrard de Turckheim
21	Etudes thermiques	Daniel Burrus
22	Caritas Alsace - Centre Air et Vie	Christophe Tanchette
23	Chambre de Métiers	
24	Conseil consultatif développement durable Saverne	Paola Criqui

12 acteurs du collège privé ont à ce jour confirmé leur participation au sein du futur collège privé du Comité de programmation LEADER.



Fonctionnement

Chaque séance comprendra un temps dédié à une thématique, un sujet en lien avec la stratégie, afin que les réunions du Comité de programmation ne soient pas uniquement un espace décisionnel si possible. Ce souhait s'inscrit dans la volonté d'impliquer réellement les membres dans la construction et la mise en œuvre du LEADER par des temps dédiés aux échanges et aux réflexions ; ce que n'offre que trop rarement le temps consacré à ce type d'instance.

Le fonctionnement type d'un Comité de programmation est le suivant :

- visite de terrain / visite d'un projet cofinancé / conférence sur un thème en lien avec la stratégie LEADER ;
- audition des porteurs de projets ;
- décisions et stratégie.

Dès la phase de conventionnement, le Comité de programmation engagera un double chantier :

- les critères de sélection des projets à partir des propositions inscrites dans les fiches actions ;
- le dispositif de suivi-évaluation qui lui permettra de piloter la stratégie.

Ce faisant, il se construit ainsi au cours des premiers mois une culture commune et ses outils de pilotage.

Rôle

Le Comité de programmation a pour objet de :

- être garant de la stratégie LEADER et de la bonne utilisation des fonds européens : décision sur les demande de subvention LEADER ; pilotage, évaluation de la stratégie et de la gouvernance ; pilotage des actions de coopération et de communication ;
- construire l'inter-territorialité et la solidarité territoriale au sein du périmètre LEADER ;
- innover en matière de gouvernance public/privé ;
- ...

Missions

Le Comité de programmation doit :

- avoir l'initiative des propositions de programmation des projets LEADER ;
- examiner et approuver les critères de sélection (cf. fiche actions) des opérations financées au titre de chacune des actions, eu égard notamment aux priorités retenues et aux objectifs fixés ;
- se voir présenter les avis techniques et analyses réglementaires recueillis par la cellule LEADER sur les projets à financer au titre de LEADER et statuer sur chacun de ceux-ci ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention ;
- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement ;
- examiner et approuver les états d'engagement qui seront transmis régulièrement à l'autorité de gestion et de paiement ;
- veiller au respect des politiques nationales et communautaires.



Respect du double quorum

Le Comité de programmation délibère valablement lorsque le principe du double quorum suivant est respecté, soit :

- la moitié des membres du Comité de programmation ayant voie délibérante (10 membres titulaires ou leurs suppléants en cas d'absence de ceux-ci) doivent être présents au moment de la séance ;
- la moitié au moins des membres présents lors de la séance du Comité de programmation appartient au collège privé, soit 5 personnes.

Le double quorum est vérifié en début de séance du Comité de programmation par le Président et transcrit sur le compte rendu.

Au bout de trois absences non justifiées, successives ou dans l'année, du titulaire ou de son suppléant, sur proposition du Président et validation en Comité de programmation, le GAL se réserve le droit d'exclure la personne titulaire et son suppléant.

Un appel à candidature (pour le collège privé) sera ensuite effectué pour procéder à son remplacement. Les structures porteuses désigneront un nouveau remplaçant en respectant les principes de représentativité territoriale et de cohérence avec les autres démarches territoriales.

Consultation écrite du Comité de programmation

A titre exceptionnel, et en accord avec l'Autorité de gestion, le Comité de programmation peut, à l'initiative de son Président, consulter les membres du comité de programmation par écrit pour :

- une opération revêtant un caractère urgent. L'ensemble des pièces nécessaires à l'examen du projet est transmis aux membres du Comité de programmation ;
- les reprogrammations ou déprogrammations d'opérations déjà examinées par le comité de programmation.

Les membres du Comité de programmation donneront leur avis dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de réception du courrier de consultation. La proposition sera adoptée en l'absence d'objection dans ce délai.

Fréquence des réunions

Le Comité de programmation se réunit à l'initiative de son Président, en règle générale au moins quatre fois par année ; cela en fonction du nombre de projets instruits par les services du LEADER et soumis à son Comité de programmation.

Les réunions du Comité de programmation se dérouleront de façon tournante sur le territoire du GAL.

Secrétariat du Comité de programmation

Le secrétariat du Comité de programmation sera assuré par l'équipe technique LEADER, qui s'assurera de la préparation de la documentation, du suivi, des rapports, des ordres du jour, des comptes rendus des réunions ainsi que des états d'engagement à transmettre à l'Autorité de gestion et de paiement.



Les décisions du Comité de programmation

Si le maître d'ouvrage (ou quelqu'un ayant intérêt à agir) est membre du Comité de programmation, il est invité à quitter la salle le temps des débats et du vote sur son opération.

Les décisions se prendront à la majorité simple.

Si l'un des membres du comité de programmation le demande, le vote pourra se faire à bulletin secret.

Les décisions du comité de programmation sont notifiées au porteur de projet par le Président du Comité de programmation.

Relations avec les porteurs de projet

Pour maintenir les acquis obtenus lors de l'élaboration de la candidature tout en recherchant à améliorer en permanence le fonctionnement de la démarche, les principes suivants pourraient être mis en place :

- Présentation de l'ensemble des dossiers et questions / réponses : les porteurs de projets seront auditionnés par le Comité de programmation pour permettre une meilleure compréhension et appréciation des projets proposés.
Inversement, ce temps d'échanges permettra également aux porteurs de projet de mieux connaître les modalités de fonctionnement du programme LEADER. Au-delà du temps de présentation dédié à leur propre dossier, ils seront invités à assister au déroulement du Comité de programmation, qui est public et ainsi mieux comprendre la stratégie et le fonctionnement du LEADER.
- L'examen des projets s'effectuera en deux temps successifs :
 - ✓ Dans un premier temps, suite à l'audition du porteur de projet, le Comité de programmation émettra un avis d'opportunité afin d'informer suffisamment en amont le porteur de projet sur la nécessité pour lui de revoir les modalités de son projet, ou alors de poursuivre sa démarche, et plus particulièrement de solliciter les co-financeurs pour le montage du plan de financement.
 - ✓ Dans un second temps, le dossier sera soumis à programmation par le Comité de programmation ; celui-ci émettant alors un avis définitif sur l'octroi ou non d'une subvention LEADER.
- Afin que les membres du Comité de programmation puissent se saisir pleinement des effets de leur décision d'octroyer une subvention publique à des porteurs de projets, et selon un rythme à définir (ex : réunion annuelle du GAL par exemple), des temps d'échanges entre ces membres et les porteurs de projet seront organisés. Ce temps de rencontre se traduira par une présentation du bilan de l'action afin de permettre une meilleure lisibilité du programme



(photos, éléments qualitatifs, perception des retombées et impacts, etc.). Il s'agit aussi d'amener les porteurs de projet à s'intéresser à une telle démarche d'auto-évaluation et au-delà au programme LEADER.

- Décision du Comité de programmation : Pour faciliter l'aide à la décision, une grille d'analyse, construite sur la base de critères de référence aux objectifs du programme et aux principes énoncés dans la stratégie pourra être élaborée et utilisée aux différentes phases de l'instruction et de décision.

3. L'approche « intégrée » LEADER : une ingénierie « dédiée » LEADER en lien avec une ingénierie « mobilisée » LEADER

Les deux territoires de projets associés dans le cadre de cette candidature gèrent des procédures territoriales et sont organisés, au niveau leurs ressources humaines pour cela. L'ingénierie LEADER nécessite des missions spécifiques (animation du partenariat public-privé, coopération, transfert d'expériences,..), ainsi que d'autres types de tâches non couvertes par la gestion des autres procédures : élaboration de plans de financement complexes, engagement juridique, demande et mise en paiement, certificat de service fait (soit un accompagnement très important des bénéficiaires et un lien étroit aux co-financeurs).

La traduction opérationnelle d'une gestion « intégrée » au sein du futur LEADER

En ce sens, l'ingénierie LEADER doit être « dédiée » LEADER compte tenu de sa spécificité et de sa nécessaire complémentarité animation/gestion. Pour autant, elle doit être, à l'image du programme LEADER lui-même, « intégrée ». L'ingénierie LEADER envisagée pour 2014-2020 résulte ainsi de ce qui précède.

Elle se traduira par :

- la complémentarité entre le programme LEADER et les autres dispositifs financiers du territoire :
 - ✓ rechercher avec les partenaires financiers des solutions d'ingénierie financière facilitées et efficaces pour les porteurs de projets (ex : tendre vers le dossier unique pour tous les financeurs) ;
 - ✓ faire de l'instruction LEADER l'instruction unique au titre des cofinancements (notamment pour éviter les doublons) ;
 - ✓ participer aux comités techniques (ou similaires) existants déjà pour des procédures territoriales.



- la traduction des priorités stratégiques du programme LEADER dans les modalités de gestion technique du programme :
 - ✓ réserver du temps d'animation pour faire émerger des projets « en réseau » et « en synergies » en développant le fil conducteur retenu ;
 - ✓ consacrer du temps d'animation pour faire émerger des dossiers d'investissement, et ainsi permettre de dégager du temps sur l'animation.

- une « équipe d'animation LEADER » performante et lisible, qui soit articulée avec l'ingénierie du Pays, du Parc naturel régional et les communautés de communes :
 - ✓ une équipe d'animation et de gestion 100% LEADER (savoir-faire spécifique des montages LEADER, garante de la stratégie LEADER non fongible dans les autres dispositifs et de proximité), articulée avec les ingénieries Pays, Parc, SCoT et Communautés de communes.
 - ✓ une répartition claire des rôles au sein de l'équipe LEADER avec les autres équipes d'ingénierie territoriale, en amont du montage du dossier administratif et financier (1^{er} contact, appui à la construction du projet en cohérence avec les stratégies retenues) et une fois le projet réalisé (bilan, effets et valorisation).

- des modalités « pratiques » de gouvernance du programme LEADER, tant sur le plan interne qu'externe :
 - ✓ l'échelle du territoire LEADER, l'implication de deux territoires de projets nécessitent des coordinations techniques renforcées, ce qui suppose de la part de l'animateur LEADER une mission de coordination importante, tout en évitant la surenchère de réunions mais en permettant la régularité des échanges.
 - ✓ le développement de relais locaux au sein des structures Pays et Parc naturel régional, au sein des syndicats mixtes des SCoT, des Communautés de communes, d'autres instances de coordination techniques.

La démarche LEADER « intégrée » en matière d'ingénierie, c'est donc ...

- une « équipe projet » (Comité de direction) LEADER composée de l'équipe LEADER (animation et gestion employée par l'Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau) et des Directeurs respectifs du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et du Parc naturel régional des Vosges du Nord ; la mission première étant d'assurer un suivi et une coordination régulière de l'action de l'animation LEADER.

- des équipes Pays et Parc naturel régional mobilisées en faveur de la stratégie LEADER : LEADER ne vient pas faire doublon là où de l'ingénierie en lien avec la stratégie adoptée est déjà présente. LEADER offre au contraire, grâce à la recherche constante de valeur ajoutée et grâce à l'effet levier financier apporté, une contribution significative aux objectifs stratégiques fixés aux missions déjà à l'œuvre sur les thématiques concernées.
 - ✓ 1^{ère} information auprès des porteurs de projets sur LEADER ;



- ✓ la conduite d'actions au service de la stratégie LEADER ;
 - ✓ l'accompagnement des porteurs de projets ;
 - ✓ des relations étroites avec les Communautés de communes : un tour des conseils communautaires sera proposé dès 2015 pour présenter le programme et faire des Communautés de communes tant des bénéficiaires que des relais du programme sur leur propre territoire ; il sera renouvelé en 2018 si nécessaire
- des relations étroites avec les co-financeurs : passer d'une logique de porte à porte pour les porteurs de projets à une recherche de financements facilitée et coordonnée dès l'amont.
 - des relations étroites avec le partenariat public-privé :
 - ✓ les membres actifs du GAL, et notamment le Comité de programmation, apportent du temps, de l'expertise et de l'ingénierie au service de la stratégie ; tout ne repose pas sur l'équipe technique LEADER ;
 - ✓ les partenaires publics-privés thématiques qui agissent en faveur de la stratégie.

4. Articulation avec les organes de gouvernance locaux

Les représentants du collège Public du Comité de programmation sont tous issus des deux instances de gouvernance du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, et du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Ce sont également des membres des structures de pilotage des Schémas de cohérence territoriale et des élus communautaires, assurant ainsi le lien avec les intercommunalités du territoire LEADER.

La gouvernance du GAL Vosges du Nord en un clin d'œil

- Un **Groupe d'Action Locale**
- Un **Comité de programmation de 40 membres** (20 titulaires – 50% acteurs privés / 50% acteurs publics)
- Un **Comité Directeur** : animateur LEADER + Directeurs des Pays de Saverne, Plaine et Plateau et Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Une **Cellule opérationnelle** LEADER : 1 ETP pour l'animation + 0,5 ETP pour la gestion



VIII / Gestion, suivi et évaluation

Comme pour la gouvernance, le pilotage et l'évaluation de ce programme LEADER ont été pensés dans le but de faciliter l'approche ascendante et multisectorielle du LEADER et de renforcer le lien avec le reste de l'ingénierie présente au sein du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et du Parc naturel régional dans souci de mutualisation.

L'Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, dépositaire de la candidature du GAL Vosges du Nord, assurera pour le compte du Groupe d'Action Locale le portage administratif du programme LEADER.

Pour la mise en œuvre de la stratégie décrite dans le plan de développement, le GAL Vosges du Nord souhaite mobiliser l'ensemble des moyens humains, matériels, techniques, partenariaux, dont il dispose au sein du Pays et Parc naturel régional. Ainsi, il prévoit de s'appuyer sur quatre piliers :

- Un pilotage clair du programme reposant sur le Comité de programmation ;
- Une équipe opérationnelle à l'écoute des besoins du territoire et soudée derrière un projet de territoire partagé ;
- Une stratégie de communication méthodique, concrète et phasée ;
- Une pratique de l'évaluation comme outil de pilotage du programme LEADER.

1. Une cellule ressource dédiée au programme LEADER

En tant que structure porteuse, l'Association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau sera l'employeur de la cellule technique du GAL³⁰. Pour ce faire, 1,5 ETP seront mis à disposition afin de mettre en œuvre le programme développé précédemment, dans les meilleures conditions.

L'animation globale du LEADER

1 ETP sera dédié à l'animation avec les missions suivantes :

- Coordination générale du programme LEADER : élaboration de propositions d'orientations, suivi de la maquette et de l'avancement du programme, gestion des appels de fonds, suivi des procédures et veille réglementaire, relations avec l'Autorité de gestion ...
- Animation et organisation du Comité de programmation : préparation des documents de séance, des fiches de synthèse de présentation des projets et du compte-rendu de réunion ...

³⁰ Une convention entre le Pays de Saverne, Plaine et Plateau et le Parc naturel régional des Vosges du Nord définira les modalités de prise en charge financières du coût engendré par ces postes.



- Contribution aux différents réseaux LEADER (régional, national et européen) : participation aux rencontres et séminaires organisés, capitalisation et échanges d'expériences ...
- Animation du programme LEADER :
 - ✓ relations avec les porteurs de projet :
 - accueil et appui technique des porteurs de projets
 - accompagnement des porteurs de projets vers des projets de qualité ayant un impact maximal sur le territoire
 - analyse de la faisabilité technique et financière des projets
 - aide le cas échéant au montage du plan de financement et à la recherche des cofinancements publics
 - ...
 - ✓ suivi des dossiers tout au long de leur mise en œuvre (réception, programmation, clôture et contrôles éventuels),
 - ✓ vérification réglementaire,
 - ✓ recueil des avis externes
 - ✓ ...

Notre objectif est de pouvoir disposer d'une **équipe projet** au profit du programme LEADER. C'est pourquoi, il nous semble primordial que chacun des chargés de mission du Pays et du Parc naturel régional appelés à contribuer par son action au programme LEADER soit pleinement intégré au dispositif d'animation du programme LEADER. C'est **une équipe pluridisciplinaire** qui sera à mis à disposition de l'animation du programme LEADER

La gestion et le suivi financier du LEADER

0,5 ETP assurera le suivi administratif et financier du programme :

- Suivi financier et administratif des opérations conventionnées : réception des dossiers, contrôle quantitatif des dossiers. Demande de pièces complémentaires auprès des porteurs de projet avec fiche examen du dossier, saisi des demandes sur le logiciel OSIRIS . Relances et suivi du dossier jusqu'à présentation en Comité de programmation. ...
- Introduction et validation des dossiers, calcul de subvention
- Participation à la préparation du Comité de programmation, réalisation des dossiers des membres et des présentations. Rédaction des comptes rendus...
- Rédaction et envoi des avis CP et conventions
- Suivi financier des dossiers validés : contrôle facture, saisie OSIRIS, rédaction Certificats de Service Fait, visites sur place ...
- Appels de fonds auprès de l'organisme payeur
- Liens avec l'Autorité de gestion
- Référents techniques sur les contrôles effectués
- Veille réglementaire et financière du programme
- Participation aux réunions de gestionnaires à l'échelle régionale
- ...



2. L'évaluation

L'élaboration d'indicateurs et le suivi des projets

L'enjeu pour le territoire et notamment pour le Comité de programmation, est de disposer d'une série d'indicateurs lui permettant de piloter de manière optimale le programme LEADER.

Dès la mise en place du programme, un groupe de travail de type « comité d'évaluation », sera donc mis en place pour élaborer un dispositif d'évaluation du programme LEADER

Les outils mis en place permettront ensuite d'évaluer la cohérence des réalisations du programme LEADER avec la stratégie définie au départ, avec les autres actions menées sur le territoire et en termes de valeur ajoutée. L'évaluation menée sur cette base mesurera la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience du programme LEADER.

Compte tenu des spécificités du programme LEADER, le « comité d'évaluation » en charge du suivi/évaluation comprendra *a minima* des représentants publics et privés du Comité de programmation, du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines (cf. volet Coopération) et de la cellule LEADER.

A ce stade de la candidature, quelques principes ont été définis quant au processus d'évaluation à venir du programme LEADER :

- Le regard extérieur apporté par l'évaluateur externe et le croisement de regards entre GAL sont essentiels : ils apportent des regards neufs (prise de recul, neutralité), obligent à prendre « le temps de » et la possibilité de comparer (entre GAL dans une logique d'amélioration continue : des échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines sur cette éventualité) et de progresser (bonnes idées à transférer).
- L'évaluation prend du temps, mais ce temps s'avère nécessaire pour que l'évaluation ne se limite pas à un exercice imposé et apporte une réelle contribution à la stratégie. Ce temps sera notamment pris au cours de l'année 1 pour travailler sur les questions évaluatives.
- Il est parfois plus chronophage de sous-traiter l'évaluation en intégralité (temps de mise à niveau important du prestataire). Une combinaison entre apports extérieurs (prestataire et/ou stagiaire) et traitement en interne des données quantitatives sera recherchée. Elle doit en effet permettre de mobiliser tant l'expertise extérieure que l'expertise existante au sein du GAL.
- L'exercice évaluatif est plus facile lorsqu'il est « utile » : il faut qu'il serve à quelque chose pour mobiliser les membres du GAL et se positionne aux moments clés du programme (à mi-parcours pour une demande éventuelle de dotation complémentaire et si besoin le réajustement de la stratégie, en fin de programmation pour une nouvelle candidature).



- Les questions évaluatives ne peuvent pas être le seul fait du binôme Président/animateur LEADER. Elles doivent être appropriées et faire sens pour l'ensemble des membres du GAL. Elles contribuent à la culture commune LEADER qui ne se décrète pas mais est à construire au fil des premiers mois du programme, et qui est aussi à rappeler tout au long de celui-ci. D'où l'enjeu à ce que les questions évaluatives soient co-construites au démarrage du programme au sein du « Comité d'évaluation », puis validées par le Comité de programmation. Le travail sur les questions évaluatives dès la première année permet donc de favoriser l'appropriation de la stratégie et d'établir avec les membres du Comité de programmation une grille d'analyse des dossiers qui servira le programme au fil des années.
- L'efficacité de l'évaluation, au-delà de la positionner aux moments-clés du programme, réside aussi dans la capacité du GAL à partager les résultats de sa stratégie, et à montrer concrètement l'implication de l'Europe sur son territoire. La valorisation des résultats de l'évaluation est ainsi fortement à lier à la stratégie de communication du GAL.
- Enfin, chaque porteur de projet contribuera à nourrir la démarche d'évaluation, en renseignant des indicateurs communs et faisant sens à l'échelle d'un objectif opérationnel du programme : rendre compte de son projet en rendant compte de sa contribution à la stratégie LEADER.

Les temps spécifiques de l'évaluation LEADER tout au long du programme (au-delà des bilans annuels et du suivi régulier)



- Mise en place d'un Comité d'évaluation
- Réflexions sur les possibilités de coopération avec le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines
- Travail avec le Comité d'évaluation sur les questions évaluatives (tableau des impacts ; grille d'analyse des dossiers)
- Mise en place des outils de suivi (indicateurs quantitatifs à suivre)
- Elaboration de la grille d'analyse des dossiers à partir des questions évaluatives



- Elaboration du cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours avec les membres du Comité d'évaluation (recours à un stagiaire ou un prestataire externe)
- Conduite de l'évaluation à mi-parcours et valorisation



- Elaboration du cahier des charges de l'évaluation finale et perspectives avec les membres du Comité d'évaluation
- Conduite de l'évaluation finale et valorisation



3. Communication, échanges de pratiques et d'expériences dans le cadre du programme LEADER

La communication

La stratégie de communication du GAL Vosges du Nord ciblera plusieurs publics :

- les membres du GAL (partenaires privés et publics concernés par la stratégie) ;
- les porteurs de projets ciblés par la stratégie ;
- les élus du territoire LEADER ;
- le grand public pour l'impliquer dans certaines thématiques du programme LEADER et promouvoir le rôle de l'Europe sur le territoire du GAL (« l'Europe près de chez vous »).

Les actions de communication envisagées sont les suivantes :

- élaboration d'une charte graphique et d'un document de présentation du GAL : au-delà de l'information qu'il permet de diffuser largement, il constitue également un outil d'animation lors de l'accompagnement des porteurs de projets ;
- développement de l'identité numérique du GAL : appui sur les sites web existants du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et du Parc naturel régional des Vosges du Nord, développement de pages dédiés sur les réseaux sociaux ... ; l'idée étant de créer une « communauté LEADER » pouvant suivre les avancées du programme LEADER et contribuer au fil des mois ;
- des points presse réguliers, lors en particulier de la rencontre annuelle du Gal, des visites d'expériences en amont des Comités de programmation et des évaluations ;
- des campagnes de communication spécifiques sur des thématiques « phares » du programme en cohérence avec la nécessité de faire émerger des projets et/ou de les mettre en réseau, en synergie. Ces campagnes seront réfléchies au sein du Comité de programmation.

La diffusion de la stratégie LEADER se fera également grâce aux coopérations que le territoire aura menées au cours de la programmation LEADER.

Dans le cadre des relations de coopération avec le GAL du Pays de Sarreguemines, des projets de coopération relatifs à la communication pourront être mis en œuvre conjointement.

Une capitalisation – diffusion de l'expérience inscrite dans la vie du GAL

Le GAL Vosges du Nord, membre actif du réseau rural (régional et national) et du réseau européen, disposera de ce dernier afin de capitaliser et de diffuser l'expérimentation du dispositif LEADER 2014-2020. Ainsi, le GAL profitera des possibilités que lui offrira le réseau en termes d'échanges, de communication, de recherche d'information et de valorisation de son expérience acquise.



Capitalisation de l'expérience acquise à travers le dispositif

Tout au long de la vie du GAL Vosges du Nord, le territoire va acquérir une somme de connaissances et d'expériences multiples et variées.

La contribution de cette richesse se fondera sur la triple expérience de :

- la gestion du programme vécu qui permettra une expérimentation propre du dispositif par le GAL et pour lequel le réseau rural régional sera un soutien de chaque instant pour l'aide dans cette découverte (rappelons que c'est la 1^{ère} fois que le territoire du GAL de Vosges du Nord aura en responsabilité la gestion en direct d'un programme européen comme LEADER) ;
- la mise en œuvre de la coopération qui offrira des possibilités et des ouvertures nouvelles qui seront autant de points de supports à une amélioration continue de la démarche et pour laquelle le réseau rural national et/ou européen sera un solide partenaire ;
- la participation active au réseau rural qui inscrira le GAL dans une dynamique positive d'enrichissement collectif liée au programme LEADER.

Les modalités de diffusion des expériences du GAL au sein du territoire seront les suivantes :

- la rencontre annuelle du GAL : lieu de valorisation des projets soutenus ;
- le Comité de programmation : visite d'une expérience en cours ou réalisée avant chaque Comité ;
- les porteurs de projets auditionnés lors d'un Comité de programmation sont invités à participer à l'ensemble du Comité s'ils le souhaitent et ainsi découvrir d'autres projets que le leur ;
- Pages sur les sites internet du Pays et du Pnr et réseaux sociaux : outils de diffusion par excellence des projets du GAL.

Lieu d'échanges et de capitalisation, le Réseau rural constituera pour le territoire un centre de ressources :

- au niveau régional, offrant une proximité et une réactivité de l'information,
- au niveau national, favorisant l'ouverture de la stratégie territoriale à d'autres expériences menées afin de l'élargir et/ou de l'affiner,
- au niveau européen, ouvrant des horizons, plus larges et seuls à même d'impulser d'autres dynamiques sur le territoire du GAL Vosges du Nord.

Diffusion de l'expérience bâtie dans le cadre du programme LEADER

Parallèlement au processus de capitalisation de l'expérience, une démarche de diffusion de l'information et de l'expérience acquise dans le cadre du programme LEADER sera engagée.



Elle prendra différentes formes, notamment :

- au sein du territoire, à travers une diffusion régulière de l'information sur le dispositif auprès de l'ensemble des acteurs locaux dont les membres du GAL ;
- à travers des projets de coopération et/ou de collaboration qui offriront des capacités et des opportunités de diffusion plus large et/ou ciblées de l'expérience acquise localement, pour lesquelles le réseau rural national et/ou européen sera un outil concret de réalisation ;
- dans le cadre du réseau rural, qui à chacune de ses échelles (régionale, nationale, européenne) fournira une tribune au territoire.

D'un point de vue pratique, la diffusion de l'expérience du GAL Vosges du Nord prendra la forme de :

- supports de communication (papier, multimédias...), afin de disposer d'une somme d'informations diffusables en différents points du territoire ;
- conférences/forums et de journées d'échanges/formation, autour de la priorité ciblée, d'une partie du programme ou sur des projets particuliers.

Le GAL sera particulièrement attentif à tous les outils du réseau rural qui lui permettront concrètement d'améliorer la mise en œuvre de ses fondamentaux LEADER lors de mises en commun plutôt que sous une forme « distante » : échanges de pratiques entre GAL, ateliers collectifs réflexifs,...

Il recherchera également des apports méthodologiques et des expériences réussies sur les thématiques « phares » de son programme LEADER.

A l'inverse, il sera contributeur au niveau du réseau rural sur ses réussites en matière de fondamentaux LEADER et sur ses thématiques « phares ». Enfin, de part les modalités de sélection de ses membres, il envisage la possibilité de faire participer ses membres, y compris privés, au réseau rural (et non pas simplement les équipes techniques LEADER).

La gestion, la communication et l'évaluation du GAL Vosges du Nord en un clin d'œil

- **1 ETP pour l'animation ; 0,5 ETP pour la gestion**
- Un **plan de communication** ; la **mutualisation des supports de communication existants** (Pays et Parc naturel régional) ; des **opérations de communication communes avec le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines** (cf. volet Coopération)
- Un **processus d'évaluation en continu** ; la création d'un « **comité d'évaluation** » ; le principe d'une **évaluation croisée avec le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines** (cf. volet Coopération)
- Une **contribution active à la vie du réseau rural** : régional, national et européen



IX / Plan de financement

Fiches opérations	Dépenses publiques nationales	FEADER	Dépenses publiques totales	Contribution privée éventuelle	Total
1- Mieux promouvoir les richesses et spécificités du territoire	37 500 €	150 000 €	187 500 €	80 000 €	267 500 €
2- Expérimenter de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques	50 000 €	200 000 €	250 000 €	70 000 €	320 000 €
3- Favoriser l'appropriation par les habitants, les professionnels et les touristiques des produits et savoir-faire qui font l'identité du territoire et augmenter la consommation locale	40 000 €	160 000 €	200 000 €	70 000 €	270 000 €
4- Développer l'innovation dans les savoir-faire locaux	45 000 €	180 000 €	225 000 €	80 000 €	305 000 €
5- Accompagner efficacement la transition énergétique du et pour le territoire	30 000 €	120 000 €	150 000 €	100 000 €	250 000 €
6- Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie	56 250 €	225 000 €	281 250 €	90 000 €	371 250 €
7- Coopération	37 500 €	150 000 €	187 500 €	15 000 €	202 500 €
8- Animation-gestion-communication-évaluation	98 800 €	395 200 €	494 000 €	0 €	494 000 €
Total	395 050 €	1 580 200 €	1 975 250 €	505 000 €	2 480 250 €



Conclusion

L'élaboration de cette candidature LEADER a été riche de part :

- les échanges, nombreux et variés où personnes publiques et privées se sont retrouvées pour échanger sur notre territoire, ses enjeux, ses projets d'avenir ;
- les réflexions, ces dernières ont été de qualité, et après des débats, des consensus ont toujours été trouvés ;
- le travail fourni, la mobilisation s'est faite sur des temps courts mais les personnes publiques et privées ont toujours répondu présentes ;
- son ambition partagée et affichée, la priorité ciblée est ambitieuse et porteuse d'avenir pour notre territoire.

Pour nous, élus et acteurs socio-professionnels du GAL Vosges du Nord, cette expérience est pleine de sens car c'est un véritable travail consensuel et partagé qui nous permet aujourd'hui d'aboutir à une stratégie et à un plan d'actions qui peuvent avoir de réelles répercussions sur notre territoire.

Au-delà de la conception de notre candidature, aujourd'hui notre GAL est prêt à mettre en œuvre notre programme d'actions.

Notre volonté d'agir et de mettre en œuvre rapidement les premières programmations sont rendues possibles grâce aux réalités suivantes :

- des créations de postes pour l'animation et la gestion ont été actées ;
- les membres du Comité de programmation ont été désignés et sont motivés pour s'impliquer dans le pilotage et le suivi du programme ;
- des projets potentiels ont été repérés et ne demandent qu'à être activés ;
- des contacts avec des territoires sont d'ores et déjà pris pour coopérer et une veille est réalisée pour élargir les pistes ;

La période de transition entre l'élaboration de cette candidature et la sélection ne sera pas pour nous, une période attentiste. Nous allons continuer la dynamique engagée avec les acteurs locaux.

Notre volontarisme à travailler en réseau avec tous les partenaires, nous permettra de **« donner de la valeur aux ressources de notre territoire »**.